

**RAPPORT DETAILLE RELATIF
A LA MISE EN PLACE DES STEAH,
A LEURS MISSIONS/MOYENS/FONCTIONNEMENT,
A LEUR BUDGET ET FINANCEMENT,
A LEUR INSTITUTIONNALISATION ET
A LEUR PERENNISATION**

VERSION DEFINITIVE

Août 2019

Jean Donné RASOLOFONIAINA
Consultant

Table des matières

Table des matières	1
Liste des tableaux	3
Liste des figures	5
Liste des abréviations	6
1. Introduction.....	9
1.1. Contexte et objet de la consultance.....	9
1.2. Objet du rapport.....	10
1.3. Contenu du rapport.....	11
2. La mise en place du STEAH communal par les différents programmes EAH à Madagascar	12
2.1. Le programme UNICEF-MEEH	12
2.2. Le programme Grand Lyon.....	14
2.3. Le programme Helvetas Suisse Intercoopération Madagascar	15
2.4. Le programme Inter Aide	15
2.5. Le programme RANO WASH.....	16
2.6. Synthèse	17
3. Les missions du STEAH communal	18
3.1. Les missions du STEAH définies selon code de l'eau.....	18
3.2. Les missions du STEAH définies par les acteurs de l'EAH.....	18
3.2.1. Phase : Avant investissement.....	19
3.2.2. Phase : Réalisation des travaux	19
3.2.3. Phase : Exploitation après réalisation des travaux.....	19
3.3. Les missions minimales du STEAH.....	20
4. Les moyens et fonctionnement du STEAH communal	22
4.1. Les moyens de déplacement.....	22
4.2. Le bureau du STEAH	22
4.3. Les fournitures de bureau	22
4.4. Les petits matériels	22
5. Le budget et financement du STEAH communal.....	23
5.1. Les ressources financières de la Commune	23
5.1.1. Cas des Communes rurales de catégorie 2 dans la Région Androy	24
5.1.2. Cas des Communes rurales de catégorie 2 et de catégorie 1 dans la Région Haute Matsiatra.....	26
5.1.3. Cas des Communes rurales de catégorie 2 dans la Région Analamanga	27
5.2. Les dépenses de la Commune	28
5.3. L'équilibre recettes/dépenses de fonctionnement de la Commune	31
5.4. Les scénarii de budget type d'un STEAH	32
5.4.1. Les hypothèses de base.....	33

5.4.2. Les scénarii proposés.....	35
5.4.3. Remarques.....	38
6. L'institutionnalisation et pérennisation du STEAH communal.....	41
6.1. Solution STEAH mutualisé entre groupement de Communes rurales	41
6.2. Solution Agent Technique Communal ou Agent de Développement Local (ADL)	41
6.3. Solution personnel du service technique déconcentré (STD)	42
6.4. Solution intermédiaire STEAH mutualisé entre groupement de deux Communes rurales et prise en charge du GAP de financement par le MEEH (ou le MID).....	43
6.5. Synthèses des solutions envisageables	43
6.6. Mise en œuvre des STEAH.....	44
6.6.1. Première phase	45
6.6.2. Deuxième phase	46
6.6.3. Troisième phase	46
7. Conclusion	47
Annexes	48
Annexe 1 : Termes de référence des Assistants Communaux des Coachs - Niveau 1	48
A1.1. Contexte	48
A1.2. Responsabilité du poste.....	48
A1.3. Taches principales	48
A1.4. Organisation de travail et Motivation.....	49
Annexe 2 : Termes de référence des Assistants Communaux des Coachs - Version actuelle (Analamanga)	50
A2.1. Taches Principales	50
A2.2. Taches spécifiques	50
Annexe 3 : Termes de référence d'un agent STEAH Type selon la synthèse de la rencontre technique organisée par le MEEH et le réseau Ran'Eau à Foulpointe, Mahambo et Vavatenina en Mai 2013	52
A3.1. Les fonctions générales du STEAH.	52
A3.2. Profil et qualification.....	52
A3.3. Missions et outils détaillés par phase	53
Annexe 4 : Extrait d'états financiers de quelques Communes rurales de catégorie 2 dans la Région Androy	55
Annexe 5 : Extrait d'états financiers de quelques Communes rurales de catégorie 2 et de catégorie 1 dans la Région Haute Matsiatra.....	57
Annexe 6 : Budget primitif 2019 de la Commune rurale de Masindray – Région Analamanga.....	63
Annexe 7 : Budget primitif 2019 de la Commune rurale d'Ambohijanaka – Région Analamanga	72
Annexe 8 : Budget primitif 2019 de la Commune rurale d'Ambohimalaza – Région Analamanga	83
Annexe 9 : Budget type d'un STEAH.....	93
Annexe 10 : Données de base du Districts Isandra – Région Haute Matsiatra en matière d'eau potable	100

Annexe 11 : Montant de contribution sollicitée pour la déconcentration du MEEH au niveau communal	107
Annexe 12 : Montant de contribution sollicitée pour STEAH mutualisé sur un groupement de 2 Communes rurales	108
Annexe 13 : Questionnaire demandé à l'ATR relatif au budget type STEAH	109
Bibliographie	111

Liste des tableaux

Tableau 1. Pourcentage des parts de la Commune et des bénéficiaires dans le financement de l'ACEAH pour le programme Inter Aide	16
Tableau 2. Points forts et points faibles rencontrés pour la mise en place d'agent STEAH par les programmes ou projets.....	17
Tableau 3. Recettes financières de sept Communes rurales de catégorie 2 dans la Région Androy (en Ariary)	25
Tableau 4. Récapitulation des recettes financières de deux Communes rurales de catégorie 2 dans la Région Haute Matsiatra (en Ariary)	26
Tableau 5. Récapitulation des recettes financières de trois Communes rurales de catégorie 1 dans la Région Haute Matsiatra (en Ariary)	26
Tableau 6. Récapitulation des recettes financières de trois Communes rurales de catégorie 2 dans la Région Analamanga (en Ariary).....	27
Tableau 7. Dépenses de sept Communes rurales de catégorie 2 dans la Région Androy (en Ariary)	29
Tableau 8. Dépenses de deux Communes rurales de catégorie 2 dans la Région Haute Matsiatra (en Ariary)	29
Tableau 9. Dépenses de trois Communes rurales de catégorie 1 dans la Région Haute Matsiatra (en Ariary)	30
Tableau 10. Dépenses de trois Communes rurales de catégorie 2 dans la Région Analamanga (en Ariary) ..	30
Tableau 11. Equilibre Recettes/Dépenses de fonctionnement pour les sept Communes rurales de catégorie 2 dans la Région Androy (en Ariary).....	31
Tableau 12. Equilibre Recettes/Dépenses de fonctionnement pour les cinq Communes rurales de catégorie 2 et de catégorie 1 dans la Région Haute Matsiatra (en Ariary).....	31
Tableau 13. Equilibre Recettes/Dépenses de fonctionnement pour les trois Communes rurales de catégorie 2 dans la Région Analamanga (en Ariary)	31

Tableau 14.	Hypothèses de base avec valeurs proposées	33
Tableau 15.	Variation du taux d'accès à l'eau potable en milieu rural	34
Tableau 16.	Hypothèses complémentaires fixées pour les scénarii	35
Tableau 17.	Résultats de simulation par scénario (en milliers d'Ariary).....	36
Tableau 18.	Données de base du District d'Isandra, Région Haute Matsiatra	39
Tableau 19.	Résultats de simulation par scénario pour le District d'Isandra.....	39
Tableau 20.	Gap financier à couvrir par le MEEH dans la solution STEAH mutualisé entre un groupement de 2 Communes rurales pour l'ensemble des Communes rurales de Madagascar	43
Tableau 21.	Résumé des solutions proposées avec avantages et inconvénients.....	44
Tableau 22.	Montant à mobiliser par le MEEH (ou le MID) en première phase de mise en œuvre de STEAH, hors travaux préparatoires et formations	45
Tableau 23.	Extrait d'états financiers de quelques Communes rurales de catégorie 2 dans la Région Androy – Recettes	55
Tableau 24.	Extrait d'états financiers de quelques Communes rurales de catégorie 2 dans la Région Androy - Dépenses	56
Tableau 25.	Extrait d'états financiers des CR de catégorie 2 : Iarintsena et Nasandratrony.....	57
Tableau 26.	Extrait d'états financiers des CR de catégorie 1 : Isorana, Alakamisy Ambohimaha et Anjoma	60
Tableau 27.	Recettes – Compte administratif 2017 – Budget prévisionnel 2019 – CR Masindray.....	63
Tableau 28.	Récapitulation des recettes – Compte administratif 2017 – Budget prévisionnel 2019 – CR Masindray	66
Tableau 29.	Dépenses – Compte administratif 2017 – Budget prévisionnel 2019 – CR Masindray.....	67
Tableau 30.	Récapitulation des dépenses – Compte administratif 2017 – Budget prévisionnel 2019 – CR Masindray	71
Tableau 31.	Recettes – Compte administratif 2017 – Budget prévisionnel 2019 – CR Ambohijanaka	72
Tableau 32.	Récapitulation des recettes – Compte administratif 2017 – Budget prévisionnel 2019 – CR Ambohijanaka	76
Tableau 33.	Dépenses – Compte administratif 2017 – Budget prévisionnel 2019 – CR Ambohijanaka.....	77
Tableau 34.	Récapitulation des dépenses – Compte administratif 2017 – Budget prévisionnel 2019 – CR Ambohijanaka	82
Tableau 35.	Recettes – Budget prévisionnel 2017 - Compte administratif 2017 – Budget prévisionnel 2019 – CR Ambohimalaza.....	83
Tableau 36.	Récapitulation des recettes – Budget prévisionnel 2017 - Compte administratif 2017 – Budget prévisionnel 2019 – CR Ambohimalaza	87
Tableau 37.	Dépenses – Budget prévisionnel 2017 - Compte administratif 2017 – Budget prévisionnel 2019 – CR Ambohimalaza.....	88

Tableau 38.	Récapitulation des dépenses – Budget prévisionnel 2017 - Compte administratif 2017 – Budget prévisionnel 2019 – CR Ambohimalaza	92
Tableau 39.	Budget type d'un STEAH – scénario 1	93
Tableau 40.	Budget type d'un STEAH – scénario 2	94
Tableau 41.	Budget type d'un STEAH – scénario 3	95
Tableau 42.	Budget type d'un STEAH – scénario 4	96
Tableau 43.	Budget type d'un STEAH – scénario 5	97
Tableau 44.	Budget type d'un STEAH – scénario 6	98
Tableau 45.	Budget type d'un STEAH – scénario 7	99
Tableau 46.	Données de base du District Isandra – Région Haute Matsiatra en matière d'eau potable..	100
Tableau 47.	Budget type d'un STEAH District Isandra – scénario 1	101
Tableau 48.	Budget type d'un STEAH District Isandra – scénario 2	102
Tableau 49.	Budget type d'un STEAH District Isandra – scénario 3	103
Tableau 50.	Budget type d'un STEAH District Isandra – scénario 3B.....	104
Tableau 51.	Budget type d'un STEAH District Isandra – scénario 4	105
Tableau 52.	Budget type d'un STEAH District Isandra – scénario 5	106
Tableau 53.	Montant de contribution sollicitée à l'Etat alloué à la Commune (en milliers d'Ariary)	107
Tableau 54.	Gap de financement pris en charge par le MEEH en cas de STEAH mutualisé entre groupement de 2 Communes rurales	108
Tableau 55.	Montant à mobiliser par le MEEH en première phase de mise en place de STEAH	108

Liste des figures

Figure 1.	Charges totales correspondantes aux 1 619 Communes rurales existantes en considérant 1 STEAH par Commune	36
Figure 2.	Résultats de simulation de budget type STEAH par scénario	38
Figure 3.	Résultats de simulation de budget type STEAH par scénario - District d'Isandra.....	40

Liste des abréviations

AC : Agent Communautaire
ACC : Assistant Communal des Coachs
ACE : Agent Communal de l'Eau
ACEA : Agent Communal de l'Eau et de l'Assainissement
ACEAH : Agent Communal de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène
ACORDS : Appui aux Communes et aux Organisations Rurales pour le Développement du Sud
AEP : Alimentation en Eau Potable
AREA : Accès Rural à l'Eau potable et à l'Assainissement
ATPC : Assainissement Total Piloté par la Communauté
ATR : Assistant Technique Régional
CA : Compte Administratif
CAO : Commission d'Appel d'Offres
CCEAH : Conseil Communal en Eau, Assainissement et Hygiène
CISCO : Circonscription Scolaire
CITE : Centre d'Information Technique et Economique
CLTS : Community Led Total Sanitation
CNAPS : Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CNEAGR : Centre National de l'Eau, de l'Assainissement et du Génie Rural
CPE : Comité de Point d'Eau
CR : Commune Rurale
CSB : Centre de Santé de Base
CTD : Collectivité Territoriale Décentralisée
DAL : Défécation à l'Air Libre
DAO : Dossier d'Appel d'Offre
DLM : Dispositif de Lavage de Main
DREAH : Direction Régionale de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène
DREEH : Direction Régionale de l'Energie, l'Eau et des Hydrocarbures
EAH : Eau, Assainissement et Hygiène
EPP : Ecole Primaire Publique
FDAL : Fin de Défécation à l'Air Libre
GL : Grand Lyon
GPS : Global Position System
GRET : Groupe de Recherche et d'Echange Technologique
IFPB : Impôt Foncier sur les Propriétés Bâties

IFT : Impôt Foncier sur les Terrains
IGL : Indice de Gouvernance Locale
INDDL : Institut National de la Décentralisation et du Développement Local
INSTAT : Institut National de la Statistique
IR : Intermediary Results
JICA : Japan International Cooperation Agency
JMP : Joint Monitoring Program
MEAH : Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène
MEDDEA : Mise En place de mécanismes Durables de Développement de l'accès à l'Eau potable et à l'Assainissement
MEEH : Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Hydrocarbures
MEF : Ministère de l'Economie et des Finances
MICS : Multiple Indicator Cluster Surveys
MID : Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
ODD : Objectifs de Développement Durable
ODF : Open Defecation Free
OMD : Objectif du Millénaire pour le Développement
ONCD : Office National de Concertation sur la Décentralisation
ONG : Organisation Non Gouvernementale
OPCI : Organisme Public de Coopération Intercommunale
OSTIE : Organisation Sanitaire Tananarivienne Inter Entreprise
PCDEAH : Plan Communal de Développement en Eau, Assainissement et Hygiène
PSEAH : Programme Sectoriel Eau, Assainissement et Hygiène
pS-Eau : Programme Solidarité Eau
PTF : Partenaire Technique et Financier
PV : Procès-verbal
RANO WASH: Rural Access to New Opportunities in Water, Sanitation, and Hygiene
RDC : Renforcement de Capacité
RHM : Région Haute Matsiatra
RI : Règlement Intérieur
SA : Secrétaire Administratif
SEC : Secrétaire d'Etat Civil
SLC : Structure Locale de Concertation
SMAGSSE : Service de Maintenance, de l'Assainissement, du Génie Sanitaire et de la Santé et Environnement
STC : Secrétaire Trésorier Comptable
STD : Service Technique Déconcentré

STEAH : Service Technique Eau, Assainissement et Hygiène

STEFI : Suivi Technique et Financier

TA : Technicien d'Appui

TDR : Termes de Référence

UNICEF : United Nations of International Children's Emergency Fund

USAID : United State for Agency for International Development

WASH : Water, Sanitation and Hygiene

ZAP : Zone Administrative et Pédagogique

ZDAL : Zone de Défécation à l'Air Libre

1. INTRODUCTION

1.1. CONTEXTE ET OBJET DE LA CONSULTANCE

En 2018, Madagascar figure parmi les rares pays au monde où le taux d'accès à l'eau potable et le taux d'accès aux latrines adéquates restent faibles : selon les données du MICS (Multiple Indicator Cluster Surveys) de 2018, les taux d'accès nationaux en eau potable et aux latrines améliorées sont respectivement de 41% et 16%. Ainsi, environ 40% de la population défèque toujours à l'air libre. Les conséquences du faible accès à l'eau et l'assainissement sont lourdes, surtout pour la santé des enfants, car elle favorise la propagation de nombreuses maladies : diarrhées, dénutrition, retard de croissance, etc.

A travers ses activités, l'UNICEF participe à l'amélioration de cette situation de l'Eau, Assainissement et Hygiène (EAH). Il joue un rôle prépondérant, à la fois en termes d'appui technique, d'appui organisationnel et d'appui financier tout en respectant l'équité. Un des volets essentiels de coopération de l'UNICEF avec le Gouvernement Malgache, représenté par le Ministère en charge de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène (actuellement le Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Hydrocarbures ou MEEH), est le développement d'un accès durable à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène dans dix (10) Régions ciblées. Une telle action se traduit par un appui aux Directions Régionales en charge de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène (actuellement la Direction Régionale de l'Energie, de l'Eau et des Hydrocarbures ou DREEH) et aux Communes pour mettre en œuvre des infrastructures d'eau mais aussi par la mise en œuvre de mesures d'accompagnement adressées aux communautés et par la mise en place d'un système de gestion durable et accessible aux usagers.

Un des volets stratégiques du programme UNICEF-MEEH est le renforcement de la décentralisation effective des services WASH et le développement de la maîtrise d'ouvrage communale WASH. Ce volet comprend la mise en place de Services Techniques Eau, Assainissement et Hygiène (STEAH) au niveau des Communes d'intervention du programme ainsi que la mise en place des conditions nécessaires à leur institutionnalisation et pérennisation.

Ainsi un consultant a été recruté, sous la responsabilité du Chef de programme UNICEF WASH, afin de définir la stratégie opérationnelle de mise en place effective des STEAH et de leur pérennisation et institutionnalisation, dans les Communes d'intervention du programme. Une telle mission s'appuie sur le dispositif et les actions déjà engagées par le programme UNICEF-MEEH.

Les tâches confiées au consultant sont réparties en dix points cités ci-dessous.

- 1. Analyse de la démarche de décentralisation effective et de création progressive des STEAH mise en œuvre par le programme WASH - Formulation de recommandations.
- 2. Analyse du module de formation développé par l'UNICEF à l'attention des Communes partenaires. Formulation des recommandations en identifiant les autres modules ou documents existants pouvant être exploités pour renforcer si besoin la formation. Mise à jour du module de formation sur la base de celui utilisé, par exploitation des autres documents/modules existants et par contribution directe du consultant.
- 3. Définition des scénarii de budgets types d'un STEAH d'une Commune de niveau I et de niveau II, au regard des missions attendues du STEAH (comprenant une clarification des missions issues du code de l'eau/décrets et des activités propres au programme UNICEF et à sa pérennisation), et comprenant :
 - a. les dépenses régulières de fonctionnement (salaires, transport...), le financement d'activités,
 - b. les recettes mobilisables au niveau communal, déconcentré et central,

- c. le rapport d'analyse du gap de financement d'un STEAH type et les recommandations/ simulations en termes de ressources financières additionnelles et/ou réduction des dépenses (dont intercommunalité).
- 4. Définition de la stratégie opérationnelle de création et de pérennisation des STEAH, en lien avec l'équipe UNICEF, et comprenant notamment : organisation, ressources humaines et statut, missions, moyens, statut juridique, existence et reconnaissance institutionnelle (préparation à l'habilitation des Communes à la maîtrise d'ouvrage WASH).
 - 5. Analyse de l'opportunité et de la faisabilité d'assurer les fonctions de STEAH par déconcentration du MEEH au niveau communal (ou ensemble de Communes). Analyse comparative par rapport à la solution de décentralisation appuyée par des recommandations sur la solution privilégiée.
 - 6. Intercommunalité : Analyse de la pertinence de la mise en place des groupements de Communes et de mutualisation du STEAH. Analyse du mode de groupement le plus pertinent et efficace et de la taille critique du groupement. Description des modalités de fonctionnement d'un STEAH mutualisé entre plusieurs Communes, et des moyens nécessaires avec l'étude du budget prévisionnel (cf. plus haut).
 - 7. Préparation et animation d'un séminaire sur la décentralisation des services WASH au niveau communal associant le MEEH, le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MID), le Ministère chargé des Finances et du Budget (actuellement le MEF), les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), les autorités locales et les autres parties prenantes.
 - 8. Appui à la meilleure définition du rôle, de la mission et de la composition des Structures Locales de Concertation appliquées au secteur WASH.
 - 9. Analyse avec l'équipe UNICEF WASH, le MID et ses agences rattachées de l'opportunité, des objectifs et des modalités de travail en coordination :
 - a. sur la formation des Communes à la maîtrise d'ouvrage WASH,
 - b. sur un éventuel soutien financier de certaines activités WASH de Communes,
 - c. sur d'éventuels autres sujets pertinents.
 - 10. Appui à la conception et à la faisabilité d'un mécanisme de suivi technique et financier spécifique aux pipelines de transfert d'eau en projet dans le Sud, piloté de façon collective par les Communes bénéficiaires du projet (groupement de commande entre Communes pour contracter un bureau de contrôle indépendant).

Ces tâches nécessitent des rencontres et séances de travail auprès des personnes ressources spécialistes en la matière au sein du MEEH, du MID et du MEF. Par la suite, des ateliers et séminaires de travail seront organisés avec ces trois ministères et d'autres parties prenantes.

1.2. OBJET DU RAPPORT

Le présent rapport constitue le rapport détaillé relatif à la mise en place des STEAH, à leurs missions/moyens/fonctionnement, à leur budget et financement, à leur institutionnalisation et à leur pérennisation. Il fait référence aux tâches 3 à 7 définies précédemment. Il vient après :

- le « Rapport d'analyse critique sur les démarches, méthodologies et actions déjà mises en œuvre par le programme en termes de décentralisation des services WASH et de renforcement de la maîtrise d'ouvrage communale »
- le « Rapport de mise à jour du module de formation des équipes communales et STEAH »

1.3. CONTENU DU RAPPORT

Le rapport se divise en cinq parties.

- La première présente la mise en place du STEAH communal par les différents programmes EAH à Madagascar.
- La deuxième partie développe les missions du STEAH communal.
- La troisième partie est axée sur les moyens et fonctionnement du STEAH communal.
- La quatrième partie détaille le budget et financement du STEAH communal au sein de laquelle les scénarii de budget type d'un STEAH sont présentés.
- La cinquième partie est consacrée à l'institutionnalisation et pérennisation du STEAH communal où les différentes solutions proposées sont présentées ainsi que le phasage de la mise en place des STEAH.

2. LA MISE EN PLACE DU STEAH COMMUNAL PAR LES DIFFERENTS PROGRAMMES EAH A MADAGASCAR

La mise en place de STEAH constitue une solution pour les Communes pour accélérer leur prise de fonction de maître d'ouvrage dans le domaine de l'EAH. Elle a fait l'objet de plusieurs réunions et ateliers au sein des acteurs de l'EAH à Madagascar depuis presque une dizaine d'années, dont :

- la réunion institutionnelle du secteur Eau et Assainissement et l'atelier de coopération décentralisée Eau et Assainissement, organisés par l'Ambassade de France, le CITE et le pS-Eau en partenariat avec le Ministère de l'Eau, le Ministère de la Décentralisation et la Vice Primature en charge du Développement et de l'Aménagement du Territoire, le 21 et 22 Novembre 2012 à l'hôtel du Louvre Antananarivo,
- l'atelier organisé par le Comité régional DIORANO WASH Analamanga le 26 Mars 2013 au CNEAGR,
- la rencontre technique avec visites sur terrain du réseau Ran'Eau, organisée par le CITE et le pS-Eau en collaboration avec le Ministère de l'Eau, le Ministère de la Décentralisation et les partenaires du réseau, le 30 et 31 Mai 2013 à Foulpointe, Mahambo et Vavatenina,
- l'atelier avec visite sur terrain, organisé par l'ONG Inter Aide, en collaboration avec l'Union Européenne, les ONG GRET, FIKRIFAMA, MEDAIR et PROTOS - et avec la participation du Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène, les DREAH et les équipes communales des Régions et Communes ciblées par le programme AREA le 10 et 11 novembre 2015 à Mahambo.

Elle faisait déjà partie des objectifs fixés post OMD par le MEAH en 2015¹ dans son engagement à un accès universel à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène. Les réflexions dégagées au cours des forums interrégionaux organisés dans sept grandes villes de Madagascar en fin d'année 2018 et du forum national organisé à Antananarivo en fin Janvier 2019 en vue de l'élaboration du Programme Sectoriel Eau, Assainissement et Hygiène (PSEAH) 2019-2023 ont encore confirmé la nécessité de mettre en place le STEAH communal.

Presque tous les programmes ou projets EAH exigent son existence au sein de l'équipe communale. Actuellement, le service est représenté par une personne ou un agent responsable du secteur EAH au sein de la Commune, appelé Agent Communal de l'Eau (ACE) ou Agent Communal de l'Eau et de l'Assainissement (ACEA), ou Agent Communal de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène (ACEAH), ou autre, selon le programme. Les paragraphes suivants présentent quelques-uns d'entre eux.

2.1. LE PROGRAMME UNICEF-MEEH

Dans le programme UNICEF-MEEH, l'Assistant Communal des Coachs (ACC) est considéré comme le futur agent STEAH communal. Il est mis en place dès le début de l'intervention du programme au sein d'une Commune. Il est recruté par la DREEH suite à un appel d'offre régional ou local.

L'ACC fait partie du personnel de la Commune au même titre que les autres agents permanents (Secrétaire d'état civil ou SEC, Secrétaire trésorier comptable ou STC, Secrétaire administratif ou SA, ...). Mais son salaire et son fonctionnement sont entièrement pris en charge par le programme ; à titre indicatif, il touche environ 300 000 Ar/mois.

L'ACC est l'assistant du Maire en matière d'eau, assainissement et hygiène au sein de la Commune ; il est le lien entre le Maire et les différents acteurs intervenant dans le processus ONE WASH : les

¹ Les lignes directrices du secteur Eau, Assainissement et Hygiène, période 2015 – 2019 - MEAH

agents communautaires (AC) au niveau inférieur puis les coaches (ZAP, Chef CSB, ou autres ...), l'ATR, le DREEH au niveau supérieur.

Actuellement, le programme UNICEF-MEEH interviennent dans 224 Communes réparties sur 10 Régions : 204 ACC² sont en fonction dans 221 Communes dont 17 couvrent chacun deux Communes ; 3 Communes n'ont pas d'ACC. Globalement, un peu plus de la moitié de ces ACC ont un niveau Baccalauréat, moins du quart ont un niveau inférieur au Baccalauréat (localisés surtout dans la Région Anosy et la Région Androy), et environ 10% ont un niveau Baccalauréat + 2.

Les activités exercées par les ACC suivent les activités du programme sur terrain. D'après le processus ONE WASH suivi par le programme, les tâches de l'ACC sont concentrées au début sur le volet assainissement et hygiène (niveau 1). Il s'occupe du volet eau à partir du niveau 2, une fois que de petits exploitants privés sont recrutés pour gérer les points d'eau et systèmes existants. Ses tâches s'agrandissent au niveau 3 pour suivre la construction des nouvelles infrastructures à mettre en place et la gestion de ces infrastructures par de nouveaux fermiers.

Ainsi, au moment de la mise en place des premiers ACC, leurs activités étaient spécifiquement focalisées sur l'assainissement et hygiène (Cf. Annexe 1 : TDR ACC - niveau 1). Les principales tâches initiales des ACC consistent à :

- agir comme facilitateur et non animateur pour la mise en place d'un Assainissement Total Piloté par la Communauté (ATPC) (en anglais CLTS : Community Led Total Sanitation)
- appuyer au déclenchement communautaire et appuyer les communautés dans le diagnostic, la définition et planification pour arrêter la transmission oraux-fécaux,
- appuyer à la mise en place d'un programme régulier de suivi des ménages/village/Komity/Parcelles de chaque Fokontany de la Commune pour permettre un bon suivi des activités sur le terrain,
- appuyer le Chef CSB à l'élaboration d'un plan de suivi mensuel,
- réaliser un suivi et accompagner techniquement la population sur l'atteinte des objectifs fixés lors de l'élaboration du plan d'action communautaire avec les AC,
- assurer la promotion à l'hygiène dans sa communauté,
- faciliter la fluidité de la remontée des données par la structure existante,
- contribuer largement à l'atteinte de la Commune à Commune ODF en coordination avec le CSB de référence,
- participer au groupement mensuel fait au niveau du CSB de référence (rapport mensuel et renforcement de capacité),
- faciliter le processus d'auto proclamation ODF de son Fokontany avec le président du Fokontany,
- participer à la vérification après trois mois d'auto proclamation ODF du Fokontany voisin, avec son président de Fokontany et les Leaders Naturels,
- participer à la foire du kaka si possible.

Actuellement, leurs tâches s'étendent sur le volet eau par le suivi de la construction et la mise en gestion des nouvelles infrastructures par de nouveaux fermiers. (Cf. Annexe 2 : TDR actuel des ACC - type Analamanga). Les principales tâches des ACC après extension sur le volet eau (Niveau 2 et niveau 3) consistent à :

- assurer la pérennisation de changement de comportement par le suivi de performance,
- assurer les Survey (enquêtes) qui sont utiles au programme (IR1, IR2, IR3, IR4, IR5),
- compiler les données physiques et les envoyer par Androïde Monitoring,
- programmer, budgétiser, faciliter, participer aux réunions mensuelles au niveau Commune et aux revues programmatiques,
- analyser les données collectées et rapporter au DREEH après les avoir vérifiées sur terrain,

² Source : ATR WASH UNICEF - Décembre 2018

- appuyer l'identification et faciliter la mise en place et la formation des comités de suivi/ CPE/Comité WASH,
- participer à l'élaboration, à la validation et mise en œuvre du PCDEAH,
- mettre en œuvre et suivre les activités de mobilisation de la génération de la demande en eau,
- appuyer la pérennisation et l'application des 3 messages clés dans les institutions (CSB, EPP, Autres institutions publiques),
- appuyer la Commune à l'amélioration de la gouvernance locale et de la gestion financière,
- faire des suivis stratégiques dans les villages ciblés pendant les réunions mensuelles avec les responsables au niveau de la Commune,
- appuyer l'élaboration du système de suivi avec la Commune pour l'atteinte des objectifs,

A tous les niveaux, l'ACC bénéficie de l'encadrement de la DREEH et de l'ATR dans l'exercice de ses fonctions par le biais d'une série de formations programmées selon les besoins.

2.2. LE PROGRAMME GRAND LYON

La mise en place d'un ACEAH est un engagement exigé à la Commune partenaire du programme Grand Lyon. Il est considéré comme le futur agent STEAH communal. Le programme accompagne la Commune pour la mise en place et la structuration de ce service. Il définit les activités du service et les résultats attendus. Mais il ne participe pas au financement du salaire et du fonctionnement de l'ACEAH. Il l'encadre et l'accompagne dans l'exercice de ses fonctions en lui offrant les formations nécessaires. Il prend en charge ses frais de déplacement et lui octroie une indemnité journalière pendant les réunions et les ateliers de formation.

Généralement chaque Commune arrive à mobiliser l'ACEAH ; il s'agit d'une personne déjà œuvrant au sein de la Commune (modérateur, agent de développement communal, personnel du CSB, agent de police communale, secrétaire administratif, conseiller communal, ...) ou d'une personne recrutée par la Commune.

La plupart des agents ont le niveau baccalauréat. Des efforts sont encore à développer pour stabiliser sa situation et améliorer sa performance. Une telle initiative consiste notamment à la clarification des conditions de travail (contrat de travail, plan de travail annuel, moyens à disposition ...).

Actuellement, le salaire de l'ACEAH est entièrement pris en charge par la Commune. Il varie d'une Commune à une autre : pour les Communes urbaines, le salaire mensuel s'élève à plus de 300 000 Ar, pour les Communes rurales, il est compris entre 100 000 Ar et 175 000 Ar ; mais en réalité ce salaire n'est pas assuré pour toute l'année.

Certes, chaque Commune devait recevoir les taxes liées à l'eau provenant des gestionnaires de système d'eau potable existants dans son territoire ; mais le montant correspondant ne couvre pas le salaire de l'ACEAH ; des arriérés de salaires de plusieurs mois sont ainsi constatés pour les ACEAH pouvant atteindre 24 à 40 mois pour certains d'entre eux (CR Mahaditra, CR Nasandratrony, CR Anjomà). Certaines Communes qui ont un bon taux de recouvrement des impôts directs ou indirects, ou qui ont d'autres ressources financières non fiscales, arrivent à soutenir leur ACEAH (CR Vohiposa).

Dans tous les cas, les ACEAH ne sont pas encore considérés comme un personnel permanent indispensable au sein de la Commune, au même rang que le secrétaire trésorier comptable, ou le secrétaire d'état civil, ou le secrétaire administratif. Le problème de moyens des Communes pour payer le salaire des ACEAH demeure ; ces derniers sont soucieux de leur avenir.

2.3. LE PROGRAMME HELVETAS SUISSE INTERCOOPERATION MADAGASCAR

La mise en place de STEAH est un engagement exigé à la Commune partenaire du programme Helvetas. La Commune prend en charge le salaire de l'agent, Helvetas s'occupe de la dotation matérielle (mobilier de bureau, outils informatiques, GPS, panneau solaire, ...) jusqu'à la fin de l'année 2017.

Depuis 2018, la Commune prend toujours en charge le salaire de l'agent, mais elle s'occupe également de la dotation matérielle, Helvetas ne fournit aucune dotation matérielle. Le financement provient des taxes liées à l'eau versées à la Commune par les fermiers.

Helvetas a établi un guide sur le STEAH, au sein duquel la démarche dans la mise en place du service/personne responsable communal de l'EAH a été détaillée, ainsi que la mise en œuvre de la gestion du service de l'accès à l'EAH. La mise en place du service communal de l'EAH est une amélioration de la gouvernance au niveau de la circonscription. Elle contribue aussi à la pérennisation du service public.

Dans les Communes d'interventions de Helvetas, l'agent du service communal de l'EAH peut être, soit une personne déjà œuvrant au sein de la Commune (adjoint au maire ou autres), soit une autre personne recrutée et testée par le projet. Il bénéficie par la suite d'une série de formations théoriques (équipe DREEH) et de formations pratiques dans le tas (équipe Helvetas). A titre indicatif, le salaire de l'agent est de 150 000 Ar/mois, certains agents ont le niveau baccalauréat, d'autres un niveau licence ou ingénieur. Toutefois ces derniers exercent d'autres activités en plus de leurs tâches de STEAH.

En bref, Helvetas ne participe pas au financement de l'agent STEAH, mais il l'encadre et l'accompagne dans l'exercice de ses fonctions en lui offrant les formations nécessaires.

2.4. LE PROGRAMME INTER AIDE

Pour le programme Inter Aide, le STEAH constitue le personnel technique en charge de représenter l'équipe communale pour piloter les affaires liées :

- au contrôle des gestionnaires des ouvrages et au suivi de l'état des infrastructures (ce qui implique aussi leur apporter appui-conseil),
- au contrôle de la bonne utilisation de l'argent du service,
- à la sensibilisation et à l'information des usagers,
- à la conservation des informations liées aux dossiers EAH.

L'ACEAH est l'agent de ce service, il constitue les yeux et les oreilles de l'équipe de la mairie et se fait le lien entre usagers - gestionnaires - équipe communale. En général, il a le niveau baccalauréat ; mais d'autres agents ont un niveau inférieur ou supérieur au baccalauréat. Le salaire des ACEAH varie d'une Commune à l'autre ; plusieurs aspects sont pris en compte (aspects socio-démographiques : étendue de la Commune, nombre de population - aspects techniques : nombre de système d'eau existants, ...). A titre indicatif, une fourchette de 50 000 Ar/mois/Commune à 250 000 Ar/mois/Commune est observée ; en principe un ACEAH est prévu par Commune, mais dans la Région d'Analanjirifo, un ACEAH peut être responsable de 2 Communes (cas de Vavatenina et Tanamasina).

Le financement de l'ACEAH est partagé entre la Commune et les bénéficiaires ; la part de chaque entité varie suivant les Communes : quelques exemples dans la Région Analamanga sont présentés ci-après.

Tableau 1. Pourcentage des parts de la Commune et des bénéficiaires dans le financement de l'ACEAH pour le programme Inter Aide

District	Commune	Part de la Commune	Part des bénéficiaires
Manjakandriana	Sadabe	0%	100%
Ambohidratrimo	Avaratsena	60%	40%
	Ampanotokana	100%	0%
	Mahabo	100%	0%
	Anjanadoria	100%	0%

Les bénéficiaires s'acquittent d'une cotisation forfaitaire (hors vente volumétrique) destinée à la fois au fonctionnement des comités d'eau, à l'entretien des ouvrages et au financement de l'ACEAH.

Le concept de « l'eau paye l'eau » fonctionne correctement pour la Commune de Sadabe : 500 Ar (sur une cotisation annuelle moyenne de 2 500 Ar par cotisant) sont versés pour assurer le financement de l'ACEAH, soit 20% du montant exigé pour avoir accès à l'eau (le code de l'eau fixe ce montant au maximum à 10% des recettes sur l'eau). La Commune participe en cas de non couverture de la cotisation.

Pour Ampanotokana, Mahabo et Anjanadoria, les Communes voulaient prendre en charge la totalité du financement des ACEAH en l'inscrivant dans leur budget primitif. Malheureusement, cette solution n'a pas fonctionné faute de recettes financières. Le paiement des salaires des ACEAH a accusé des retards considérables et n'a plus été assuré quelques mois après. Après 1 an, la solution, où la Commune et les bénéficiaires participent à la fois au financement de l'ACEAH, a été reprise. Du côté des bénéficiaires, une association a été mise en place pour gérer l'ensemble des systèmes d'eau existants dans la Commune. Le fonctionnement de l'association est similaire au fonctionnement du comité d'eau communal. Un représentant par système d'eau est membre de cette association. Du côté de la Commune, le Conseil Communal en Eau, Assainissement et Hygiène (CCEAH) a été créé pour s'occuper de tout ce qui concerne le secteur EAH au sein de la Commune ; c'est un organe de réflexion et de validation, qui peut décider sans la délibération du Conseil Communal. Les membres du CCEAH sont constitués par le Maire ou son adjoint, le STC, un Conseiller Communal et des représentants des présidents de comité d'eau.

Le CCEAH fixe la part de la Commune et la part des bénéficiaires sur le financement du STEAH. La tendance actuelle est de ramener la part de la Commune au maximum à 20%, soit une part des bénéficiaires de 80% au minimum. Mais un tel système exige une augmentation du taux de taxes et redevances demandées aux bénéficiaires qui est déjà supérieur à 10% du prix d'accès à l'eau potable, taux plafond fixé par le Code de l'Eau.

Inter Aide ne participe pas au financement de l'ACEAH, mais il l'encadre et l'accompagne dans l'exercice de ses fonctions en lui offrant les formations nécessaires. D'ailleurs, le module de formation édité par Inter Aide est utilisé par la plupart des partenaires pour la formation des équipes communales dans la gestion des infrastructures d'eau potable.

2.5. LE PROGRAMME RANO WASH

Pour le programme RANO WASH, le STEAH est assuré par une personne physique travaillant au sein de la Commune, désignée par le Maire. Par ailleurs le programme met à disposition de la Commune un Technicien d'Appui (TA) qui sera le binôme de l'agent STEAH. Les deux travaillent ensemble pour assurer toutes les tâches confiées au service. Le TA restera à côté de l'agent pendant

une durée relativement longue (3 à 4 ans) pour l'encadrer jusqu'à que l'agent soit totalement autonome dans l'exercice de ses fonctions.

L'agent STEAH, qui est déjà un agent de la Commune, n'est pas pris en charge par le projet. Le TA est un agent de l'ONG financée par le projet pour assurer les activités programmées au sein de la communauté : en d'autres termes le TA est financé par le projet.

RANO WASH ne participe pas au financement de l'agent STEAH, mais il engage son financement pour la mise à disposition du TA, binôme de l'agent, et pour la série de formations qu'il fournira à la Commune dont l'agent STEAH sera également bénéficiaire.

2.6. SYNTHÈSE

En résumé, chaque programme a son approche pour la mise en place du STEAH communal, des points forts et des points faibles existent pour chaque programme, mais la nécessité du service au sein de la Commune n'est pas mise en cause.

Tableau 2. Points forts et points faibles rencontrés pour la mise en place d'agent STEAH par les programmes ou projets

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none">○ Recrutement de l'agent STEAH par la DREEH ou par le programme○ Prise en charge du financement du salaire et du fonctionnement du STEAH par la Commune○ Encadrement de l'agent STEAH par la DREEH et le programme	<ul style="list-style-type: none">○ Recrutement par la Commune○ Prise en charge du financement du salaire et du fonctionnement du STEAH par le programme○ Non engagement de la Commune à prendre en charge le financement du STEAH après le retrait du programme○ Non considération de l'agent comme personnel permanent à part entière de la Commune

Il est rappelé que pour être en conformité avec les textes en vigueur sur la décentralisation, le Maire doit soumettre la création de ce poste d'agent STEAH à la délibération du Conseil Communal et l'entériner par un arrêté communal.

3. LES MISSIONS DU STEAH COMMUNAL

Sans être explicites, les missions du STEAH peuvent être tirées du Code de l'eau et de ses décrets d'applications, ou des réflexions dégagées à l'issue des rencontres et ateliers organisées par les acteurs de l'EAH à Madagascar.

3.1. LES MISSIONS DU STEAH DEFINIES SELON CODE DE L'EAU

Le mot « STEAH » n'apparaît nulle part dans le code de l'eau en vigueur (Loi N°98-029 du 20 Janvier 1999), ni dans ses décrets d'applications. Pourtant dans l'Article 26 du Décret N°2003/193, portant fonctionnement et organisation du service public de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées domestiques, disposer des services appropriés pour exercer l'ensemble des responsabilités de Maître d'ouvrage est un des critères d'habilitation de la Commune à la fonction de maître d'ouvrage (alinéa 2). Le STEAH est le service approprié pour assumer pleinement l'ensemble de ces responsabilités. Ainsi, d'après les Articles 14, 15 et 16 de ce même décret d'application, il est chargé :

- de la gestion du Service Public de l'Eau potable et de l'Assainissement au niveau de la Commune,
- de la préservation du domaine public liée à la ressource en eau, ainsi que des infrastructures/installations/systèmes en matière d'EAH placé sous sa dépendance,
- de la coordination de l'ensemble des acteurs impliqués dans le secteur au niveau de la Commune,
- du lancement des appels d'offres des délégations de gestion de service public, négociation et conclusion de tous les contrats de délégation de gestion ainsi que de leurs avenants, y compris ceux passés de gré à gré,
- du contrôle de la gestion du service public dans le cadre du contrat de délégation de gestion (Contrôle technique et financier essentiellement porté sur les résultats obtenus par le Gestionnaire délégué),
- de l'inventaire des biens du Système d'Eau dans la Commune et des dettes contractées pour le financement,
- de la rédaction et publication annuelle d'un document contenant les résultats et les prévisions de développement du Service Public de l'Eau sur son territoire (comprenant les rapports d'activité et états financiers relatifs à la gestion des Systèmes d'eau établis par les gestionnaires délégués),
- de l'établissement d'un plan de développement du service public de l'eau comportant le programme d'investissement à réaliser sur cinq ans au moins, ainsi que son mode financement (PCDEAH),
- de l'approbation des plans d'investissements des systèmes d'eau, dont le financement et la réalisation sont à la charge des gestionnaires délégués,
- de la gestion du « fonds de branchement »,
- de la garantie de l'équilibre financier par application de l'Article 54 du Code de l'Eau relatif à la politique tarifaire et le recouvrement des coûts des services d'eau potable et d'assainissement, et
- de la garantie de la continuité du Service Public de l'Eau en cas de carence des titulaires de délégations de gestion ou en l'absence de titulaires.

3.2. LES MISSIONS DU STEAH DEFINIES PAR LES ACTEURS DE L'EAH

Les missions du STEAH ont été débattues à plusieurs reprises par les acteurs de l'EAH au cours des rencontres et ateliers consacrés à la maîtrise d'ouvrage communale. Elles ont été définies suivant les phases d'intervention du projet : avant investissement, réalisation des travaux et exploitation après réalisation des travaux.

3.2.1. Phase : Avant investissement

Les missions du STEAH avant investissement consistent en :

- la collecte de données,
- l'inventaire du patrimoine,
- la participation à la vulgarisation des textes,
- la préparation pour la mobilisation,
- l'appui à la structuration,
- la participation à l'élaboration du PCDEAH ou à sa réactualisation.

3.2.2. Phase : Réalisation des travaux

Les missions du STEAH pendant la réalisation des travaux consistent en :

- la participation à la préparation du dossier d'appel d'offre (DAO) et à la mise en place du contrat de gestion déléguée :
 - à la réalisation des études (Contrôle et suivi),
 - à l'exécution des travaux (Contrôle, suivi) et vérification par rapport au cahier des charges,
- la participation à la mise en place du renforcement des capacités (RDC) des structures de gestion (Communautaire ou privée),
- la participation à la mise en application/vulgarisation des DINA, et la veille au respect du règlement intérieur (RI),
- la collecte des informations et reporting,
- l'identification /gestion des conflits,
- la participation à la réception des travaux (technique, provisoire, définitive),
- l'interface entre Commune et Usagers, CPE et Usagers,
- la participation à la mise à jour des données et à la remontée de données vers la DREAH,
- la vérification périodique du réseau,
- la participation à la planification et budgétisation du CPE (Appui),
- l'identification du réseau de fournisseurs de pièces ou de services,
- l'approvisionnement et acquisition des pièces détachées (appui-conseil au CPE),
- la mise à jour des prix des pièces et des services (consultation des prix).

3.2.3. Phase : Exploitation après réalisation des travaux

Les missions du STEAH pendant l'exploitation après réalisation des travaux sont consacrées :

- au suivi technique des ouvrages et de leurs gestionnaires,
- au suivi financier des ouvrages et de leurs gestionnaires,
- à la rédaction des rapports pour l'équipe communale et au rapport verbal des informations et constats importants,
- à la mise à jour des dossiers pour chaque système d'eau concernant leur suivi technique et financier (PCDEAH),
- à la communication auprès de chacune des entités concernées par l'exploitation (le STEAH fait passer les messages entre les gestionnaires, la commune et les usagers),
- à l'appui à l'équipe communale pour la relation avec la DREEH, les autorités du district et autres acteurs de l'eau,

- à l’affichage des synthèses des observations et des priorités,
- à l’archivage des informations liées aux données techniques des ouvrages, des documents administratifs (contrats, règlements liés à la gestion des ouvrages et au STEAH) et au classement de ces dossiers.

Le suivi technique des ouvrages et de leurs gestionnaires engage le STEAH à :

- planifier et organiser des visites de terrain pour réaliser des diagnostics techniques des ouvrages, de l’implication des gestionnaires et de la bonne utilisation des fonds,
- faire part de ses observations lors de réunions-bilans avec les gestionnaires et leur apporter conseils et recommandations, puis définir avec les gestionnaires un plan d’action pour améliorer et corriger. Pour la gestion communautaire l’agent du STEAH peut guider les comités pour l’élaboration de plans d’actions, il peut les orienter vers des opérateurs (maçons, fournisseurs de pièces détachées...). Pour la gestion privée, le contrôle de la prestation d’une entreprise gestionnaire passe par l’analyse des rapports techniques et financiers qu’elle doit émettre, le STEAH peut mandater des auditeurs externes pour mener des évaluations ponctuelles,
- organiser des contre-visites pour vérifier et suivre les évolutions,
- jouer un rôle d’arbitrage pour dénouer les problèmes entre les parties prenantes (le STEAH doit mesurer comment le gestionnaire considère les réclamations des usagers),
- appliquer des sanctions si nécessaires (en accord avec l’équipe communale) lorsque les termes des contrats ou les articles des règlements ne sont pas respectés.

Le suivi financier des ouvrages et de leurs gestionnaires engage le STEAH à :

- contrôler lors des visites le respect des prévisionnels budgétaires : vérification de la justification des écarts, constatation et validation de l’utilisation de l’argent dépensé par rapport aux investissements. Pour la gestion communautaire, le technicien du STEAH joue un rôle d’appui et de suivi aux comités pour l’élaboration de budget et le contrôle de l’utilisation des fonds ; pour la gestion privée, le STEAH peut mandater des auditeurs externes pour mener des évaluations ponctuelles et analyser ses rapports techniques et financiers,
- s’assurer du recouvrement des cotisations des usagers (gestion communautaire) ou de la redevance communale (gestion privée) au STEAH,
- vérifier que les gestionnaires communiquent de façon transparente aux usagers quant à la définition des budgets, les montants des rentrées d’argent et la justification des dépenses,
- communiquer de façon transparente aux usagers et gestionnaires sur l’utilisation de l’argent du STEAH.

3.3. LES MISSIONS MINIMALES DU STEAH

Les missions du STEAH définies selon le code l’eau ou définies par les acteurs de l’EAH sont très complexes pour la plupart des Communes rurales à Madagascar. Elles exigent un certain niveau pour l’agent à mettre en place, et beaucoup de moyens matériels et financiers pour son fonctionnement. Des missions minimales devraient être définies dans un premier temps, elles seront complétées au fur et à mesure que l’agent et l’équipe communale bénéficient des renforcements de capacité.

L’agent STEAH est l’assistant du Maire en matière d’EAH au sein de la Commune, il pilote les activités EAH au sein de la Commune. Ses missions minimales devront ainsi couvrir les trois composantes de l’EAH. Elles consistent en :

- la collecte de données concernant la situation EAH de la Commune,
- la sensibilisation et l’information de la population sur les impacts négatifs de l’absence d’infrastructures d’eau potable et d’assainissement de base au sein de la Commune,
- l’inventaire et la mise en lien de l’ensemble des acteurs EAH existants au sein de la Commune,

- la communication auprès des usagers et des autorités (district, DREEH, ...) sur tous les sujets concernant le secteur EAH au sein de la Commune,
- la participation à la mise en place d'une réglementation (DINA) au niveau de la Commune en matière d'assainissement et d'hygiène pour éliminer la défécation à l'air libre et maintenir par la suite la situation sans défécation à l'air libre,
- la coordination de toutes les activités programmées en matière d'EAH au sein de la Commune :
 - passation de marché : membre du Commission d'Appel d'Offres (CAO),
 - suivi des études : participation à la restitution des études,
 - suivi des travaux : participation aux réunions de chantier et aux réceptions des travaux,
 - suivi et contrôle de la gestion du service public dans le cadre du contrat de délégation de gestion : inspection, contrôle technique et financier des gestionnaires,
- la contribution dans les rôles des Communes en matière d'EAH dans les institutions (écoles et CSB amis de WASH), et la planification des activités relatives aux actions EAH dans ces institutions,
- la police de l'EAH au sein de la Commune : suivi de l'application des textes et application des sanctions en cas de non-respect des DINA (pour les bénéficiaires) ou en cas de non-respect des contrats (pour les gestionnaires),
- l'inventaire et suivi technique des biens du système d'eau dans la Commune,
- la rédaction et présentation aux autorités supérieures des rapports d'activités de la Commune en matière d'EAH,
- la communication entre les gestionnaires, la Commune et les usagers et l'appui de l'équipe communale pour la relation avec la DREEH, les autorités du district et autres acteurs de l'eau,
- l'archivage des informations liées aux données techniques des ouvrages, des documents administratifs (contrats, règlements liés à la gestion des ouvrages et au STEAH) et le classement de ces dossiers.

4. LES MOYENS ET FONCTIONNEMENT DU STEAH COMMUNAL

Des moyens matériels et financiers devraient être mis à disposition du STEAH pour assurer l'exécution ses missions. Mise à part la rémunération de l'agent STEAH (salaire et indemnité de mission), un minimum d'équipements lui est nécessaire pour assurer son fonctionnement.

4.1. LES MOYENS DE DEPLACEMENT

Le déplacement de l'agent STEAH à l'intérieur de la Commune exige, soit un vélo, soit une moto, selon l'étendue de la Commune et surtout selon ses capacités financières. L'achat d'un vélo est à la portée d'une Commune rurale de catégorie³ 2, tandis qu'une Commune rurale de catégorie 1 a les moyens d'acheter une moto.

Pour les déplacements hors de la Commune, par exemple pour assister à des formations au bureau de la DREEH, ou pour assister des réunions au bureau du District, l'agent STEAH peut voyager en taxi-brousse ; dans le cas où la Commune bénéficie d'un programme ou projet EAH, ce dernier prend en général en charge les frais et indemnités de déplacement.

4.2. LE BUREAU DU STEAH

En tant que personnel de la Commune, l'agent STEAH devra avoir son bureau dans la Mairie. Certains programmes EAH exigent un local à part ; les mobiliers du bureau peuvent être, dans ce cas, fournis par le programme ou à la charge de Commune elle-même.

4.3. LES FOURNITURES DE BUREAU

Un minimum de fournitures de bureau est indispensable au fonctionnement du STEAH tels la papeterie, les classeurs de dossier, les stylos et crayons, ... Pour les photocopies, l'agent STEAH peut utiliser les matériels disponibles au sein de la Commune, ou aller dans les petits bureaux de micro-diffusion existants.

4.4. LES PETITS MATERIELS

A défaut de matériel informatique, l'agent STEAH pourrait bénéficier d'un smartphone pour assurer son fonctionnement. Entre autre, il aurait besoin des petits outillages tels le mètre, le décimètre, ...

³ Le classement de Communes à Madagascar est défini par le Décret n°2015-592 du 01^{er} Avril 2015

5. LE BUDGET ET FINANCEMENT DU STEAH COMMUNAL

En tant que Collectivité Territoriale Décentralisée, le budget de la Commune est défini par la Loi N°2014-020 du 27 Septembre 2014. Il est présenté sous forme de budget de programme dans lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de ladite Collectivité. Ce budget doit être voté en équilibre, autrement dit, il ne doit en aucun moment être déficitaire en trésorerie comme en engagement.

5.1. LES RESSOURCES FINANCIERES DE LA COMMUNE

Les ressources financières de la Commune sont décrites dans les Articles 180 à 238 de la Loi N°2014-020 du 27 Septembre 2014. Elles comprennent entre autres :

- des recettes locales fiscales ou non fiscales,
- des revenus des domaines publics et privés, et
- des revenus qui ne relèvent pas de la fiscalité locale, notamment :
 - des revenus de ses activités économiques,
 - des dons et legs,
 - des emprunts,
 - des revenus de son patrimoine,
 - des sommes perçues au titre de l'utilisation des services locaux.

Les recettes de la Commune comprennent les recettes de fonctionnement et les recettes d'investissement.

Les recettes de fonctionnement sont constituées par les recettes fiscales, les recettes non fiscales et les autres recettes telles les contributions reçues des tiers et les produits financiers.

Les recettes d'investissement comprennent les fonds, dotations et réserves, les subventions d'équipement, les cessions d'immobilisations, les provisions pour charges, les emprunts et dettes assimilés, les dettes rattachées à des participations, les amortissements et pertes de valeur sur immobilisations.

Les recettes fiscales de la Commune comprennent les produits des impôts directs, droits et taxes suivants dont la liste dépend des activités effectuées au sein de la Commune :

- 1. l'impôt de licence de vente des alcools et produits alcooliques,
- 2. l'impôt de licence foraine sur les alcools et produits alcooliques,
- 3. l'impôt de licence sur les installations temporaires, saisonnières et occasionnelles,
- 4. l'impôt de licence sur les activités temporaires, occasionnelles et / ou saisonnières,
- 5. l'impôt de licence sur les établissements de nuit,
- 6. l'impôt de licence sur l'organisation des tombolas et de loterie,
- 7. l'impôt de licence sur l'exploitation des billards et assimilés, des appareils vidéo et des baby-foot à des fins lucratives,
- 8. l'impôt synthétique,
- 9. l'impôt foncier sur les terrains,
- 10. l'impôt foncier sur la propriété bâtie,
- 11. la redevance sur les hydrocarbures,
- 12. les frais d'administration minière,
- 13. la ristourne minière,
- 14. la taxe de protection civile,
- 15. la taxe de résidence pour le développement,

- 16. la taxe de séjour,
- 17. la taxe sur les eaux minérales,
- 18. la taxe sur la publicité,
- 19. la taxe sur l'eau et/ou l'électricité,
- 20. la taxe sur l'entrée dans les fêtes, spectacles et manifestations diverses,
- 21. la taxe sur les pylônes, antennes, relais ou mâts,
- 22. la taxe sur les jeux radiotélévisés.

Ces impôts, droits et taxes sont répartis au profit des Communes, Régions et Provinces dont le pourcentage est fixé par la loi de finances. Les modalités d'assiette, de recouvrement et la fixation des tarifs relèvent également du domaine de la loi de finances.

Les recettes non fiscales de la Commune sont composées notamment :

- des produits des subventions affectées ou non affectées consenties par le budget de l'Etat à l'ensemble ou à chacune des Communes,
- du produit des aides extérieures non remboursables et le produit des dons à la Commune,
- des revenus de leur patrimoine,
- des emprunts dont les conditions de souscription sont fixées par la loi.

Elles comprennent entre autres :

- des redevances telles les redevances et frais d'administration minière, les redevances sur autorisations administratives (cérémonies coutumières, construction de maison, construction de tombeau, construction de clôture, permis d'habiter, terrassement, ...), les produits des ristournes,
- des produits des activités des services tels les prestations de service, la délivrance des dossiers d'état civil, les droits de mariage, la délivrance de livret de famille, la légalisation de dossiers, les certifications et visa,
- des produits des activités annexes et accessoires tels les locations diverses (bâtiments, terrains, ...), les droits de place sur le marché, les droits des fourrières, ...

La fixation des taux des prélèvements non fiscaux tels que les permis, autorisations et droits divers dûment autorisés par la loi de finances, et la fixation du taux des produits et revenus de leurs activités économiques et sociales, des droits à percevoir à l'occasion des services rendus, des dividendes et des revenus de leur patrimoine, relèvent de la compétence des organes délibérants des Communes.

Si telles sont les ressources financières pouvant bénéficier les Communes en tant que CTD, elles restent utopiques au sein de la plupart des Communes rurales malgaches qui représentent 96% de l'ensemble des Communes malgaches (1617 sur 1693 selon le Décret N°2015-592 du 1^{er} Avril 2015 portant classement des Communes en Communes urbaines ou en Communes rurales). Si certaines Communes se contentent des subventions de l'Etat, d'autres arrivent à se débrouiller en exploitant les possibilités qui leur sont offertes.

5.1.1. Cas des Communes rurales de catégorie 2 dans la Région Androy

Le tableau ci-après présente les recettes financières de quelques Communes rurales de catégorie 2 de la Région Androy.

Sur les 7 Communes qui ont présenté des états financiers en 2017 dans le cadre de l'analyse de l'Indice de Gouvernance Locale (IGL) effectuée par l'Office National de Concertation sur la Décentralisation (ONCD) sur les 58 communes de la Région Androy, les subventions représentent plus de 90% des recettes sur 3 d'entre elles :

- Tsimanada et Erada dans le District d'Ambovombe-Androy, et

- Maroviro dans le District de Bekily,

Tableau 3. Recettes financières de sept Communes rurales de catégorie 2 dans la Région Androy (en Ariary)

RECETTES		MAROLINTA	TRANOROA	BETANTY (FAUX CAP)	BEHAZOMANGA	TSIMANADA	ERADA	MAROVIRO
Recettes de fonctionnement								
Recettes fiscales	Montant	0	294 600	803 000	240 000	0	18 500	0
	% sur Recettes fonctionnement	0,0%	1,9%	19,0%	7,7%	0,0%	0,9%	0,0%
Recettes non fiscales	Montant	9 403 515	14 759 600	3 434 000	2 559 200	492 850	1 431 760	140 000
	% sur Recettes fonctionnement	99,7%	97,5%	81,0%	82,6%	87,4%	72,6%	100,0%
Autres recettes	Montant	29 000	83 000	0	300 000	71 000	522 000	0
	% sur Recettes fonctionnement	0,3%	0,5%	0,0%	9,7%	12,6%	26,5%	0,0%
Total recettes de fonctionnement		9 432 516	15 137 201	4 237 001	3 099 201	563 851	1 972 261	140 001
% sur recettes totales		65,4%	42,7%	28,1%	100,0%	2,9%	9,5%	0,6%
Recettes d'Investissement (Subventions et autres)		5 000 000	20 298 000	10 855 200	0	18 950 000	18 880 000	23 720 000
% sur recettes totales		34,6%	57,3%	71,9%	0,0%	97,1%	90,5%	99,4%
RECETTES TOTALES		14 432 516	35 435 201	15 092 201	3 099 201	19 513 851	20 852 261	23 860 001

Source : ONCD

et entre 55 et 75% pour 2 d'entre elles

- Tranoroa dans le District de Beloha, et
- Betanty dans le District de Tsihombe.

Les recettes de fonctionnement (hors subventions) sont essentiellement des recettes non fiscales (de 73 à 100%) provenant des activités des services (délivrance des dossiers d'état civil, droits de mariage, délivrance de livret de famille, légalisation et certification de dossiers, ...) ou provenant des activités annexes.

Les recettes fiscales sont dérisoires, les administrés ne paient ni impôts, ni taxes diverses, faute d'informations ou de sensibilisation de la part de l'équipe communale. A titre d'exemple, excepté les 240 000 Ar d'Impôts Fonciers sur les Terrains (IFT) enregistrés dans la Commune rurale de Behazomanga dans le District de Tsihombe, aucun autre impôt (Impôt synthétique, Impôt Foncier sur les Propriétés Bâties (IFPB), ...) n'est enregistré dans les autres Communes (cf. Annexe 4).

En bref, si l'Etat ou les autres donateurs n'apportent plus de subvention à ces Communes (cas de la Commune de Behazomanga), les ressources financières restent très faibles pour assurer le fonctionnement de la Commune.

5.1.2. Cas des Communes rurales de catégorie 2 et de catégorie 1 dans la Région Haute Matsiatra

La Région Haute Matsiatra bénéficie du programme Eaurizon et du programme MEDDEA II pour améliorer l'accès aux infrastructures d'eau potable et d'assainissement de ses populations. Ces programmes incitent également les Communes bénéficiaires à maîtriser leur fiscalité locale. Deux Communes rurales de catégorie 2 (Iarintsena dans le District d'Ambalavao et Nasandratrony dans le District d'Isandra) et trois Communes rurales de catégorie 1 (Isorana dans le District de l'Isandra, Alakamisy Ambohimaha dans le District de Lalangina et Anjomà dans le District d'Ambalavao) ont présenté leur budget prévisionnel 2019 et le Compte Administratif (CA) 2017. Les tableaux ci-après présentent la récapitulation des recettes financières, les détails sont présentés en Annexe 5.

Tableau 4. Récapitulation des recettes financières de deux Communes rurales de catégorie 2 dans la Région Haute Matsiatra (en Ariary)

RECETTES		IARINTSENA	NASANDRATRONY
Recettes de fonctionnement			
Recettes fiscales	Montant	21 476 382	13 032 099
	% sur Recettes fonctionnement	39,1%	30,6%
Recettes non fiscales	Montant	10 762 500	11 887 800
	% sur Recettes fonctionnement	19,6%	28,0%
Autres recettes	Montant	22 669 836	17 601 000
	% sur Recettes fonctionnement	41,3%	41,4%
Total recettes de fonctionnement		54 908 719	42 520 900
% sur recettes totales		43,7%	22,0%
Recettes d'Investissement (Subventions et autres)		70 696 865	150 923 420
% sur recettes totales		56,3%	78,0%
RECETTES TOTALES		125 605 584	193 444 320

Source : Programme Eaurizon/Grand Lyon

Tableau 5. Récapitulation des recettes financières de trois Communes rurales de catégorie 1 dans la Région Haute Matsiatra (en Ariary)

RECETTES		ISORANA	ALAKAMISY AMBOHIMAHA	ANJOMA
Recettes de fonctionnement				
Recettes fiscales	Montant	32 705 408	53 962 870	11 264 860
	% sur Recettes fonctionnement	42,5%	34,5%	63,5%
Recettes non fiscales	Montant	18 824 800	92 457 589	6 450 872
	% sur Recettes fonctionnement	24,5%	59,1%	36,4%
Autres recettes	Montant	25 389 296	10 104 031	21 100
	% sur Recettes fonctionnement	33,0%	6,5%	0,1%
Total recettes de fonctionnement		76 919 505	156 524 491	17 736 833
% sur recettes totales		26,1%	91,7%	100,0%

RECETTES	ISORANA	ALAKAMISY AMBOHIMAHA	ANJOMA
Recettes d'Investissement (Subventions et autres)	217 531 647	14 160 002	0
% sur recettes totales	73,9%	8,3%	0,0%
RECETTES TOTALES	294 451 152	170 684 493	17 736 833

Source : Programme Eaurizon/Grand Lyon

Les recettes fiscales commencent à prendre place devant les recettes non fiscales et les autres recettes (30 à 64% des recettes de fonctionnement), et les administrés paient déjà les impôts sur les patrimoines (IFT, IFPB, Autres), bien qu'ils sont encore très loin des prévisions (6 à 24% - Cf. Annexe 5). Dans les impôts sur les biens et services, figurent les taxes liées à l'eau que les gestionnaires de systèmes d'eau devraient verser à la Commune, elles sont encore négligeables pour toutes ces Communes rurales (Néant à la CR Iarintsena, 240 000 Ar pour la CR Nasandratrony, 506 360 Ar pour la CR Anjomà, 239 500 Ar pour la CR Isorana et 1 841 134 Ar pour la CR Alakamisy Ambohimaha - Cf. Annexe 5).

Les recettes non fiscales ne sont pas considérables surtout pour les deux Communes rurales de catégorie 2 (20 et 28%) ; elles le sont pour la Commune rurale d'Alakamisy Ambohimaha (59%). Les autres recettes comprennent entre autres les contributions reçues des tiers (Dotation de l'Etat ou des organismes privés), elles ne sont pas négligeables (33 à 41%) sauf pour les Communes rurales d'Anjomà (0,1%) et d'Alakamisy Ambohimaha (6,5%).

5.1.3. Cas des Communes rurales de catégorie 2 dans la Région Analamanga

Trois Communes rurales de catégorie 2 de la Région Analamanga, périphériques de la ville Antananarivo ont fait l'objet de notre visite (Masindray et Ambohimalaza dans le District d'Antananarivo Avaradrano, et Ambohijanaka dans le District d'Antananarivo Atsimondrano). Le tableau ci-après présente la récapitulation des recettes financières de ces Communes, le détail est présenté en Annexes 6, 7 et 8.

Tableau 6. Récapitulation des recettes financières de trois Communes rurales de catégorie 2 dans la Région Analamanga (en Ariary)

RECETTES		MASINDRAY	AMBOHIJANAKA	AMBOHIMALAZA
Recettes de fonctionnement				
Recettes fiscales	Montant	9 160 420	62 381 173	21 046 222
	% sur Recettes fonctionnement	14,8%	13,4%	17,4%
Recettes non fiscales	Montant	50 295 020	377 914 738	73 266 700
	% sur Recettes fonctionnement	81,0%	81,0%	60,5%
Autres recettes	Montant	2 640 000	26 285 498	26 780 000
	% sur Recettes fonctionnement	4,3%	5,6%	22,1%
Total recettes de fonctionnement		62 095 441	466 581 410	121 092 922

RECETTES	MASINDRAY	AMBOHIJANAKA	AMBOHIMALAZA
% sur recettes totales	78,8%	77,1%	66,4%
Recettes d'Investissement (Subventions et autres)	16 720 000	138 489 348	61 304 871
% sur recettes totales	21,2%	22,9%	33,6%
RECETTES TOTALES	78 815 441	605 070 758	182 397 793

Source : Communes Masindray, Ambohijanaka, Ambohimalaza

La proximité de la ville d'Antananarivo favorise la multiplication de types de recettes financières pouvant être exploitées par ces Communes.

Les recettes fiscales sont peu importantes au niveau de ces Communes (13 à 17% des recettes de fonctionnement). Elles sont essentiellement constituées par les impôts sur les revenus (impôts synthétiques) :

- 61% à Masindray,
- 39% à Ambohijanaka, et
- 89% à Ambohimalaza.

Mais les impôts sur les patrimoines et les impôts sur les biens et services existent également. Parmi les impôts sur les biens et services, les taxes sur l'eau sont versées pour les Communes rurales d'Ambohijanaka et d'Ambohimalaza, mais elles sont négligeables, moins de 1% des recettes de fonctionnement :

- 0,5% pour Ambohijanaka : 2 273 250 Ar, et
- 0,8% pour Ambohimalaza : 916 000 Ar).

Les recettes non fiscales occupent la première place dans les recettes de fonctionnement (60 à 81%). Elles sont dominées par les redevances (77 à 92%), ce sont :

- les redevances sur autorisations administratives : droit de construction de maison, de tombeau,
- les redevances de remblai, et
- les produits de ristournes

Mais les produits des activités des services effectués au sein de la Commune (droit de certification, droit de légalisation de signatures, ...) et les produits des activités annexes (droit de place sur le marché, droit de stationnement, produits des bâtiments et terrains de sport, ...) constituent également un apport non négligeable aux recettes non fiscales.

Les contributions reçues des tiers constituent les autres recettes, il s'agit essentiellement des dotations globales provenant de l'Etat ou des dons des organismes privés locaux ; elles constituent 4 à 22 % des recettes de fonctionnement de ces Communes.

5.2. LES DEPENSES DE LA COMMUNE

Les dépenses de la Commune sont décrites dans les Articles 165 à 168 de la Loi N°2014-020 du 27 Septembre 2014. Les dépenses obligatoires doivent faire l'objet d'inscription des crédits suffisants pour assurer, soit le fonctionnement des services, soit l'accomplissement des obligations auxquelles elles s'appliquent. Elles comprennent :

- 1. les dettes exigibles et la couverture des déficits antérieurs,
- 2. les salaires du personnel,

- 3. les contributions aux dépenses des caisses et régimes de retraites auxquels le personnel rémunéré sur les budgets de la Collectivité se trouve affilié,
- 4. les dépenses d'eau et électricité et des postes et télécommunications,
- 5. les contributions et participations imposées par la loi ou des engagements contractuels, notamment par des conventions relatives à l'assistance technique, administrative ou financière,
- 6. toutes autres dépenses dont le caractère obligatoire a été expressément prévu par des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur.

Comme les recettes, les dépenses de la Commune comprennent les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement comprennent les charges du personnel, les achats et biens, les achats de service et charges permanentes, les dépenses d'intervention, les impôts et taxes que la Commune doit payer, les transferts et subventions, les charges financières et les charges diverses.

Les dépenses d'investissement sont constituées par les immobilisations corporelles et incorporelles, les avances et acomptes versés sur commande d'immobilisations, les participations et créances rapprochées.

Les tableaux ci-après présentent la récapitulation des dépenses des quinze (15) Communes rurales présentées précédemment.

Tableau 7. Dépenses de sept Communes rurales de catégorie 2 dans la Région Androy (en Ariary)

DEPENSES		MAROLINTA	TRANOROA	BETANTY (FAUX CAP)	BEHAZOMANGA	TSIMANADA	ERADA	MAROVIRO
Dépenses de Fonctionnement								
Charges du personnel	Montant	6 729 815	20 742 700	9 946 400	678 000	13 806 000	14 919 300	18 268 000
	% sur Dépenses fonctionnement	57,6%	64,2%	69,8%	42,2%	66,4%	71,7%	77,0%
Autres charges	Montant	4 956 585	11 562 400	4 296 200	930 000	6 979 000	5 892 280	5 452 000
	% sur Dépenses fonctionnement	42,4%	35,8%	30,2%	57,8%	33,6%	28,3%	23,0%
Total Dépenses de fonctionnement		11 686 400	32 305 100	14 242 600	1 608 000	20 785 000	20 811 580	23 720 000
Dépenses d'investissement		0	1 015 000	0	0	0	0	0
DEPENSES TOTALES		11 686 400	33 320 100	14 242 600	1 608 000	20 785 000	20 811 580	23 720 000

Source : ONCD

Tableau 8. Dépenses de deux Communes rurales de catégorie 2 dans la Région Haute Matsiatra (en Ariary)

DEPENSES		IARINTSENA	NASANDRATRONY
Dépenses de Fonctionnement			
Charges du personnel	Montant	29 967 935	2 304 062
	% sur Dépenses fonctionnement	59,2%	5,5%
	Montant	20 633 537	39 414 962

DEPENSES		IARINTSENA	NASANDRATRONY
Autres charges	% sur Dépenses fonctionnement	40,8%	94,5%
Total Dépenses de fonctionnement		50 601 472	41 719 024
Dépenses d'investissement		70 069 865	152 123 187
DEPENSES TOTALES		120 671 337	193 842 211

Source : Programme Eaurizon/Grand Lyon

Tableau 9. Dépenses de trois Communes rurales de catégorie 1 dans la Région Haute Matsiatra (en Ariary)

DEPENSES		ISORANA	ALAKAMISY AMBOHIMAHA	ANJOMA
Dépenses de Fonctionnement				
Charges du personnel	Montant	46 549 617	67 730 765	16 354 303
	% sur Dépenses fonctionnement	62,5%	78,4%	40,5%
Autres charges	Montant	27 951 123	18 715 204	24 065 336
	% sur Dépenses fonctionnement	37,5%	21,6%	59,5%
Total Dépenses de fonctionnement		74 500 740	86 445 969	40 419 639
Dépenses d'investissement		201 189 065	5 844 050	3 273 500
DEPENSES TOTALES		275 689 805	92 290 019	43 693 139

Source : Programme Eaurizon/Grand Lyon

Tableau 10. Dépenses de trois Communes rurales de catégorie 2 dans la Région Analamanga (en Ariary)

DEPENSES		MASINDRAY	AMBOHIJANAKA	AMBOHIMALAZA
Dépenses de Fonctionnement				
Charges du personnel	Montant	37 490 822	135 934 450	32 995 919
	% sur Dépenses fonctionnement	65,7%	54,7%	55,2%
Autres charges	Montant	19 531 090	112 618 970	26 830 533
	% sur Dépenses fonctionnement	34,3%	45,3%	44,8%
Total Dépenses de fonctionnement		57 021 912	248 553 420	59 826 452
Dépenses d'investissement		7 837 000	273 917 470	0
DEPENSES TOTALES		64 858 912	522 470 890	59 826 452

Source : Communes Masindray, Ambohijanaka, Ambohimalaza

D'une manière générale, les dépenses de fonctionnement sont réduites aux charges du personnel, aux achats des biens et services et aux charges permanentes. Sur ces 15 Communes, seules trois (3) d'entre elles ont des charges du personnel moins importantes que les autres charges :

- 42,2% pour la Commune rurale de Behazomanga,
- 5,5% pour la Commune rurale de Nasandratrony, et
- 40,5% pour la Commune rurale d'Anjoma.

5.3. L'EQUILIBRE RECETTES/DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE

Les tableaux ci-après présentent l'équilibre Recettes/Dépenses de fonctionnement pour les Communes rurales examinées.

Tableau 11. Equilibre Recettes/Dépenses de fonctionnement pour les sept Communes rurales de catégorie 2 dans la Région Androy (en Ariary)

Equilibre Recettes/Dépenses de fonctionnement	MAROLINTA	TRANOROA	BETANTY (FAUX CAP)	BEHAZOMANGA	TSIMANADA	ERADA	MAROVIRO
	-2 253 885	-17 167 900	-10 005 600	1 491 200	-20 221 150	-18 839 320	-23 580 000

Tableau 12. Equilibre Recettes/Dépenses de fonctionnement pour les cinq Communes rurales de catégorie 2 et de catégorie 1 dans la Région Haute Matsiatra (en Ariary)

		IARINTSENA	NASANDRATRONY	ISORANA	ALAKAMISY AMBOHIMAHA	ANJOMA
Equilibre Recettes/Dépenses de fonctionnement	Avec contributions reçues des tiers	4 307 246	801 875	2 418 764	70 078 521	-22 682 807
	Sans contributions reçues des tiers	-18 362 590	-20 574 125	-22 970 532	46 138 852	-22 682 807

Tableau 13. Equilibre Recettes/Dépenses de fonctionnement pour les trois Communes rurales de catégorie 2 dans la Région Analamanga (en Ariary)

		MASINDRAY	AMBOHIJANAKA	AMBOHIMALAZA
Equilibre Recettes/Dépenses de fonctionnement	Avec contributions reçues des tiers	5 073 528	218 027 989	61 266 470
	Sans contributions des tiers	2 433 528	191 742 491	34 486 470

L'analyse de l'équilibre entre les recettes et dépenses de fonctionnement a permis de dégager les remarques suivantes.

- Les sept (7) CR de la Région Androy ne peuvent pas fonctionner sans les subventions de l'Etat ou des organismes privés ; toutes les Communes présentent un bilan financier négatif à l'exception de la Commune de Behazomanga dont le bilan financier est positif, mais ce cas est faussé car avec les dépenses de 1 608 000 Ar ne couvrent même pas le salaire annuel d'un Secrétaire Administratif de la Commune.
- La CR d'Anjoma, District Ambalavao, Région Haute Matsiatra présente un bilan financier négatif, avec un gap de plus de 22 millions d'Ariary ; comme elle n'a pas reçu de contributions provenant des tiers (dotation de l'Etat ou des organismes privés locaux). La question est donc : comment elle a pu payer ces dépenses. Les quatre (4) autres CR de la Région Haute Matsiatra présentent un bilan financier positif avec plus de 70 millions d'Ariary pour la CR d'Alakamisy Ambohimaha. Toutefois sans les contributions reçues des tiers, seule la CR d'Alakamisy Ambohimaha présente un bilan financier positif, pour les autres Communes le bilan financier devient négatif avec un gap d'environ 20 millions d'Ariary (CR Iarintsena, CR Nasandratrony, CR Isorana).
- Les trois (3) CR de la Région Analamanga présentent un bilan financier positif avec un énorme excédent pour certaines Communes : 218 millions d'Ariary pour la CR d'Ambohijanaka et 61 millions d'Ariary pour la CR d'Ambohimalaza. Ces Communes ont toutes reçu des contributions provenant des tiers ; en supprimant ces contributions sur les recettes, le bilan financier reste toujours positif.

En bref, les contributions de l'Etat ou des organismes privés locaux restent toujours indispensables pour assurer le fonctionnement de plusieurs Communes rurales, surtout pour les Communes rurales de catégorie 2 éloignées des grandes villes. Certaines Communes rurales périphériques de la ville d'Antanarivo ou des Communes rurales de catégorie 1 situées sur les axes routiers arrivent quand même à assurer leur fonctionnement sans les contributions de l'Etat ou des organismes privés locaux. Mais dans tous les cas, les taxes liées à l'eau sont encore insignifiantes par rapport aux recettes financières de la Commune.

5.4. LES SCENARI DE BUDGET TYPE D'UN STEAH

Compte tenu des missions minimales du STEAH définies précédemment et des comptes administratifs de ces quelques Communes rurales, des scénarii de budget type d'un STEAH ont été établis pour les Communes rurales de catégorie 2 et de catégorie 1. Le budget type est basé sur des hypothèses simples pouvant être réalisées même dans les petites Communes rurales de catégorie 2.

Les charges sont réduites aux charges minimales d'un STEAH :

- salaire, charges sociales : affiliation à la CNAPS et à un organisme de soins du genre OSTIE,
- achat d'un vélo ou d'une moto selon la catégorie de la Commune,
- assurance, carburant, entretien et amortissement du vélo ou de la moto, et
- achat de téléphone portable et de petites fournitures de bureau : stylos, cahiers, rames de papiers, classeurs,

Les recettes sont constituées essentiellement par les taxes et surtaxes liées à l'eau dont l'affectation au sein de la Commune doit être faite exclusivement au service de l'eau d'après le Décret N°2003/791 du 15 Juillet 2003, portant réglementation tarifaire du service public de l'eau et de l'assainissement. Ces taxes et surtaxes sont versées par les gestionnaires des systèmes d'eau⁴ existants au sein de la Commune et ne peuvent pas dépasser 10 % du montant hors taxe des facturations de service de l'eau,

⁴ Le code de l'eau ne prévoit pas des taxes sur les PPMH et FPMH

conformément aux dispositions de l'Article 55 de la Loi 98-029 du 20 Janvier 1999 portant code de l'eau.

D'autres recettes peuvent être considérées selon les possibilités de la Commune, mais elles ne sont pas prises en compte dans les scénarii proposés ; même les dotations de l'Etat pour le fonctionnement de la Commune sont considérées comme inexistantes.

5.4.1. Les hypothèses de base

Les hypothèses de base sont fixées à partir de plusieurs paramètres liés à la fois

- à la politique générale de l'Etat : salaire minimum de base, taux de croissance économique, taux d'inflation, taux d'accroissement de population, projection de taux d'accès à l'eau potable, consommation unitaire en eau (l/j/hab), et
- aux pratiques courantes des gestionnaires des systèmes d'eau : mode de participation des usagers au coût de l'eau : cotisation ou facturation sur vente d'eau volumétrique, montant de cotisation par ménage, taux de recouvrement de cotisation, prix de l'eau au mètre cube.

Le tableau ci-après présente la liste de ces hypothèses avec les valeurs proposées.

Tableau 14. Hypothèses de base avec valeurs proposées

Rubriques	Valeurs	Observations
Charges		
Salaire mensuel du STEAH	200 000 Ar	Salaire minimum fixé par le Président de la République, déjà mis en application
Charge sociale	14% du salaire	Loi de travail en vigueur CNAPS = 13% OSTIE = 1%
Taux d'augmentation de salaire	5%	Egal au taux de croissance économique projetée par l'Etat
Achat vélo tout terrain	400 000 Ar	Coût minimum sur le marché Pour Commune rurale de catégorie 2
Entretien vélo	20 000 Ar/an	
Achat moto tout terrain	6 000 000 Ar	Coût minimum sur le marché Pour Commune rurale de catégorie 1 ou pour groupement de Communes rurales de catégorie 2
Carburant mensuel	20 000 Ar/mois	
Assurance moto annuel	20 000 Ar/an	
Entretien moto	20 000 Ar/an	
Taux d'inflation	6%	Taux projeté par l'Etat
Achat de téléphone portable	200 000 Ar	Coût minimum d'un smartphone sur le marché
Achat de fournitures de bureau	10 000 Ar/mois	Commune rurale de catégorie 2
	20 000 Ar/mois	Commune rurale de catégorie 1

Rubriques	Valeurs	Observations
Recettes		
Nombre de population	10 000 habitants	Commune de catégorie 2
	20 000 habitants	Commune de catégorie 1
Taille de ménage	5	Valeur moyenne à Madagascar
Taux annuel d'accroissement de population	2,6%	Valeur moyenne à Madagascar
Cotisation annuelle/ménage	6 000 Ar	Valeur moyenne
Prix de l'eau/m3	1 500 Ar	Valeur moyenne
Taux de recouvrement de cotisation	60% en 2019 80% en 2023 100% en 2030	Projection
Taux d'accès à l'eau potable	32% en 2019 61% en 2023 100% en 2030	Projection de l'Etat en milieu rural dans l'ensemble de Madagascar selon la situation en 2018 publiée par le MICS, le contrat de performance fixé par le MEEH et les objectif ODD n°6 en 2030
Consommation unitaire/habitant/jour	10 litres :2019-2020 15 litres : 2023-2030	Valeur moyenne avec hypothèse de vente mais pas selon les besoins
% taxes liées à l'eau affecté au STEAH	60%	

Le business plan est calculé sur la période 2019-2030, correspondant à la période prise en compte dans la réflexion du PSEAH. La variation du taux d'accès à l'eau potable pendant cette période est fixée selon :

- la situation actuelle de Madagascar en matière d'EAH publiée dans le MICS 2018,
- le contrat de performance fixé par le MEEH en 2019, et
- les objectifs ODD n°6 en 2030.

En effet, le taux d'accès moyen national en eau potable publié par le MICS était de 41% en 2018 dont 69% en milieu urbain et 32% en milieu rural, le contrat de performance fixe à 70% le pourcentage des Malagasy ayant accès à l'eau potable à prix socialement acceptable d'ici fin 20230, le taux d'accès moyen national en eau potable est de 100% en 2030 selon les objectifs ODD n°6. Selon ces hypothèses, la variation du taux d'accès à l'eau potable en milieu rural est fixée comme suit :

Tableau 15. Variation du taux d'accès à l'eau potable en milieu rural

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Taux d'accès à l'eau potable	32%	39%	46%	54%	61%	67%	72%	78%	83%	89%	94%	100%
Taux de recouvrement de facture sur vente d'eau	80%	83%	85%	88%	90%	92%	93%	94%	96%	97%	99%	100%

Source : MICS 2018, Contrat de performance MEEH 2019, ODD n°6

5.4.2. Les scénarii proposés

Les scénarii proposés concernent uniquement les Communes rurales ; ils varient selon

- la catégorie de la Commune,
- le mode de participation des usagers au coût de l'eau : cotisation ou facturation sur vente d'eau volumétrique, et
- la possibilité de groupement de Communes.

Plusieurs scénarii peuvent être envisagés, mais sept (7) sont proposés pour la présente étude. En plus des hypothèses de base présentées précédemment, les hypothèses complémentaires fixées pour les scénarii sont les suivantes.

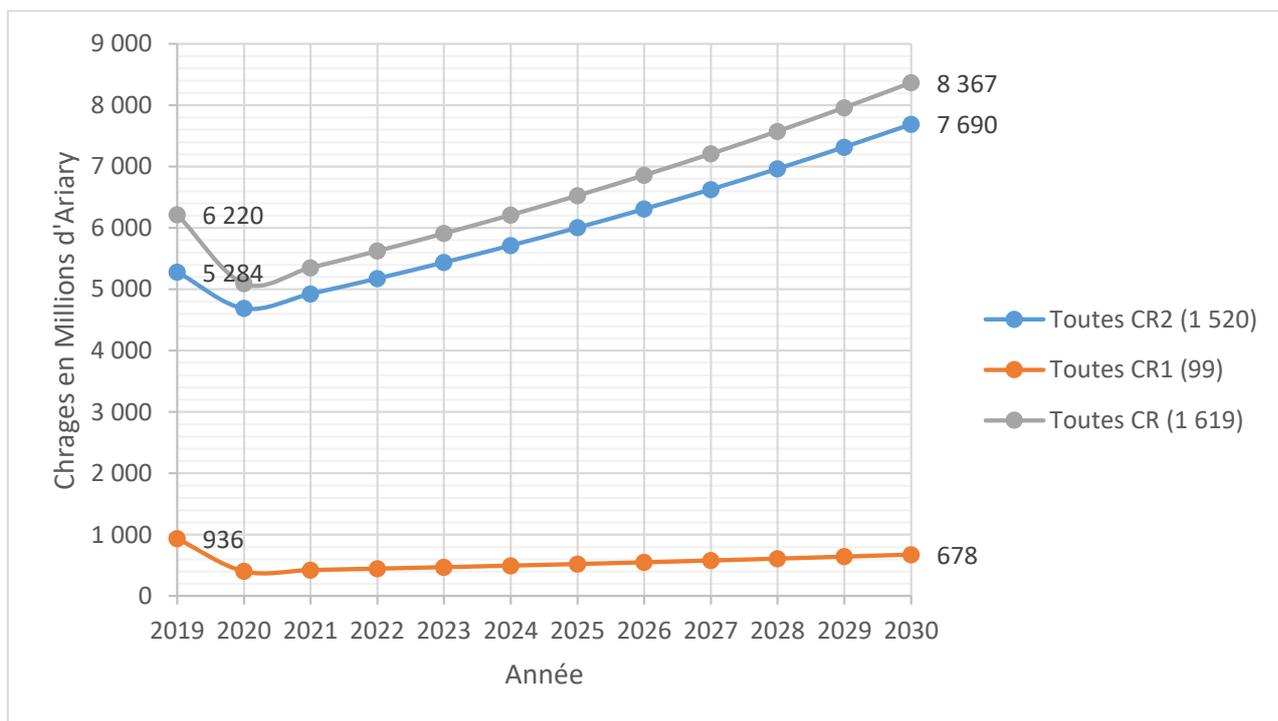
Tableau 16. Hypothèses complémentaires fixées pour les scénarii

Scénario	Hypothèses complémentaires
Scénario 1	Commune rurale de catégorie 2 Participation des usagers uniquement par cotisation
Scénario 2	Commune rurale de catégorie 2 Participation des usagers par cotisation : 20% (PMH) ⁵ Participation des usagers par vente d'eau volumétrique : 80% (Système d'eau)
Scénario 3	Commune rurale de catégorie 2 Participation des usagers par cotisation : 20% (PMH) Participation des usagers par vente d'eau volumétrique : 80% (Système d'eau) Groupement de 4 Communes rurales de catégorie 2
Scénario 4	Commune rurale de catégorie 1 Participation des usagers par cotisation : 20% (PMH) Participation des usagers par vente d'eau volumétrique : 80% (Système d'eau)
Scénario 5	Commune rurale de catégorie 1 Participation des usagers par cotisation : 20% (PMH) Participation des usagers par vente d'eau volumétrique : 80% (Système d'eau) Groupement d'une Commune rurale de catégorie 1 et de 2 Communes rurales de catégorie 2
Scénario 6	Commune rurale de catégorie 2 Participation des usagers par cotisation : 20% (PMH) Participation des usagers par vente d'eau volumétrique : 80% (Système d'eau) Groupement de 2 Communes rurales de catégorie 2
Scénario 7	Commune rurale de catégorie 1 Participation des usagers par cotisation : 20% (PMH) Participation des usagers par vente d'eau volumétrique : 80% (Système d'eau) Groupement d'une Commune rurale de catégorie 1 et d'une Commune rurale de catégorie 2

En considérant un STEAH par Commune, les charges totales correspondantes aux 1 619 Communes rurales existantes à Madagascar s'élèvent à 6,2 milliards d'Ariary en 2019 et à 8,4 milliards d'Ariary en 2030 ; ce sera le montant total à mobiliser si aucun financement ne sera pas prévu (ni taxes liées à l'eau).

⁵ Le nombre de population desservie en eau par les PPMH et FPMH est actuellement de 20% selon les données de la banque de données du MEEH

Figure 1. Charges totales correspondantes aux 1 619 Communes rurales existantes en considérant 1 STEAH par Commune



En considérant les taxes liées à l'eau comme seul financement du STEAH, les résultats de simulation obtenus pour chacun des scénarii sont présentés ci-après :

Tableau 17. Résultats de simulation par scénario (en milliers d'Ariary)

Rubriques	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Σ
Scénario 1	-3 476	-3 085	-3 241	-3 405	-3 578	-3 760	-3 950	-4 151	-4 361	-4 582	-4 815	-5 059	-47 463
Scénario 2	-2 803	-2 212	-2 159	-2 057	-1 180	-997	-871	-691	-504	-295	-73	169	-13 674
Scénario 3	-1 691	-147	7	218	1 207	1 508	1 758	2 068	2 392	2 745	3 117	3 517	16 699
Scénario 4	-8 110	-2 336	-2 134	-1 827	31	508	874	1 354	1 855	2 405	2 986	3 612	-782
Scénario 5	-2 255	-197	10	290	1 609	2 011	2 344	2 758	3 190	3 660	4 156	4 690	22 266
Scénario 6	-4 055	-1 168	-1 067	-914	16	254	437	677	927	1 202	1 493	1 806	-391
Scénario 7	-3 719	-731	-526	-239	1 215	1 635	1 977	2 407	2 856	3 346	3 864	4 420	16 504

Le tableau présente le GAP financier (écart entre Recettes et Dépenses) par année et par scénario. Les détails de calcul sont présentés en Annexe 9.

Scénario 1 :

Le bilan financier est négatif de 2019 jusqu'en 2030 avec un GAP croissant au fil des années : ce scénario n'est pas valable sans considération d'autres ressources financières affectées au STEAH.

Scénario 2 :

Le bilan financier est négatif de 2019 jusqu'en 2029 mais le GAP régresse au fil des années et devient positif en 2030 : ce scénario n'est pas valable sans considération d'autres ressources financières affectées au STEAH.

Scénario 3 :

Le bilan financier est négatif sur les deux premières années (2019, 2020) et devient positif à partir de la troisième année (2021) jusqu'en 2030. Le financement du STEAH est faisable pour ce groupement de quatre Communes rurales de catégorie 2, ce gap des 2 premières années est essentiellement dû à l'achat de moto dont les Communes peuvent demander auprès des donateurs.

Scénario 4 :

Le bilan financier est négatif sur les quatre premières années (2019 - 2022) et devient positif seulement à partir de 2023 jusqu'en 2030 : ce scénario n'est pas valable sans considération d'autres ressources financières affectées au STEAH.

Scénario 5 :

Le bilan financier est négatif sur les deux premières années (2019, 2020) et devient positif à partir de la troisième année (2021) jusqu'en 2030. Le financement du STEAH est faisable pour ce groupement de trois Communes rurales (1 de catégorie 1 et 2 de catégorie 2), ce gap des 2 premières années est essentiellement dû à l'achat de moto dont les Communes peuvent demander auprès des donateurs.

Scénario 6 :

Le bilan financier est négatif sur les quatre premières années (2019 - 2022) et devient positif seulement à partir de 2023 jusqu'en 2030 : ce scénario n'est pas valable sans considération d'autres ressources financières affectées au STEAH.

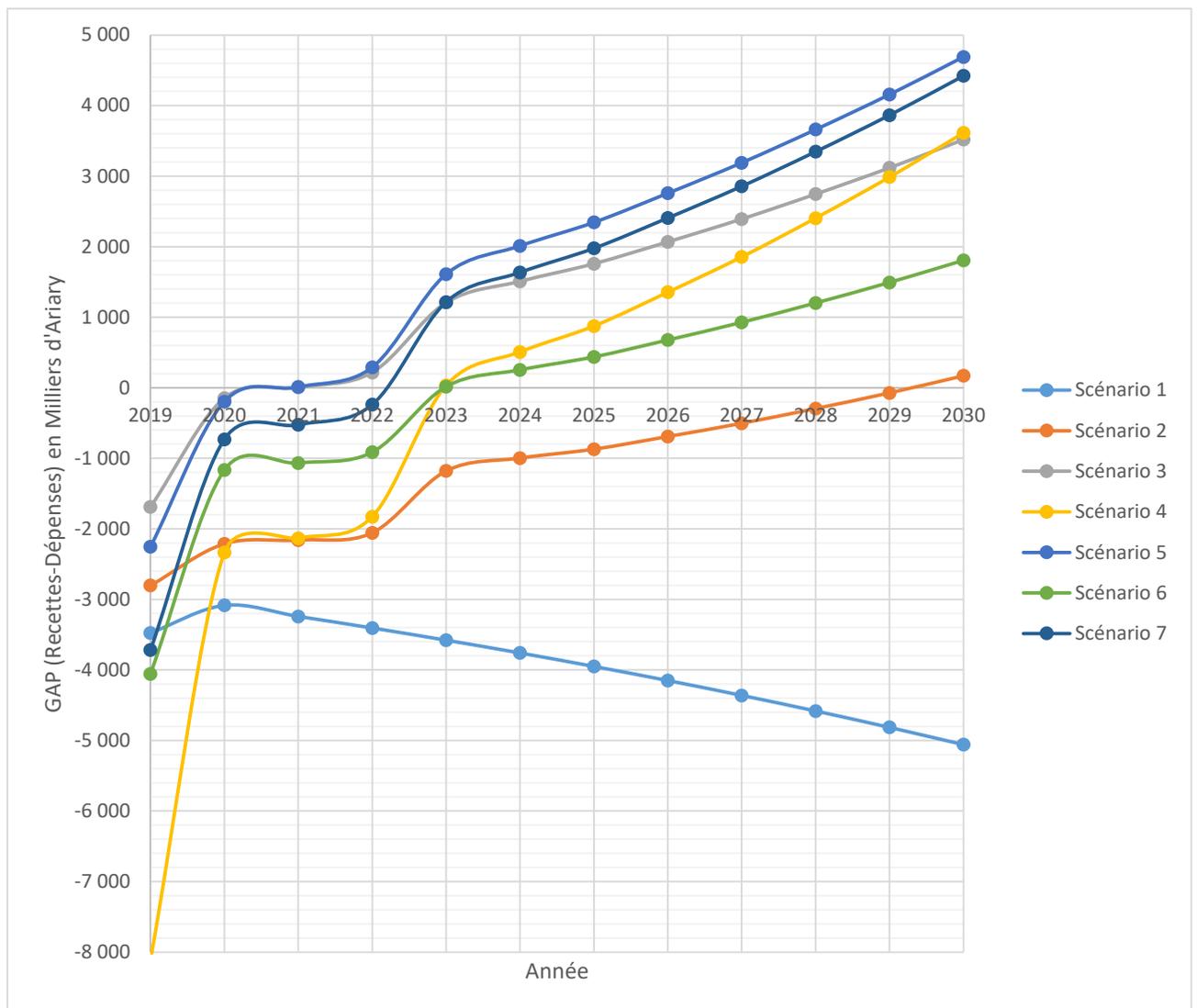
Scénario 7 :

Le bilan financier est négatif sur les quatre premières années (2019 - 2022) et devient positif seulement à partir de 2023 jusqu'en 2030 : ce scénario n'est pas valable sans considération d'autres ressources financières affectées au STEAH.

Il est ainsi constaté que :

- les scénarii 1, 2, 4, 6 et 7 ne sont pas valables sans considération d'autres ressources financières affectées au STEAH, autres que les taxes liées à l'eau ;
- seuls au niveau des scénarii 3 et 5 que le financement du STEAH est assuré sans considération d'autres ressources financières, autres que les taxes liées à l'eau : **il s'agit de proposer un STEAH mutualisé, soit entre 4 Communes rurales de catégorie 2, soit entre une Commune rurale de catégorie 1 et 2 Communes rurales de catégorie 2, avec participation des usagers totalement par vente d'eau volumétrique.**

Figure 2. Résultats de simulation de budget type STEAH par scénario



5.4.3. Remarques

Le nombre de population ayant accès à l'eau potable, la consommation unitaire en eau et la participation financière des bénéficiaires au service de l'eau constituent un facteur déterminant pour la faisabilité du financement du STEAH. Il faudrait ainsi recalibrer les scénarii proposés avec des valeurs réelles des Communes considérées.

Des données de base collectées auprès de la banque de données de l'EAH du MEEH (SESAM) ont permis de dégager les résultats suivants. Onze (11) Communes rurales du District d'Isandra ont des données disponibles auprès de la banque de données du MEEH, dont le résumé est présenté ci-après. (Détails en Annexe 10)

Tableau 18. Données de base du District d'Isandra, Région Haute Matsiatra

Région	District	Commune	Population	Population bénéficiaire	Taux d'accès eau potable
HAUTE MATSIATRA	ISANDRA	AMBALAMIDERA AMBOHIMANANA	6 342	0	0
HAUTE MATSIATRA	ISANDRA	FANJAKANA	8 425	0	0
HAUTE MATSIATRA	ISANDRA	AMBALAMINDERA II	4 831	110	2,28
HAUTE MATSIATRA	ISANDRA	MAHAZOARIVO	8 479	312	3,68
HAUTE MATSIATRA	ISANDRA	SOATANANA	11 013	6 074	55,16
HAUTE MATSIATRA	ISANDRA	NASANDRATRONY	9 733	5 170	53,12
HAUTE MATSIATRA	ISANDRA	ANKARINARIVO MANIRISOA	9 453	1 230	13,02
HAUTE MATSIATRA	ISANDRA	IAVINOMBY VOHIBOLA	10 973	300	2,74
HAUTE MATSIATRA	ISANDRA	ANJOMA ITSARA	7 054	153	2,17
HAUTE MATSIATRA	ISANDRA	ANDREAMALAMA	11 230	907	8,08
HAUTE MATSIATRA	ISANDRA	ISORANA	14 670	6 013	40,99

Source : SE&AM – MEEH - 2019

Les résultats de simulation sur les Communes ont montré que :

- Aucune Commune rurale n'arrive pas à financer le STEAH, même la Commune rurale de catégorie 1 d'Isorana, chef-lieu du district d'Isandra ; (scénarii 1, 2 et 4)
- Il faudrait un groupement de Communes rurales pour pouvoir financer le STEAH :
 - Soit un groupement de 4 Communes rurales de catégories 2 (Soatanàna, NasandratroNy, Ankarinarivo Manirisoa, Iavinomby Vohibola), (scénario 3),
 - Soit un groupement d'une Commune rurale de catégorie 1 (Isorana) et de 2 Communes rurales de catégorie 2 (Soatanàna, NasandratroNy) (scénario 5).

Cet exemple confirme les résultats de la simulation présentés avec les hypothèses de base générales, car les taux d'accès à l'eau potable de la majorité des Communes rurales choisies sont plus élevés par rapport à la moyenne nationale.

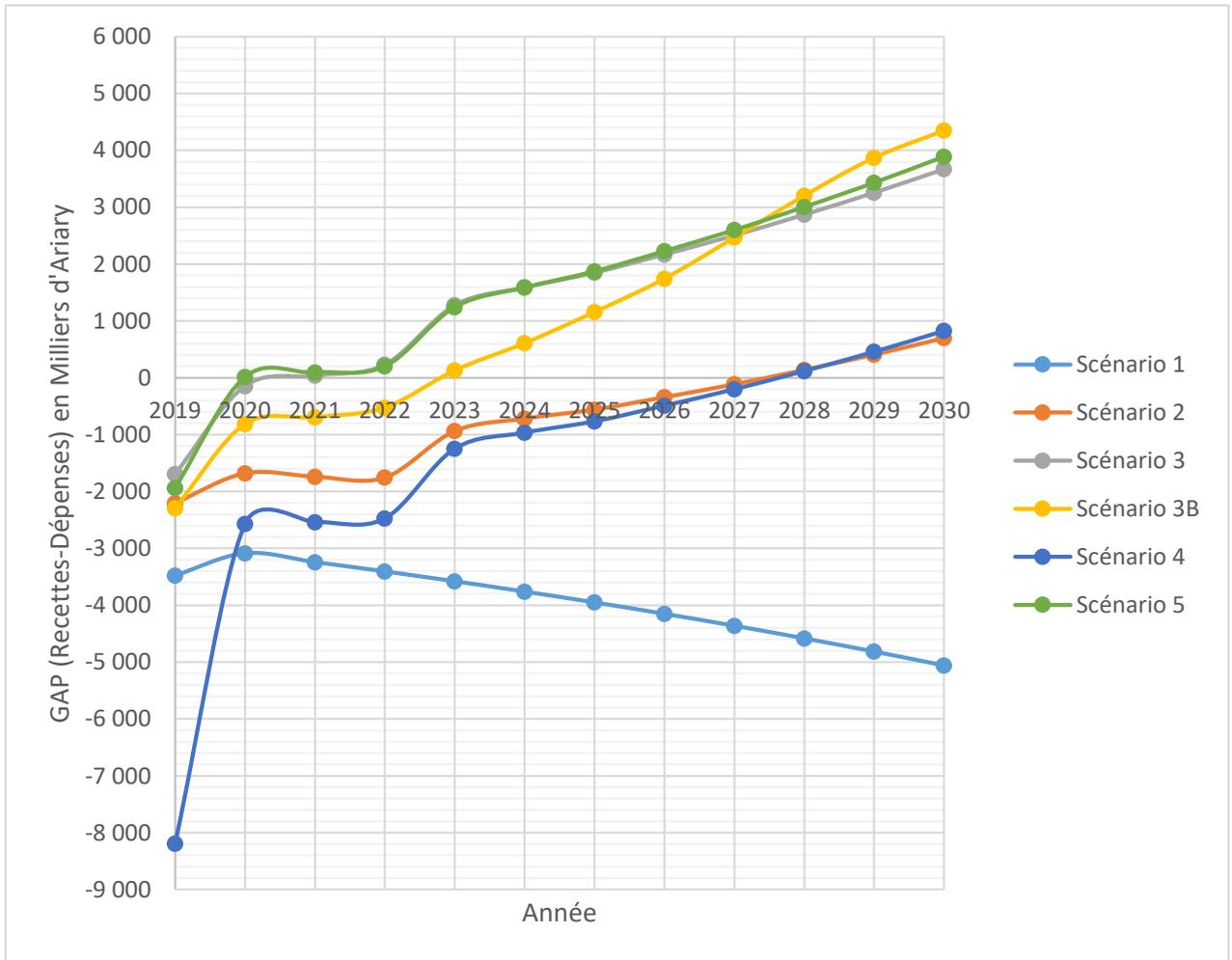
Par contre, en prenant des Communes rurales qui ont des taux d'accès à l'eau potable très faibles par rapport à la moyenne nationale, le financement du STEAH est loin d'être assuré même avec un groupement de 6 Communes rurales de catégorie 2 (Ambalamidera I, Mahazoarivo, Ambalamidera II, Anjomait Sara, Fanjakana, Andreamalama) (scénario 3B).

Tableau 19. Résultats de simulation par scénario pour le District d'Isandra

Rubriques	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Σ
Scénario 1	-3 476	-3 085	-3 241	-3 405	-3 578	-3 760	-3 950	-4 151	-4 361	-4 582	-4 815	-5 059	-47 463
Scénario 2	-2 203	-1 680	-1 739	-1 755	-937	-717	-559	-341	-113	139	407	698	-8 799
Scénario 3	-1 693	-145	39	231	1 277	1 589	1 848	2 170	2 505	2 871	3 256	3 670	17 619
Scénario 3B	-2 291	-813	-693	-523	130	609	1 157	1 744	2 467	3 203	3 871	4 349	13 212
Scénario 4	-8 191	-2 571	-2 538	-2 473	-1 247	-965	-767	-489	-201	119	458	826	-18 039
Scénario 5	-1 936	13	94	202	1 243	1 589	1 874	2 229	2 600	3 005	3 432	3 891	18 236

Le tableau présente le GAP financier (écart entre Recettes et Dépenses) par année et par scénario. Les détails de calcul sont présentés en Annexe 10.

Figure 3. Résultats de simulation de budget type STEAH par scénario - District d'Isandra



6. L'INSTITUTIONNALISATION ET PERENNISATION DU STEAH COMMUNAL

Bien que seuls pour les scénarii 3 et 5 que le financement du STEAH soit assuré d'après les simulations précédentes, plusieurs solutions peuvent quand même être présentées dans la mise en place du STEAH.

6.1. SOLUTION STEAH MUTUALISE ENTRE GROUPEMENT DE COMMUNES RURALES

Les résultats des scénarii de budget type précédents ont montré que seule la mutualisation du STEAH au sein

- d'un groupement de 4 Communes rurales de catégorie 2, ou
- d'un groupement d'une Commune rurale de catégorie 1 et de 2 Communes rurales de catégorie 2

peut assurer sa pérennisation si les taxes liées à l'eau sont les seules ressources financières allouées au financement du STEAH et aucune contribution de l'Etat n'est envisagée.

Dans ce cas, les Communes concernées peuvent se regrouper en association de Communes ayant un objectif commun en matière d'EAH à défaut d'un nouveau décret sur l'OPCI (Organisme Public de Coopération Intercommunale), et établir une convention intercommunale selon l'article 19 de la Loi organique 2014-018 du 12 septembre 2014, avec contrôle de légalité effectué par le chef de district selon l'article 24 de la Loi n°2014-021. L'agent STEAH serait ainsi considéré comme salarié de l'association de Communes qui établit son contrat et paie son salaire suivant le règlement établi en matière de gestion de personnel salarié de l'association.

Une autre condition exigée pour cette solution nécessite :

- que ces Communes soient limitrophes, et
- que chacune de ces Communes regroupées ait déjà un service EAH et une rentrée de recettes financières liées à l'eau.

Dans la pratique, le STEAH établira un plan de travail annuel pour déterminer le temps de visite dans chacune de ces Communes où il assurera l'exécution des tâches minimales définies précédemment dans le Chapitre 3 traitant les missions du STEAH communal.

Par ailleurs, deux inconvénients majeurs existent pour ce scénario :

- grande fragilité des recettes issues de la facture d'eau (en cas de faible couverture en eau, en cas de trop faible taux de recouvrement), et
- territoire trop grand pour 1 agent STEAH pouvant entraîner une moindre performance.

6.2. SOLUTION AGENT TECHNIQUE COMMUNAL OU AGENT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (ADL)

Etant une collectivité territoriale décentralisée, la Commune est sous tutelle directe du Ministère chargé de la Décentralisation par lequel l'Etat lui transfère des compétences (ou une part des responsabilités) qui lui sont propres et distinctes de celles de l'Etat, avec une autonomie administrative, budgétaire et financière, et dotée d'un patrimoine propre et d'une personnalité juridique, dans un espace géographique d'intervention bien déterminé (Articles 4 et 34 de la Loi organique N°2014-018 du 12 Septembre 2014). Théoriquement l'Etat doit alors apporter une subvention à la Commune pour contribuer à son autonomie budgétaire et financière. Cette contribution de l'Etat émane directement de ce Ministère comme il a été fait jusqu'à maintenant.

Etant donné que plusieurs secteurs techniques existent au sein de la Commune (travaux publics, agriculture, élevage, forêt, mines, énergie, foncier, eau-assainissement-hygiène, etc. ...), l'idée d'affecter une contribution complémentaire à la Commune intéresserait tous ces secteurs techniques ; dans ce cas la mise en place d'un agent technique communal serait la meilleure solution pour s'occuper de tous les secteurs techniques au sein de la Commune au lieu d'un agent technique spécifié par secteur.

Cette solution existe déjà dans quelques Communes rurales et l'agent est considéré comme un personnel permanent de la Commune.

Parallèlement, certaines Communes disposent actuellement des Agents de Développement Local (ADL) qui ont bénéficié par l'Institut National de Décentralisation et de Développement Local (INDDL) des séries de formation en matière de gouvernance et de développement local. Ces agents seront voués à devenir des fonctionnaires territoriaux pris en charge par les Communes.

La solution proposée consiste à confier à l'Agent Technique Communal ou à l'Agent de Développement Local les tâches du STEAH. L'avantage cette solution est que l'agent est considéré comme un personnel permanent de la Commune et que l'octroi de subvention de l'Etat est plus probable, étant donné qu'il s'agit probablement de personnel déjà existant au sein de la Commune. L'inconvénient de cette solution réside sur le temps consacré par l'agent à chaque secteur ; il aurait tendance à s'occuper beaucoup plus

- du secteur auquel il se sent techniquement à l'aise, ou
- du secteur où le Maire demande de passer beaucoup plus de temps au détriment des autres secteurs.

Ainsi l'exécution des tâches liées à l'EAH par cet agent serait réduite, au risque de ne pas exister.

6.3. SOLUTION PERSONNEL DU SERVICE TECHNIQUE DECONCENTRE (STD)

La déconcentration du Ministère en charge de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène jusqu'au niveau communal serait une des solutions envisageables à long terme, comme le cas actuel du Ministère de la Santé Publique avec le chef CSB existant à chaque Commune et le cas du Ministère de l'Education Nationale avec le chef ZAP existant à chaque Commune.

En tant que Ministère tutelle du secteur EAH, le Ministère chargé de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, apporte son appui aux Communes par le biais de ses Directions Régionales (DREEH) en tant que Services Techniques Déconcentrés (STD), dans l'accomplissement de leurs missions, surtout concernant la gestion et l'entretien des systèmes d'adduction d'Eau Potable et d'Assainissement, dont elles en assurent la Maîtrise d'Ouvrage.

Le Ministère n'apporte pas de subvention directe, mais il pourrait renforcer l'effectif de son personnel régional jusqu'au niveau du District, puis jusqu'au niveau communal.

En termes de ressources humaines au niveau du MEEH, il semble difficile de réaliser à court terme cette solution étant donné qu'actuellement le personnel des Directions régionales n'existe même pas au niveau des Districts. Toutefois, en appliquant les résultats :

- du scénario 2 (Commune rurale de catégorie 2), et
- du scénario 4 (Commune rurale de catégorie 1)

au nombre des Communes rurales existantes à Madagascar, il suffirait d'augmenter le budget de fonctionnement du MEEH

- de 5 milliards d'Ariary en 2019 pour mettre en place un personnel du Ministère dans chacune des Communes rurales, ou
- de 2,5 milliards d'Ariary pour un personnel pour s'occuper de deux Communes rurales, ou
- de 372 millions d'Ariary pour un personnel par District (salaire uniquement).

Le détail de calcul est présenté en Annexe 11.

6.4. SOLUTION INTERMEDIAIRE STEAH MUTUALISE ENTRE GROUPEMENT DE DEUX COMMUNES RURALES ET PRISE EN CHARGE DU GAP DE FINANCEMENT PAR LE MEEH (OU LE MID)

Une solution intermédiaire pourrait être envisagée en prenant un STEAH mutualisé entre groupement de 2 Communes rurales et prise en charge du gap de financement par le MEEH (ou le MID) pendant une certaine période.

La simulation du budget type STEAH a montré que ce scénario de groupement de 2 Communes rurales (scénario 6 et scénario 7) n'assure pas la pérennisation du financement du STEAH sans considération d'autres ressources financières, autres que les taxes liées à l'eau. Dans le pire des cas, le bilan financier devient positif à partir de 2023 jusqu'en 2030 ; le gap financier de 2019 à 2022 serait ainsi pris en charge par le MEEH (ou le MID) dans cette solution intermédiaire, soit un montant de 3,483 milliards d'Ariary en 2019 jusqu'à 785 millions d'Ariary en 2022 dont la variation est présentée ci-après.

Tableau 20. Gap financier à couvrir par le MEEH dans la solution STEAH mutualisé entre un groupement de 2 Communes rurales pour l'ensemble des Communes rurales de Madagascar

Rubrique	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
GAP (en millions d'Ariary)	3 483	1 003	917	785	0	0	0	0	0	0	0	0

Mis à part l'existence de STEAH au sein d'un groupement de 2 Communes rurales, l'avantage de cette solution réside sur la réduction du territoire à 2 Communes où l'exécution des tâches du STEAH serait beaucoup plus assurée, soit une performance plus élevée que sur un groupement de 4 Communes. Le détail de calcul est présenté en Annexe 12.

6.5. SYNTHESES DES SOLUTIONS ENVISAGEABLES

Un résumé des 4 solutions proposées est présenté ci-après avec les avantages et inconvénients de chacune des solutions.

Tableau 21. Résumé des solutions proposées avec avantages et inconvénients

N°	Solution proposée	Avantage	Inconvénient
1	STEAH mutualisé entre groupement de 4 Communes rurales de catégorie 2 ou groupement de 1 Commune rurale de catégorie 1 et 2 Communes rurales de catégorie 2	Existence et pérennisation du STEAH : financement assuré uniquement par les taxes et redevances liées à l'eau sans aucune contribution de l'Etat	Grande fragilité des recettes issues de la facture d'eau (en cas de faible couverture en eau, en cas de trop faible taux de recouvrement) Territoire trop grand pour 1 agent STEAH, entraînant une moindre performance
2	Agent Technique Communal ou Agent de Développement Local par Commune pour s'occuper de tous les secteurs techniques	Agent considéré comme personnel permanent de la Commune Subvention de l'Etat plus probable	Absence de STEAH Temps consacré par l'agent au service de l'EAH réduit, au risque de ne pas exister
3	Agent MEEH déconcentré jusqu'au niveau communal (soit un agent pour une ou pour deux Communes)	Existence et pérennisation du STEAH Agent STEAH fonctionnaire du MEEH	Financement du STEAH non assuré sans la contribution de l'Etat Nécessité d'augmentation du budget du MEEH
4	STEAH mutualisé entre groupement de 2 Communes rurales et prise en charge du gap de financement par le MEEH (ou le MID) pendant une certaine période	Existence du STEAH Territoire réduit à 2 Communes rurales, donc exécution des tâches du STEAH beaucoup plus assurée et performance plus élevée	Financement du STEAH non assuré sans la contribution de l'Etat Le MEEH (ou le MID) doit rechercher une source de financement pour la prise en charge du gap de financement du STEAH pendant une certaine période

6.6. MISE EN ŒUVRE DES STEAH

Quelle que soit la solution choisie, il faudrait envisager un phasage dans la mise en place des STEAH. Actuellement, environ 600 Communes rurales ont bénéficié de l'appui des programmes ou projets EAH dont la durée d'intervention est fixée d'avance. Certains programmes continuent à travailler avec les mêmes Communes tout en s'ouvrant sur des nouvelles Communes (cas du programme Eaurizon) ; d'autres ont quitté les Communes une fois que les objectifs fixés d'avance soient atteints (cas du programme MEDEA II avec le GRET). Dans tous les cas, les STEAH ont été mis en place pour assurer le suivi des activités EAH une fois que le programme ne sera plus sur place.

Pour le cas du programme UNICEF-MEEH, le coût d'intervention moyen pour l'assainissement de base sur les 209 Communes rurales réparties sur les 10 Régions d'intervention s'élevait à 3 USD par habitant pour avoir le statut ODF, soit environ 30 000 USD par Commune (100 millions d'Ariary). Pour assurer le maintien du statut ODF, il faudrait engager environ 50 millions d'Ariary par Commune. Rester sur les mêmes Communes empêcherait d'investir sur d'autres nouvelles Communes. Cela coûterait encore plus pour l'Etat d'après les études récentes effectuées par le MEAH en 2016. En effet 1 USD investi en assainissement de base (ou en approvisionnement en eau potable) rapporterait 1,67 USD (ou 3,62 USD) d'avantages économiques ; autrement dit assurer le maintien du statut ODF sur une Commune coûterait à l'Etat environ 80 millions d'Ariary.

Compte tenu des remarques précédentes, le phasage de mise en place des STEAH pourrait se faire comme suit :

6.6.1. Première phase

En premier lieu, la mise en place débutera par les Communes actuellement bénéficiaires de programme EAH, surtout les Communes où les programmes commencent ou ont l'intention de se retirer dont la présence de STEAH est vivement recommandée pour assurer le suivi des activités EAH. Toutefois, il faudrait miser sur les Communes qui ont une possibilité de rentrée de taxes liées à l'eau, autrement dit les Communes qui ont des gestionnaires de systèmes d'eau pour pouvoir leur verser ces taxes. Sur les 600 Communes actuellement bénéficiaires de programmes ou projets EAH, il est estimé a priori que seule la moitié peut satisfaire à cette condition. Avec la solution STEAH mutualisé sur un groupement de 2 Communes rurales, 150 STEAH seront ainsi mis en place dans cette première phase avec un soutien financier du MEEH estimé à 175 millions d'Ariary en 2020 sur la base des hypothèses fixées dans la simulation du budget type présenté dans ce rapport. Ce coût intègre les frais de salaire et de fonctionnement du STEAH mutualisé, mais ne prend pas en compte les coûts relatifs à l'achat des motos, aux travaux préparatoires à la création des intercommunalités et aux coûts de formation des STEAH.

Tableau 22. Montant à mobiliser par le MEEH (ou le MID) en première phase de mise en œuvre de STEAH, hors travaux préparatoires et formations

Rubrique	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
GAP (en millions d'Ariary)	608	175	160	137	0	0	0	0	0	0	0	0

Le détail de calcul est présenté en Annexe 12.

Il est préférable d'associer à cette première phase de mise en œuvre des STEAH la déconcentration du personnel du MEEH au niveau des districts concernés par ces STEAH.

Travaux préparatoires

Les travaux préparatoires à la mise en œuvre du STEAH comprennent :

- La mise œuvre de l'intercommunalité : les 2 Communes rurales établissent, sous le contrôle de légalité du chef de district, une convention dans laquelle les rôles et responsabilités de chaque Commune seront clarifiées aussi bien sur le plan administratif que financier (gestion du personnel salarié, gestion comptable et budgétaire (dépenses et recettes), ...)
- La sortie d'un arrêté intercommunal décidant la création du poste de l'agent STEAH après délibération du conseil municipal de chaque Commune
- Le recrutement du STEAH : le MEEH et le MID pourront s'associer pour effectuer le recrutement du STEAH, mais il faudrait inclure la Commune dans le processus.

Formation du STEAH

L'agent STEAH devra être formé afin qu'il puisse assumer les tâches minimales définies précédemment dans le chapitre 3 traitant les missions du STEAH communal. La formation pourra se faire par l'INDDL et la DREEH, avec participation des PTF, suivant les modules de formation approuvés par le MEEH.

6.6.2. Deuxième phase

En deuxième phase, la mise en place des STEAH se fera au niveau des Communes non bénéficiaires de programme EAH mais ayant des taux d'accès à l'eau potable supérieur ou égal à la moyenne nationale. La sélection des Communes se fera sur la base des données fournies par la banque de données du MEEH.

Les travaux préparatoire et la formation des STEAH seront les mêmes que ceux décrits dans la première phase.

6.6.3. Troisième phase

En troisième phase, la mise en place des STEAH se fera sur le reste des Communes non prises en compte par les deux premières phases précédentes.

Les travaux préparatoire et la formation des STEAH seront les mêmes que ceux décrits dans la première phase.

7. CONCLUSION

La mise en place des STEAH dans les Communes n'est pas qu'une volonté des acteurs du secteur de l'EAH, elle est surtout une nécessité pour assurer la maîtrise d'ouvrage communale qui est un enjeu crucial pour le développement du secteur EAH à Madagascar.

Malgré les différentes actions menées par tout en chacun, aussi bien par les autorités publiques compétentes que les acteurs privés nationaux et internationaux, la pérennisation de ces services est loin d'être acquise. En effet, devant la faiblesse des ressources financières allouées par les Communes à ces services, la contribution de l'Etat demeure indispensable pour la majorité des Communes rurales ; les taxes liées à l'eau ne suffisent pas pour le moment pour assurer le financement du STEAH.

A travers les scénarii de budget type proposés, la mutualisation du STEAH auprès d'un groupement de 3 ou 4 Communes rurales semble la solution la plus pertinente. Mais devant la grande fragilité des recettes issues de la facture d'eau, la solution hybride avec mutualisation auprès de 2 Communes rurales et appui du MEEH (ou du MID) sur la prise en charge du gap de financement pendant une certaine période paraît la solution la plus réaliste et la plus plausible.

Toutefois, il ne faudrait pas écarter la faisabilité d'assurer les fonctions de STEAH par déconcentration du MEEH au niveau communal. Bien que cette dernière solution ne pourrait se faire qu'à moyen terme ou à long terme compte tenu de l'effectif actuel du personnel de ce Ministère ; il faudrait y penser par étape en passant par le District dans un premier temps, puis éventuellement par les Communes par la suite. Sur le plan financier, une augmentation du budget du MEEH de quelques milliards d'Ariary par an pourrait résoudre le problème et assurer la pérennisation du STEAH dont l'existence est vraiment indispensable pour faire avancer le secteur EAH.

Quelle que soit la solution envisagée, il faudrait envisager un phasage dans la mise en place des STEAH :

- en premier lieu, la mise en place débutera par les Communes actuellement bénéficiaires de programme EAH, surtout les Communes où les programmes commencent ou ont l'intention de se retirer dont la présence de STEAH est vivement recommandée pour assurer le suivi des activités EAH,
- puis par les Communes non bénéficiaires de programme EAH mais ayant des taux d'accès à l'eau potable supérieur ou égal à la moyenne nationale,
- et enfin, le reste des Communes.

ANNEXES

ANNEXE 1 : TERMES DE REFERENCE DES ASSISTANTS COMMUNAUX DES COACHS - NIVEAU 1

A1.1. Contexte

Le développement du volet Eau Assainissement et Hygiène (EAH) constitue l'un des éléments clés dans l'amélioration de la santé de la population. Pour ce faire, le Ministère de la Santé Publique a le privilège de disposer de services techniques spécialisés en assainissement et génie sanitaire au sein de l'administration centrale (Service de Santé et Environnement) et de ses structures déconcentrées : régionales - Service de Maintenance, de l'Assainissement, du Génie Sanitaire et de la Santé et Environnement (SMAGSSE) des Directions Régionales de la Santé Publique et de district (techniciens des Brigades d'Assainissement des Services de District de Santé Publique et des centres hospitaliers).

Dans cette seconde phase de mise à l'échelle du CLTS dans les 5 régions avec les structures décentralisées, le programme/projet a besoin selon le document du projet de former 53 coachs qui seront assistés par des ACC par Commune, dont le nombre est la suivante :

- si population totale de la Commune inférieure à 15 000, seulement 1 ACC,
- si population totale de la Commune entre 15 000 et 30 000, recrutement de 2 ACC,
- si population totale de la Commune supérieure à 30 000, recrutement de 3 ACC.

Cela permet d'assurer le renforcement de compétence des techniciens locaux afin de faciliter et d'assurer la pérennisation des programmer des activités de développement du secteur dans leur localité respective.

A1.2. Responsabilité du poste

Sous la coordination et supervision directe du coach de la Commune et sous la consignation des personnes ressources au niveau régional (toutes personnes hiérarchique au projet), l'ACC sont responsable des taches suivantes.

A1.3. Taches principales

% DE TEMPS		PRINCIPALES FONCTIONS
Systématique	1	Agit comme facilitateur et non animateur pour la mise en place d'un assainissement total pilote par la communauté
15 jours par mois pour la Commune (systématique)	3	Appuie au déclenchement communautaire et appuie les communautés dans le diagnostic, la définition et planification pour arrêter la transmission oraux-fécaux.
	4	Appuie à la mise en place d'un programme régulier de suivi des ménages/village/Komity/Parcelles de chaque Fokontany de la Commune pour permettre un bon suivi des activités sur le terrain. Appuie le Chefs CSB à l'élaboration d'un plan de suivi mensuel
	5	Réalise un suivi et accompagne techniquement de la population sur l'atteinte des objectifs fixés lors de l'élaboration du plan d'action communautaire avec les AC

% DE TEMPS		PRINCIPALES FONCTIONS
	6	Assure la promotion à l'hygiène dans sa communauté,
	7	Facilite la fluidité de la remontée des données par la structure existantes.
	8	En coordination avec le CSB de référence, contribue largement à l'atteinte de la Commune à Commune ODF
	9	Participe au groupement mensuel fait au niveau du CSB de référence (rapport mensuel et renforcement de capacité)
	10	Facilite le processus d'auto proclamation ODF de son Fokontany avec le président du Fokontany
	11	Participe à la vérification après trois mois d'auto proclamation ODF du Fokontany voisin, avec son président de Fokontany et les Leaders Naturels.
	12	Participe à la foire du kaka si possible.

A1.4. Organisation de travail et Motivation

Voici l'indicateur de résultats :

- % village/Komity/Parcelle déclenchés, marque de drapeau jaune,
- Rapport de ZDAL nettoyé et identifié pendant le déclenchement plus nouvellement identifié pendant le suivi,
- Foire du kaka réalisé,
- % population/manages utilisant des latrines,
- % latrines disposant de DLM,
- % ménages appliquant les messages sur l'hygiène,
- % village/Komity/Parcelle ODF, marque de drapeau vert,
- auto proclamation Fokontany ODF,
- maintien du statut ODF pendant 3 mois avant certification,
- l'ACC est redevable devant ses chefs hiérarchiques Coach et rapporte au chef CSB du CSB de référence,
- l'ACC travaille étroitement avec le comité de suivi au niveau Commune et les ACCs de chaque Fokontany,
- jour de travail : 15 jours d'assiduité obligatoire,
- indemnité de survie : 250.000 Ariary par mois,
- supplémentaires : 5.000 Ariary par jour supplémentaire, limités à 10 jours,
- un vélo est attribué aux ACC.
- des visibilitées sont attribuées pour les ACC afin de les motiver et de les démarquer en tant que moteur de changement de comportement.

Niveau : Baccalauréat, recrutement non déplacé, lancement au niveau régional et district

La publication du poste se fera par large diffusion au niveau régional, District et Commune par l'intermédiaire des Canaux médiatiques et affichages.

Tous les candidats sélectionnés seront contractuels pendant 3 mois renouvelable et seront basés au niveau du chef-lieu de Commune d'affectation.

ANNEXE 2 : TERMES DE REFERENCE DES ASSISTANTS COMMUNAUX DES COACHS - VERSION ACTUELLE (ANALAMANGA)

Dans le cadre de l'exécution du programme WASH pour TOUS, dans les 09 Communes de la Région ANALAMANGA, La Direction Régionale de l'Eau de l'Energie et des Hydrocarbures Analamanga avec l'appui de l'UNICEF, réengage des Assistants Communaux des Coachs.

Il s'agit des postes basés au niveau des Communes Rurales suivantes.

DISTRICT	COMMUNES RURALES	POPULATIONS	NOMBRE ACC
ANTANANARIVO ATSIMONDRANO	ANKADIMANGA	14 264	1
ANTANANARIVO AVARADRANO	AMBOHIDRABIBY	8 103	1
	TALATA VOLONONDRY	18 283	1
	ANJEVA GARA	10 319	1
MANJAKANDRIANA	AMBOHIBAO SUD	4 602	1
	AMBATOMENA	7 611	1
	ANKAZONDANDY	24 000	1
	AMPANEVA	6 306	1
	AMBOHITSEHENO	9 623	1
TOTAL		103 111	9

A2.1. Taches Principales

Les tâches principales des ACC consistent à :

- appuyer la ou les communes à devenir ODF Niveau 1, 2 et 3 (selon critère),
- appuyer la ou les communes à la planification, implémentation, suivi, rapportage des activités,
- renforcer la capacité et opérationnaliser les structures locales de suivi : CPE/CSV/Comite WASH,
- jouer le rôle de facilitateur dans la mise en œuvre du programme (IR1, IR2, IR3, IR4, IR5),

A2.2. Taches spécifiques

Les tâches spécifiques des ACC consistent à :

- assurer la pérennisation de changement de comportement par le suivi de performance,
- assurer les Survey (enquêtes) qui sont utiles au programme (IR1, IR2, IR3, IR4, IR5),
- compiler les données physiques et les envoyer par Androïde Monitoring,
- programmer, budgétiser, faciliter, participer aux réunions mensuelles au niveau Commune et aux revues programmatiques,
- analyser les données collectées et rapporter au DREEH après les avoir vérifiées sur terrain,
- appuyer l'identification et faciliter la mise en place et la formation des comités de suivi/ CPE/Comite WASH,
- participer à l'élaboration, à la validation et mise en œuvre du PCDEAH,
- mettre en œuvre et suivre les activités de mobilisation de la génération de la demande en eau,

- appuyer la pérennisation et l'application des 3 messages clés dans les institutions (CSB, EPP, Autres institutions publiques),
- appuyer la commune à l'amélioration de la gouvernance locale et de la gestion financière,
- faire des suivis stratégiques dans les villages ciblés pendant les réunions mensuelles avec les responsables au niveau de la Commune,
- appuyer l'élaboration de système de suivi avec la Commune pour l'atteinte des objectifs,

Durée de contrat : 3 mois renouvelable

ANNEXE 3 : TERMES DE REFERENCE D'UN AGENT STEAH TYPE SELON LA SYNTHÈSE DE LA RENCONTRE TECHNIQUE ORGANISÉE PAR LE MEEH ET LE RESEAU RAN'EAU A FOULPOINTE, MAHAMBO ET VAVATENINA EN MAI 2013

Les présents termes de référence ont été tirés de la synthèse de la rencontre technique organisée par le MEEH et le réseau Ran'Eau à Foulpointe, Mahambo et Vavatenina en Mai 2013. Dans ce document sont présentées les idées de base constituant les TDR type pour un responsable STEAH au niveau communal selon les résultats des travaux à l'issue de cette rencontre.

A3.1. Les fonctions générales du STEAH.

Les fonctions générales du STEAH type consistent à :

- planifier ou être impliqué dans le processus de planification sur le secteur EAH au niveau communal,
- piloter ou participer à la réalisation/actualisation de Plan de Développement Communal comportant le programme d'investissement en EAH, le lancement des procédures de dévolutions des marchés d'études et de travaux, l'engagement des marchés correspondants et l'ordonnancement des paiements de ces marchés,
- piloter ou participer au montage de dossier d'inventaire des biens de la Commune concernant les ouvrages d'EAH,
- assurer la police des eaux et des assainissements (suivi de l'application des textes),
- participer à l'approbation des plans d'investissements des systèmes d'eau, dont le financement et la réalisation sont à la charge des gestionnaires délégués,
- assurer la bonne gestion du " fonds de branchement ",
- participer à la préparation et au lancement des appels d'offres des délégations de gestion de service public, la négociation et la conclusion de tous les contrats de Délégation de gestion ainsi que de leurs avenants, y compris ceux passés de gré à gré,
- contrôler la gestion du service public et la qualité de l'eau dans le cadre du contrat de délégation de gestion,
- garantir l'équilibre financier des gestionnaires de systèmes et tendre vers le recouvrement complet des coûts par application de l'Article 54 du Code de l'Eau,
- veiller à la publication annuelle, par les gestionnaires délégués, des rapports d'activité et états financiers relatifs à la gestion des systèmes d'eau,
- garantir la continuité du service public de l'eau en cas de carence des titulaires de délégations de gestion ou en l'absence de titulaires et prend toutes mesures urgentes appropriées.

A3.2. Profil et qualification

- Minimum niveau Baccalauréat ou Brevet Technique,
- Ayant un permis de conduire catégorie A,
- Résidant et ayant une connaissance générale de la Commune, et parler le dialecte local est un atout,
- Connaissance générale du secteur Eau, Hygiène et Assainissement (Technique et politique du secteur),
- Connaissance et capacité d'analyse juridique,
- Sens de la communication et sociable,
- Capacité de gestion et d'organisation,
- Capacité d'animation et de gestion de conflit.

A3.3. Missions et outils détaillés par phase

1 - Phase : Avant investissement

Missions

- Collecte de données
- Inventaire du patrimoine
- Participation à la vulgarisation des textes
- Préparation pour la mobilisation
- Appui à la structuration
- Participation à l'élaboration du PCDEAH ou à sa réactualisation

Outils

- Fiche de collecte
- Fiche d'inventaire
- Textes réglementaires et guides
- Support technique
- Canevas d'élaboration du PCDEAH

2 - Phase : Réalisation

Missions

- Participation à la préparation du dossier d'appel d'offre (DAO) et à la mise en place du contrat de gestion déléguée :
 - à la réalisation des études (Contrôle et suivi),
 - à l'exécution des travaux (Contrôle, suivi) et vérification par rapport au cahier de charge,
- Participation à la mise en place du renforcement des capacités (RDC) des structures de gestion (Communautaire ou prive),
- Participation à la mise en application/vulgarisation des DINA, et veille au respect du règlement intérieur (RI),
- Collecte des informations et reporting,
- Identification /gestion des conflits,
- Participation à la réception des travaux (technique, provisoire, définitive),
- Interface entre Commune et Usagers, CPE et Usagers,
- Interlocuteur du DIREAU dans la mise à jour des données, (SE&AM : Remontée),
- Vérification périodique du Réseau,
- Participation à la planification et budgétisation CPE (Appui),
- Identification du Réseau de fournisseurs de pièces ou de services,
- Approvisionnement et acquisition des pièces détachées (appui-conseil au CPE),
- Mise à jour des prix des pièces et des services (consultation des prix).

Outils

- TDRs, Contrat, cahier de charge, Fiche de suivi, Canevas de rapportage, SE&AM,
- Guide de mise en place de structure de gestion (Contrat),
- DINA et Règlement intérieur (RI),

- Fiche de collecte, Canevas, rapportage,
- RI et texte, Arrêté Communal, OM, papier de contravention,
- TDR STEAH,
- PV type de réception, contrat, Plan,
- Fiche de contrôle pour vérification réseau,
- Canevas de planification,
- Base de données « Fournisseurs ».

3 - Phase : Après réalisation

Missions

Si communautaire :

- Organisation AG pour le bilan technique et financier,
- Vérification de tenue de compte et utilisation de fonds,
- Suivi des entretiens,
- Accompagnement et assistance technique continue des techniciens (Communes),
- Vulgarisation des guides techniques d'entretien,
- Mobilisation et redynamisation des acteurs EAH.

Outils

- Règlement intérieur ou RI,
- Canevas de bilan (technique et financier),
- Guide et Fiche de vérification,
- Fiche de suivi,
- Guide d'assistance technique, module,
- Manuel d'entretien,
- TDRs et contrat de délégation de service.

ANNEXE 4 : EXTRAIT D'ETATS FINANCIERS DE QUELQUES COMMUNES RURALES DE CATEGORIE 2 DANS LA REGION ANDROY

Tableau 23. Extrait d'états financiers de quelques Communes rurales de catégorie 2 dans la Région Androy – Recettes

DISTRICT		BELOHA	BELOHA	TSIHOMBE	TSIHOMBE	AMBOVOMBE-ANDROY	AMBOVOMBE-ANDROY	BEKILY
NOM COMMUNE		MAROLINTA	TRANOROA	BETANTY (FAUX CAP)	BEHAZOMANGA	TSIMANADA	ERADA	MAROVIRO
PREVISION 2017	Montant	20 212 000	60 990 000	452 975 740	57 633 590	19 669 350	29 332 600	79 218 720
REALISATION DE RECETTE POUR L'ANNEE 2017	Montant	14 432 515	35 435 200	15 092 200	3 099 200	19 513 850	20 852 260	23 860 000
	% sur prévision	71,41%	58,10%	3,33%	5,38%	99,21%	71,09%	30,12%
SUBVENTION RECUES POUR L'ANNEE 2017 (SUBVENTION/REALISATION*100)	Montant	5 000 000	20 298 000	10 855 200		18 950 000	18 880 000	23 720 000
	% sur réalisation	34,64%	57,28%	71,93%		97,11%	90,54%	99,41%
REALISATION HORS SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2017 (RHS)	Montant	9 432 515	15 137 200	4 237 000	3 099 200	563 850	1 972 260	140 000
	% sur réalisation	65,36%	42,72%	28,07%	100,00%	2,89%	9,46%	0,59%
IMPÔT SYNTHETIQUE 2017	Montant							
	% sur RHS							
IFT 2017	Montant				240 000			
	% sur RHS				7,74%			
IFPB 2017	Montant							
	% sur RHS							
IMPÔTS BIENS SERVICES 2017	Montant		294 600	803 000			18 500	
	% sur RHS		1,95%	18,95%	0,00%	0,00%	0,94%	
RECETTES NON FISCALES 2017	Montant	9 403 515	14 759 600	3 434 000	2 559 200	492 850	1 431 760	140 000
	% sur RHS	99,69%	97,51%	81,05%	82,58%	87,41%	72,59%	100,00%
AUTRES RECETTES ET TAXES 2017	Montant	29 000	83 000		300 000	71 000	522 000	
	% sur RHS	0,31%	0,55%		9,68%	12,59%	26,47%	

Tableau 24. Extrait d'états financiers de quelques Communes rurales de catégorie 2 dans la Région Androy - Dépenses

DISTRICT	BELOHA	BELOHA	TSIHOMBE	TSIHOMBE	AMBOVOMBE-ANDROY	AMBOVOMBE-ANDROY	BEKILY
NOM COMMUNE	MAROLINTA	TRANOROA	BETANTY (FAUX CAP)	BEHAZOMANGA	TSIMANADA	ERADA	MAROVIRO
DEPENSES PRIMITIVES	28 000 000	74 396 000	453 652 940	70 990 600	21 685 000	31 771 980	94 049 720
PAIEMENTS EFFECTUES	11 686 400	33 320 100	14 242 600	1 608 000	20 785 000	20 811 580	23 720 000
% sur dépenses primitives	0,42	0,45	0,03	0,02	0,96	0,66	0,25
FONCTIONNEMENT PRIMITIF	28 000 000	71 314 000	394 487 600	24 928 600	21 685 000	29 232 600	65 144 258
DEPENSES DE FONCTIONNEMENTS	11 686 400	32 305 100	14 242 600	1 608 000	20 785 000	20 811 580	23 720 000
% sur fonctionnement primitif	0,42	0,45	0,04	0,06	0,96	0,71	0,36
INVESTISSEMENT PRIMITIF	0	3 082 000	59 165 340	46 062 000	0	2 539 380	28 905 462
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0	1 015 000	0	0	0	0	0
% sur investissement primitif	0,00	0,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CHARGE DE PERSONNEL 2017	6 729 815	20 742 700	9 946 400	678 000	13 806 000	14 919 300	18 268 000
Taux de charge de personnels /Fonctionnement	57,59	64,21	69,84	42,16	66,42	71,69	77,02

ANNEXE 5 : EXTRAIT D'ETATS FINANCIERS DE QUELQUES COMMUNES RURALES DE CATEGORIE 2 ET DE CATEGORIE 1 DANS LA REGION HAUTE MATSIATRA

Tableau 25. Extrait d'états financiers des CR de catégorie 2 : Iarintsena et Nasandratrony

RECETTES / DEPENSES	IARINTSENA 2017			NASANDRATRONY 2017		
	Prévision	Réalisation	%	Prévision	Réalisation	%
RECETTES						
Recettes de Fonctionnement						
Résultats de l'exercice précédent				154 643		
RECETTES FISCALES						
Impôts sur les revenus, bénéfiques et gains						
Impôt synthétiques	1 000 000	661 758	66%	1 300 000	940 000	72%
Impôts sur les patrimoines						
Impôts fonciers IFT	24 000 000	5 002 010	21%	40 947 690	3 435 699	8%
IFPB	17 000 000	3 100 000	18%	19 590 800	956 100	5%
Autres	11 823 770	915 106	8%	2 400 000	1 100 000	46%
Sous Total Impôts sur les patrimoines	52 823 770	9 017 116	17%	62 938 490	5 491 799	9%
Impôts sur les biens et services	1 564 000	766 758	49%	750 000	240 700	32%
Taxe sur l'eau	0	0		400 000	240 000	60%
Autres recettes fiscales	8 560 000	11 030 750	129%	4 420 000	6 359 600	144%
TOTAL RECETTES FISCALES	63 947 770	21 476 382	34%	69 408 490	13 032 099	19%
AUTRES RECETTES						
Contribution reçue des tiers						
Dotation globale de fonctionnement	12 000 000	18 740 000	156%	63 991 000	19 000 000	30%
CSB	2 400 000	1 429 836	60%	3 360 000	1 320 000	39%
SEC	4 700 000	2 500 000	53%	2 799 575	1 056 000	38%
Subvention complémentaire				5 000 000		0%
Subvention GF				5 400 000		0%
Autres	700 000	0	0%			
Sous Total Contribution reçue des tiers	19 800 000	22 669 836	114%	80 550 575	21 376 000	27%
Produits financiers				4 900 000	0	0%
Part des Crédits affectés aux investissements en moins	17 602 770		0%	7 233 361	3 775 000	52%
TOTAL AUTRES RECETTES	2 197 230	22 669 836	1032%	78 217 214	17 601 000	23%
RECETTES NON FISCALES						
Redevances	5 900 000	2 315 000	39%	4 610 000	2 257 800	49%
Produits des activités de service	3 390 000	2 958 000	87%	2 750 000	699 000	25%

RECETTES / DEPENSES	IARINTSENA 2017			NASANDRATRONY 2017		
	Prévision	Réalisation	%	Prévision	Réalisation	%
Autres	2 805 000	5 489 500	196%	5 050 000	8 931 000	177%
TOTAL RECETTES NON FISCALES	12 095 000	10 762 500	89%	12 410 000	11 887 800	96%
Total recettes de fonctionnement	78 240 000	54 908 718	70%	160 035 704	42 520 899	27%
Recettes d'Investissement						
Subvention EAH (Grand Lyon / autres)						
Subvention FDL				15 000 000	100 000	1%
Autres	45 700 000	6 540 100	14%	30 707 067	3 775 000	12%
Total recettes d'investissement	109 856 765	70 696 865	64%	249 707 067	150 923 420	60%
RECETTES TOTALES	188 096 765	125 605 583	67%	409 742 771	193 444 319	47%

DEPENSES						
Dépenses de Fonctionnement						
Salaires						
Salaire SEC	6 375 432	4 914 413	77%	3 143 296		0%
Salaire TC	3 348 924	2 576 902	77%	5 127 885		0%
Salaire Police communale						11%
Salaire Dispensatrice						
Salaire Gardien CSB				9 000 000	956 862	
salaire garde Caisse						
salaire Animatrice CLEF						
Salaire Technicien EAH /AD				0	0	
Secrétaire administratif	2 408 268	1 878 466	78%	2 243 456		0%
Salaire gardien Bureau						
Salaire balayeur marché				840 000		0%
Salaire SEC II						
Salaire SEC Courrier						
Total Salaires	12 132 624	9 369 781	77%	20 354 637	956 862	5%
Indemnités						
Indemnités et avantages liés à la fonction	27 420 000	17 400 141	63%			
Indemnité de fonction ACEAH				0	0	
Indemnités autres	3 782 268	3 198 013	85%			
Indemnité pépiniériste						
Total Indemnités	31 202 268	20 598 154	66%	3 043 200	1 347 200	44%
Autres charges du personnel						
Total charges du personnel	43 334 892	29 967 935	69%	23 397 837	2 304 062	10%

RECETTES / DEPENSES	IARINTSENA 2017			NASANDRATRONY 2017		
	Prévision	Réalisation	%	Prévision	Réalisation	%
Autres charges	33 905 108	20 633 537	61%	135 492 510	39 414 962	29%
Total des dépenses de fonctionnement	77 240 000	50 601 472	66%	158 890 347	41 719 024	26%
Dépenses d'investissement	109 856 765	70 069 865	64%	249 707 067	152 123 187	61%
Réseau d'adduction d'eau potable				208 680 830	148 348 187	71%
DEPENSES TOTALES	187 096 765	120 671 337	64%	408 597 414	193 842 211	47%

Tableau 26. Extrait d'états financiers des CR de catégorie 1 : Isorana, Alakamisy Ambohimaha et Anjoma

RECETTES / DEPENSES	ISORANA 2017			ALAKAMISY AMBOHIMAHA 2017			ANJOMA 2017		
	Prévision	Réalisation	%	Prévision	Réalisation	%	Prévision	Réalisation	%
RECETTES									
Recettes de Fonctionnement									
Résultats de l'exercice précédent									
RECETTES FISCALES									
Impôts sur les revenus, bénéfiques et gains									
Impôt synthétiques	2 000 000	1 011 834	51%	13 012 148	8 468 350	65%	588 000	202 000	34%
Impôts sur les patrimoines									
Impôts fonciers IFT	9 517 000	869 140	9%	63 700 000	10 178 621	65%	51 305 718	3 105 900	6%
IFPB	10 260 000	837 000	8%				45 127 440	2 442 100	5%
Autres	40 000	253 166	633%				40 000	5 000	13%
Sous Total Impôts sur les patrimoines	21 817 000	2 971 140	14%	76 712 148	18 646 971	24%	96 473 158	5 553 000	6%
Impôts sur les biens et services	3 300 000	3 251 334	99%	2 413 800	1 964 134	81%	1 836 710	506 360	28%
Taxe sur l'eau	300 000	239 500	80%	2 063 800	1 841 134	89%	365 610	506 360	138%
Autres recettes fiscales	23 568 000	25 471 100	108%	27 774 936	24 883 415	90%	3 797 000	5 003 500	132%
TOTAL RECETTES FISCALES	50 685 000	32 705 408	65%	119 913 032	53 962 870	45%	102 694 868	11 264 860	11%
AUTRES RECETTES									
Contribution reçue des tiers									
Dotation globale de fonctionnement				12 000 000	14 500 000	121%	12 000 000		0%
CSB	3 960 000	3 960 000	100%	1 320 000	2 640 000	200%	2 640 000		0%
SEC	4 018 728	2 429 296	60%	2 886 000	2 098 359	73%	2 203 040		0%
Subvention complémentaire	6 000 000	0	0%				5 724 369		0%
Subvention GF							0		
Autres	24 000 000	19 000 000	79%	46 291 125	4 701 310	10%	0		
Sous Total Contribution reçue des tiers	37 978 728	25 389 296	67%	62 497 125	23 939 669	38%	22 567 409	0	0%
Produits financiers	30 000	0	0%	50 000	33 000	66%	17 100	21 100	123%
Part des Crédits affectés aux investissements en moins	10 158 450		0%	30 161 761	13 868 638	46%			
TOTAL AUTRES RECETTES	27 850 278	25 389 296	91%	32 385 364	10 104 031	31%	22 584 509	21 100	0%
RECETTES NON FISCALES									
Redevances	700 000	300 000	43%				300 000	322 000	107%
Produits des activités de service	16 500 000	16 212 800	98%	201 078 409	92 457 589	46%	15 764 230	6 058 872	38%
Autres	1 838 000	2 312 000	126%				219 900	70 000	32%
TOTAL RECETTES NON FISCALES	19 038 000	18 824 800	99%	201 078 409	92 457 589	46%	16 284 130	6 450 872	40%
Total recettes de fonctionnement	97 573 278	76 919 504	79%	353 376 805	156 524 490	44%	141 563 507	17 736 832	13%

RECETTES / DEPENSES	ISORANA 2017			ALAKAMISY AMBOHIMAHA 2017			ANJOMA 2017		
	Prévision	Réalisation	%	Prévision	Réalisation	%	Prévision	Réalisation	%
Recettes d'Investissement									
Subvention EAH (Grand Lyon / autres)	230 000 000	217 531 647	95%				0	0	
Subvention FDL	16 000 000	0	0%						
Autres	20 525 017	0	0%	30 453 125	14 160 002	46%	21 234 526	0	0%
Total recettes d'investissement	266 525 017	217 531 647	82%	30 453 125	14 160 002	46%	21 234 526	0	0%
RECETTES TOTALES	364 098 295	294 451 151	81%	383 829 930	170 684 492	44%	162 798 033	17 736 832	11%

DEPENSES									
Dépense de Fonctionnement									
Salaires									
Salaire SEC	3 463 105	3 463 105	100%				1 619 613	1 619 613	100%
Salaire TC	7 747 869	5 664 407	73%				2 918 130	2 918 130	100%
Salaire Police communale	4 689 475	4 404 492	94%						
Salaire Dispensatrice									
Salaire Gardien CSB	967 800	874 875	90%						
salaire garde Caisse	2 647 043	2 233 636	84%						
salaire Animatrice CLEF	4 020 398	3 273 186	81%						
Salaire Technicien EAH /AD				0	0		2 025 400	2 025 400	100%
Secrétaire administratif							2 658 426	2 658 426	100%
Salaire gardien Bureau							1 445 935	1 445 935	100%
Salaire balayeur marché							1 229 654	1 229 654	100%
Salaire SEC II							1 117 868	1 117 868	100%
Salaire SEC Courrier							1 039 877	1 039 877	100%
Total Salaires	23 535 690	19 913 701	85%	22 037 652	20 436 742	93%	14 054 903	14 054 903	100%
Indemnités									
Indemnités et avantages liés à la fonction									
Indemnité de fonction ACEAH	2 565 000	2 530 000	99%	0	0				
Indemnités autres	28 256 676	24 105 916	85%						
Indemnité pépiniériste							120 000	50 000	42%
Total Indemnités	30 821 676	26 635 916	86%	119 186 369	47 294 023	40%	21 546 000	2 299 400	11%
Autres charges du personnel									
Total charges du personnel	54 357 366	46 549 617	86%	141 224 021	67 730 765	48%	35 600 903	16 354 303	46%
Autres charges	41 215 912	27 951 123	68%	29 692 627	18 715 204	63%	105 962 604	24 065 336	23%
Total des dépenses de fonctionnement	95 573 278	74 500 740	78%	170 916 648	86 445 969	51%	141 563 507	40 419 639	29%
Dépenses d'investissement	242 433 117	201 189 065	83%	30 453 125	5 844 050	19%	21 250 126	3 273 500	15%

RECETTES / DEPENSES	ISORANA 2017			ALAKAMISY AMBOHIMAHA 2017			ANJOMA 2017		
	Prévision	Réalisation	%	Prévision	Réalisation	%	Prévision	Réalisation	%
Réseau d'adduction d'eau potable	232 433 117	200 189 065	86%				5 531 600	3 202 000	58%
DEPENSES TOTALES	338 006 395	275 689 805	82%	201 369 773	92 290 019	46%	162 813 633	43 693 139	27%

ANNEXE 6 : BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA COMMUNE RURALE DE MASINDRAY – REGION ANALAMANGA

Tableau 27. Recettes – Compte administratif 2017 – Budget prévisionnel 2019 – CR Masindray

				Réalisation 2017	Prévision 2019
RECETTES					
Poste	Rubrique	Compte	Libellé		
Section 2 - Fonctionnement					
70			IMPOTS SUR LES REVENUS BENEFICES ET GAINS		
	702		Impôt général sur les revenus - IR		
		7021	Impôt synthétiques	5 555 970	9 000 000
	708		Autres impôts sur les revenus		
		7080	Autres impôts sur les revenus		3 000 000
TOTAL 70				5 555 970	12 000 000
71			IMPOTS SUR LES PATRIMOINES		
	711		Droits sur les actes et mutations - DAM		
		7112	Taxes de publicité foncière		2 000 000
		7113	Taxe additionnelle au droit d'enregistrement		3 000 000
	714		Impôts fonciers sur les terrains - IFT		
		7140	Impôts fonciers IFT	792 900	5 250 000
	715		Impôts fonciers sur les propriétés bâties et ses centimes additionnelles - IFPBCA		
		7151	Impôts fonciers sur les propriétés bâties - IFPB	2 531 550	12 000 000
	718		Taxes annuelles sur les patrimoines		
		7188	Autres taxes annuelles sur les patrimoines		700 000
TOTAL 71				3 324 450	22 950 000
72			IMPOTS SUR LES BIENS ET SERVICES		
	726		Taxes particulières sur les services		
		7261	Taxes sur la publicité	75 000	200 000
		7262	Taxes d'abattage	30 000	200 000
		7263	Taxes de visite et de poinçonnage des viandes	175 000	300 000
	727		Taxes particulières sur les activités		
		7273	Impôts de licence		400 000
		7274	Prélèvement sur les produits de jeux - PPJ		200 000
		7276	Taxes sur les fêtes, spectacles ou manifestations diverses		1 500 000

			Réalisation 2017	Prévision 2019
RECETTES				
TOTAL 72			280 000	2 800 000
74		AUTRES RECETTES FISCALES		
	743	Amendes fiscales et pénalités		
		7430 Amendes fiscales et pénalités		600 000
TOTAL 74			0	600 000
75		CONTRIBUTIONS RECUES DES TIERS		
	751	Subvention d'exploitation - Etat		
		7511 Dotation globale de fonctionnement - EPP		1 100 000
		7512 Dotation globale de fonctionnement - CSB	2 640 000	4 500 000
		7513 Dotation globale de fonctionnement - Etat civil		2 500 000
	752	Subvention d'exploitations reçues des Collectivités publiques		
		7528 Autres collectivités publiques		13 000 000
	755	Organismes privés locaux		
TOTAL 75			2 640 000	21 100 000
76		PRODUITS FINANCIERS		
77		RECETTES NON FISCALES		
	771	Redevances		
		7711 Redevance de collecte et de traitement des ordures ménagères - ROM		
		7712 Redevance de rejet des eaux usées - RREU		
		7714 Redevance sur autorisations administratives	4 767 920	7 000 000
		7715 Redevance fixe d'abonnement pour branchement		1 000 000
		7716 Redevance versée par les fermiers et concessionnaires		
		7717 Produits des ristournes	41 467 100	45 000 000
		7718 Autres redevances locales : déblai		6 000 000
	772	Produits des activités des services		
		7721 Prestation de service	3 325 000	4 500 000
		7722 Produits finis	735 000	800 000
		7728 Autres produits des activités des services		2 900 000
	773	Produits des activités annexes et accessoires		
		7734 Droits des fourrières		500 000
		7738 Autres (pêche interdite)		1 000 000
	777	Produits divers		

				Réalisation 2017	Prévision 2019
RECETTES					
		7778	Autres produits divers de gestion		2 900 000
TOTAL 77				50 295 020	71 600 000
			Total recette de fonctionnement	62 095 440	131 050 000
Section 2 - Investissement					
10			FONDS, DOTATIONS ET RESERVES		
	101		Dotations et fonds divers		
		1015	Fonds de travaux réseaux eau		
		1016	Dons et legs en capital	4 720 000	76 865 640
TOTAL 10				4 720 000	76 865 640
13			SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT		
	131		Subventions d'équipements reçues		
		1311	Subvention reçue de l'Etat	12 000 000	12 000 000
		1312	Subvention reçue des CTD		
		1313	Subvention reçue des organismes nationaux et internationaux		38 750 000
TOTAL 13				12 000 000	50 750 000
29			PERTE DE VALEUR SUR IMMOBILISATIONS		
TOTAL 29				0	0
			Total recette d'investissement	16 720 000	127 615 640
Recettes totales				78 815 440	258 665 640

Tableau 28. Récapitulation des recettes – Compte administratif 2017 – Budget prévisionnel 2019 – CR Masindray

			Réalisation 2017	Prévision 2019
RECETTES				
Classe	Poste			
Section 2 - Fonctionnement				
7	0	IMPOTS SUR LES REVENUS BENEFICES ET GAINS	5 555 970	12 000 000
7	1	IMPOTS SUR LES PATRIMOINES	3 324 450	22 950 000
7	2	IMPOTS SUR LES BIENS ET SERVICES	280 000	2 800 000
7	4	AUTRES RECETTES FISCALES	0	600 000
7	5	CONTRIBUTIONS RECUES DES TIERS	2 640 000	21 100 000
7	6	PRODUITS FINANCIERS	0	0
7	7	RECETTES NON FISCALES	50 295 020	71 600 000
7	8	REPRISES SUR PROVISIONS ET PERTES DE VALEUR		
		Total recette de fonctionnement	62 095 440	131 050 000
Section 2 - Investissement				
1	0	FONDS, DOTATIONS ET RESERVES	4 720 000	76 865 640
1	1	REPORT A NOUVEAU	0	0
1	2	RESULTAT	0	0
1	3	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	12 000 000	50 750 000
1	4	CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0	0
1	5	PROVISIONS POUR CHARGES - PASSIFS NON COURANTS	0	0
1	6	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0	0
1	7	DETTES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	0	0
1	9	DIFFERENCE SUR REALISATION D'IMMOBILISATIONS NON FINANCIERES	0	0
2	8	AMORTISSEMENTS D'IMMOBILISATIONS	0	0
2	9	PERTE DE VALEUR SUR IMMOBILISATIONS	0	0
		Total recette d'investissement	16 720 000	127 615 640
Recettes totales			78 815 440	258 665 640

Tableau 29. Dépenses – Compte administratif 2017 – Budget prévisionnel 2019 – CR Masindray

				CA 2017	Prévision 2019
DEPENSES					
Poste	Rubrique	Compte	Libellé		
Section 2 - Fonctionnement					
60			CHARGES DU PERSONNEL		
	601		Salaires et accessoires		
		6011	Personnel permanent	23 261 122	35 000 000
		6012	Personnel non permanent	13 959 700	5 000 000
	602		Indemnités et avantages liés à la solde		
		6021	Personnel permanent		3 500 000
		6022	Personnel non permanent		
	603		Indemnités et avantages liés à la fonction		
		6031	Personnel permanent	120 000	14 000 000
		6032	Personnel non permanent	150 000	900 000
	606		Charges sociales patronales		
		6061	Cotisations à la CNAPS		4 650 000
		6062	Cotisations caisses de retraites civiles et militaires		1 900 000
		6063	CPR		1 695 640
		6064	Cotisations aux OSIE		
		6068	Autres charges sociales patronales		320 000
TOTAL 60				37 490 822	66 965 640
61			ACHATS ET BIENS		
	611		Achats de biens de fonctionnement général		
		6111	Fournitures et articles de bureau	2 487 170	3 000 000
		6112	Imprimés, cachets et documents administratifs	3 133 570	4 130 000
		6113	Consommables informatiques	660 000	1 800 000
		6114	Produits, petits matériels et menues dépenses d'entretien	471 000	595 000
		6116	Instruments spécialisés		300 000
		6117	Habillement		600 000
	612		Achats de biens à usage spécifique		
		6121	Fournitures scolaires		400 000
		6122	Consommables médicaux		

				CA 2017	Prévision 2019
DEPENSES					
Poste	Rubrique	Compte	Libellé		
		6123	Produits pharmaceutiques		500 000
		6127	Fournitures sportives		1 100 000
	613		Carburants, lubrifiants et combustibles		
		6131	Carburants et lubrifiants	3 500 000	3 500 000
	618		Autres achats		
	TOTAL 61			10 251 740	15 925 000
62			ACHATS DE SERVICE ET CHARGES PERMANENTES		
	621		Entretien et maintenance		
		6211	Entretien des bâtiments	1 000 000	900 000
		6213	Entretien de véhicules	1 223 350	950 000
		6215	Entretien et réparation de matériels et mobiliers de bureau	650 000	800 000
		6218	Maintenance du matériel informatique	678 000	750 000
	622		Charges de représentation, d'information, de documentation et d'encadrement		
		6221	Fêtes et cérémonies officielles	1 007 000	3 300 000
		6222	Charges de représentation : visites officielles		2 000 000
		6224	Impressions, reliures, insertions, publicité et promotion	215 600	1 500 000
		6226	Foires, exposition	1 394 400	1 500 000
	623		Charges de transport		
		6231	Frais de déplacement intérieur	980 000	980 000
		6234	Transport administratif	500 000	750 000
		6235	Transport de biens		600 000
	625		Eau et électricité		
		6250	Eau et électricité	1 200 000	2 400 000
	626		Postes et télécommunications		
		6261	Frais postaux		120 000
		6262	Redevances téléphoniques	81 000	100 000
	627		Charges locatives		
		6275	Location de matériels		2 250 000
	628		Service divers		
		6283	Frais de stage de formation		500 000
		6286	Cotisations et divers		120 000

				CA 2017	Prévision 2019
DEPENSES					
Poste	Rubrique	Compte	Libellé		
TOTAL 62				8 929 350	19 520 000
63			DEPENSES D'INTERVENTION		
	631		Intervention sociale		
		6310	Intervention sociale		3 300 000
		6380	Dépenses d'interventions diverses et imprévues		330 000
TOTAL 63				0	3 630 000
64			IMPOTS ET TAXES		
	641		Taxes et impôts directs		
		6411	IRSA		
		6418	Autres taxes et impôts directs		
	648		Impôts, taxes et droits divers		
		6480	Impôts, taxes et droits divers		1 500 000
TOTAL 64				0	1 500 000
65			TRANSFERTS ET SUBVENTIONS		
	654		Contributions obligatoires		
		6540	Contributions obligatoires		1 400 000
	655		Transferts aux organismes publics		
		6550	Transferts aux organismes publics (EPP, CEG, Gendarme ...)		2 850 000
	656		Transfert aux privés		
		6561	Hospitalisation, traitement et soins	350 000	500 000
TOTAL 65				350 000	4 750 000
67			CHARGES DIVERSES		
	674		Frais de justice et de contentieux		
		6741	Frais de justice		800 000
TOTAL 67				0	800 000
			Total dépenses de fonctionnement	57 021 912	113 090 640
Section 2 - Investissement					
20			IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
	201		Frais de développement, de recherches et d'études		
		2011	Formation		500 000
		2014	Logiciels informatiques et assimilés		250 000

				CA 2017	Prévision 2019
DEPENSES					
Poste	Rubrique	Compte	Libellé		
		2015	Etudes et recherches		300 000
		2018	Autres		100 000
TOTAL 20				0	1 150 000
21			IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
	211		Terrains		
		2111	Terrains nus		34 000 000
	212		Aménagement		
		2121	Aménagement de terrain	2 200 000	900 000
		2125	Travaux d'urbanisme		960 000
		2128	Autres aménagements	1 000 000	1 200 000
	213		Construction ou réhabilitation : Bâtiments		
		2131	Bâtiments administratifs	620 000	30 600 000
		2132	Bâtiments scolaires	1 291 500	5 330 000
		2133	Bâtiments de centres de soins de santé		60 000 000
		2134	Autres bâtiments techniques		4 000 000
	214		Construction ou réhabilitation : Voies		
		2141	Routes	1 045 500	3 000 000
		2143	Voies d'eau		660 000
	215		Construction ou réhabilitation : Réseaux		
		2155	Réseaux d'électricité		1 500 000
		2156	Réseaux d'irrigation	700 000	660 000
	216		Matériels et outillages		
		2163	Matériels informatiques	980 000	1 400 000
TOTAL 21				7 837 000	144 210 000
27			AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
TOTAL 27				0	0
Total recette d'investissement				7 837 000	145 360 000
Dépenses totales				64 858 912	258 450 640

Tableau 30. Récapitulation des dépenses – Compte administratif 2017 – Budget prévisionnel 2019 – CR Masindray

			CA 2017	Prévision 2019
DEPENSES				
Classe	Poste			
Section 2 - Fonctionnement				
6	0	CHARGES DU PERSONNEL	37 490 822	66 965 640
6	1	ACHATS ET BIENS	10 251 740	15 925 000
6	2	ACHATS DE SERVICE ET CHARGES PERMANENTES	8 929 350	19 520 000
6	3	DEPENSES D'INTERVENTION	0	3 630 000
6	4	IMPOTS ET TAXES	0	1 500 000
6	5	TRANSFERTS ET SUBVENTIONS	350 000	4 750 000
6	6	CHARGES FINANCIERES	0	0
6	7	CHARGES DIVERSES	0	800 000
		Total dépenses de fonctionnement	57 021 912	113 090 640
Section 2 - Investissement				
2	0	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	1 150 000
2	1	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 837 000	144 210 000
2	2	IMMOBILISATIONS MISES EN CONCESSION, EN DISPOSITION OU EN AFFECTATION	0	0
2	3	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS	0	0
2	4	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	0	0
2	5	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDE D'IMMOBILISATIONS	0	0
2	6	PARTICIPATIONS ET CREANCES RAPPROCHEES	0	0
2	7	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	0
		Total recette d'investissement	7 837 000	145 360 000
Dépenses totales			64 858 912	258 450 640

ANNEXE 7 : BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA COMMUNE RURALE D'AMBOHIJANAKA – REGION ANALAMANGA

Tableau 31. Recettes – Compte administratif 2017 – Budget prévisionnel 2019 – CR Ambohijanaka

				Réalisation 2017	Prévision 2019
RECETTES					
Poste	Rubrique	Compte			
Section 2 - Fonctionnement					
70			IMPOTS SUR LES REVENUS BENEFICES ET GAINS		
	702		Impôt général sur les revenus - IR		
		7021	Impôt synthétiques	24 375 435,45	40 000 000
TOTAL 70				24 375 435,45	40 000 000,00
71			IMPOTS SUR LES PATRIMOINES		
	714		Impôts fonciers sur les terrains - IFT		
		7140	Impôts fonciers IFT		
	715		Impôts fonciers sur les propriétés bâties et ses centimes additionnelles - IFPBCA		
		7151	Impôts fonciers sur les propriétés bâties - IFPB	21 837 400	33 889 000
	718		Taxes annuelles sur les patrimoines		
		7181	Taxes sur les appareils automatiques ou électroniques	30 000	200 000
		7182	Taxes sur les appareils mécaniques	480 000	600 000
TOTAL 71				22 347 400	34 689 000
72			IMPOTS SUR LES BIENS ET SERVICES		
	725		Taxes particulières sur les biens		
		7253	Surtaxe sur l'eau et l'électricité	4 546 500	
		7258	Autres taxes particulières sur les biens	4 028 700	5 000 000
	726		Taxes particulières sur les services		
		7261	Taxes sur la publicité	1 567 200	2 000 000
		7262	Taxes d'abattage	420 000	500 000
	727		Taxes particulières sur les activités		
		7273	Impôts de licence	1 751 937,50	3 500 000
		7276	Taxes sur les fêtes, spectacles ou manifestations diverses	2 455 000	3 500 000
		7278	Autres taxes locales sur les activités	889 000	1 000 000
TOTAL 72				15 658 337,50	15 500 000,00
74			AUTRES RECETTES FISCALES		

				Réalisation 2017	Prévision 2019
RECETTES					
Poste	Rubrique	Compte			
	741		Doits de timbres - DT		
	742		Intérêts sur crédit de droit		
	743		Amendes fiscales et pénalités		
	748		Taxes diverses		
	TOTAL 74			0	0
75			CONTRIBUTIONS RECUES DES TIERS		
	751		Subvention d'exploitation - Etat		
		7511	Dotation globale de fonctionnement - EPP		1 000 000
		7512	Dotation globale de fonctionnement - CSB		1 000 000
		7513	Dotation globale de fonctionnement - Etat civil	1 185 498	1 000 000
		7518	Dotation globale de fonctionnement - FDL - Autres	21 500 000	12 000 000
		75181	Subvention FDL		15 000 000
	755		Organismes privés locaux		
		7550.1	Reversement à la CNAPS		1 000 000
		7550.2	Participation MADARAIL	3 600 000	3 600 000
	TOTAL 75			26 285 498	34 600 000
76			PRODUITS FINANCIERS		
77			RECETTES NON FISCALES		
	771		Redevances		
		7713	Redevance et frais d'administration minière	94 000	2 500 000
		7714	Redevance sur autorisations administratives		
			Droit d'exhumation et réhumation	720 000	1 000 000
			Droit d'ouverture		500 000
			Droit de construction	86 871 819	102 200 000
		7715	Redevance fixe d'abonnement pour branchement	6 737 008	5 000 000
		7717	Produits des ristournes	116 155 900	183 000 000
		7718	Autres redevances locales : remblai, coupe forestière	80 670 300	274 784 500
	772		Produits des activités des services		
		7721	Prestation de service		
			Droit de certification divers	3 410 600	4 000 000
			Droit d'arbitrage et conciliation	90 000	250 000

				Réalisation 2017	Prévision 2019
RECETTES					
Poste	Rubrique	Compte			
			Droit de légalisation des signatures	10 444 000	15 000 000
			Produits des exploitations des actes d'état civil	2 448 900	4 000 000
			Droit de célébration de mariage	1 814 000	1 500 000
	773		Produits des activités annexes et accessoires		
		7732	Locations diverses		
			Droit de place sur le marché	8 750 000	10 000 000
			Droit de stationnement	1 074 000	1 000 000
			Produits des bâtiments et terrain de sport	3 048 000	3 800 000
		7734	Droits des fourrières	224 300	500 000
	777		Produits divers		
		7771	Plus-value sur cessions d'immobilisations		
	778		Produits occasionnels		
		7783	Excédent budgets annexes	54 591 911,15	
		7788	Autres produits occasionnels	770 000	2 500 000
TOTAL 77				377 914 738,15	611 534 500,00
			Total recette de fonctionnement	466 581 409,10	736 323 500,00
Section 2 - Investissement					
10			FONDS, DOTATIONS ET RESERVES		
	101		Dotations et fonds divers		
	105		Ecart et réévaluation		
	106		Réserves		
TOTAL 10				0	0
13			SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT		
	131		Subventions d'équipements reçues		
		1310	Subventions d'équipements reçues		323 600 000
		1318	Autres subventions d'équipements reçues	138 489 348	13 300 000
TOTAL 13				138 489 348	336 900 000
29			PERTE DE VALEUR SUR IMMOBILISATIONS		
	290		Perte de valeur sur immobilisations incorporelles		
	291		Perte de valeur sur immobilisations corporelles		
	293		Perte de valeur sur immobilisations en cours		

				Réalisation 2017	Prévision 2019
RECETTES					
Poste	Rubrique	Compte			
	295		Perte de valeur sur immobilisations financières		
TOTAL 29				0	0
			Total recette d'investissement	138 489 348	336 900 000
			Recettes totales	605 070 757	1 073 223 500

Tableau 32. Récapitulation des recettes – Compte administratif 2017 – Budget prévisionnel 2019 – CR Ambohijanaka

			Réalisation 2017	Prévision 2019
RECETTES				
Classe	Poste			
Section 2 - Fonctionnement				
7	0	IMPOTS SUR LES REVENUS BENEFICES ET GAINS	24 375 435	40 000 000
7	1	IMPOTS SUR LES PATRIMOINES	22 347 400	34 689 000
7	2	IMPOTS SUR LES BIENS ET SERVICES	15 658 338	15 500 000
7	4	AUTRES RECETTES FISCALES	0	0
7	5	CONTRIBUTIONS RECUES DES TIERS	26 285 498	34 600 000
7	6	PRODUITS FINANCIERS	0	0
7	7	RECETTES NON FISCALES	377 914 738	611 534 500
7	8	REPRISES SUR PROVISIONS ET PERTES DE VALEUR		
		Total recette de fonctionnement	466 581 409	736 323 500
Section 2 - Investissement				
1	0	FONDS, DOTATIONS ET RESERVES	0	0
1	1	REPORT A NOUVEAU	0	0
1	2	RESULTAT	0	0
1	3	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	138 489 348	336 900 000
1	4	CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0	0
1	5	PROVISIONS POUR CHARGES - PASSIFS NON COURANTS	0	0
1	6	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0	0
1	7	DETTES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	0	0
1	9	DIFFERENCE SUR REALISATION D'IMMOBILISATIONS NON FINANCIERES	0	0
2	8	AMORTISSEMENTS D'IMMOBILISATIONS	0	0
2	9	PERTE DE VALEUR SUR IMMOBILISATIONS	0	0
		Total recette d'investissement	138 489 348	336 900 000
Recettes totales			605 070 757	1 073 223 500

Tableau 33. Dépenses – Compte administratif 2017 – Budget prévisionnel 2019 – CR Ambohijanaka

				CA 2017	Prévision 2019
DEPENSES					
Poste	Rubrique	Compte			
Section 2 - Fonctionnement					
60			CHARGES DU PERSONNEL		
	601		Salaires et accessoires		
		6011	Personnel permanent	37 145 496	62 111 600
		6012	Personnel non permanent	15 070 098	37 140 300
	602		Indemnités et avantages liés à la solde		
		6021	Personnel permanent		
		6022	Personnel non permanent		30 300 000
	603		Indemnités et avantages liés à la fonction		
		6031	Personnel permanent (Maire, Adjoint, SG)	63 175 190	22 200 000
		6032	Personnel non permanent (session, réception, représentation)	10 721 120	34 612 000
	606		Charges sociales patronales		
		6061	Cotisations à la CNAPS	9 822 546	8 049 600
TOTAL 60				135 934 450	194 413 500
61			ACHATS ET BIENS		
	611		Achats de biens de fonctionnement général		
		6111	Fournitures et articles de bureau	3 972 700	11 000 000
		6112	Imprimés, cachets et documents administratifs	5 945 280	6 000 000
		6113	Consommables informatiques	1 893 800	3 000 000
		6114	Produits, petits matériels et menues dépenses d'entretien	829 400	4 500 000
		6115	Petits outillages et fournitures d'atelier		1 000 000
		6117	Habillement	2 283 000	5 000 000
	612		Achats de biens à usage spécifique		
		6121	Fournitures scolaires		1 000 000
		6125	Produits alimentaires		2 500 000
		6127	Fournitures sportives		3 500 000
		6128	Fournitures ménagères		1 500 000
	613		Carburants, lubrifiants et combustibles		
		6131	Carburants et lubrifiants	10 997 000	22 000 000

				CA 2017	Prévision 2019
DEPENSES					
Poste	Rubrique	Compte			
TOTAL 61				25 921 180	61 000 000
62			ACHATS DE SERVICE ET CHARGES PERMANENTES		
	621		Entretien et maintenance		
		6211	Entretien des bâtiments	3 485 200	5 000 000
		6212	Entretien des autres infrastructures	8 731 100	9 000 000
		6213	Entretien de véhicules	70 848	3 500 000
		6214	Entretien de matériels techniques	1 941 000	5 000 000
		6215	Entretien et réparation de matériels et mobiliers de bureau	969 700	1 000 000
		6218	Maintenance du matériel informatique		1 500 000
	622		Charges de représentation, d'information, de documentation et d'encadrement		
		6221	Fêtes et cérémonies officielles	9 957 900	19 000 000
		6222	Charges de représentation : visites officielles	948 000	1 000 000
		6223	Documentation et abonnement	548 000	500 000
		6224	Impressions, reliures, insertions, publicité et promotion	4 633 800	7 500 000
		6225	Frais de colloques, séminaires et conférences		1 500 000
	623		Charges de transport		
		6231	Frais de déplacement intérieur	4 499 200	600 000
		6232	Frais de déplacement extérieur	960 000	
		6233	Location de voitures	2 976 500	4 500 000
		6234	Transport administratif		200 000
		6235	Transport de biens		800 000
	624		Indemnités de mission		
		6241	Indemnité de mission intérieure		800 000
	625		Eau et électricité		
		6250	Eau et électricité	4 482 144	2 000 000
	626		Postes et télécommunications		
		6262	Redevances téléphoniques	4 994 000	16 150 000
		6264	Internet	620 000	2 000 000
	627		Charges locatives		
		6274	Location de terrains	346 000	500 000
		6275	Location de matériels		1 500 000

				CA 2017	Prévision 2019
DEPENSES					
Poste	Rubrique	Compte			
	628		Service divers		
		6281	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		1 000 000
		6283	Frais de stage de formation		1 000 000
		6284	Assurances		500 000
		6287	Personnels extérieurs au service	4 276 000	32 140 000
	TOTAL 62			54 439 392	118 190 000
63			DEPENSES D'INTERVENTION		
	631		Intervention sociale		
		6310	Intervention sociale	3 160 827	7 100 000
	638		Dépenses d'interventions diverses et imprévues		
		6380	Dépenses d'interventions diverses et imprévues	6 222 700	2 000 000
	TOTAL 63			9 383 527	9 100 000
64			IMPOTS ET TAXES		
	641		Taxes et impôts directs		
		6411	IRSA	668 208	2 000 000
	648		Impôts, taxes et droits divers		
		6480	Impôts, taxes et droits divers		
	TOTAL 64			668 208	2 000 000
65			TRANSFERTS ET SUBVENTIONS		
	651		Transferts aux collectivités publiques		
		6510	Transferts aux collectivités publiques	10 966 220	18 020 000
	653		Bourses		
		6534	Prix et récompenses officiels	1 840 000	2 500 000
	656		Transfert aux privés		
		6561	Hospitalisation, traitement et soins	4 835 443	5 000 000
		6565	Subvention au secteur privé	3 065 000	500 000
	TOTAL 65			20 706 663	26 020 000
67			CHARGES DIVERSES		
	674		Frais de justice et de contentieux		
		6741	Frais de justice	1 500 000	1 000 000
	678		Autres charges directes		

				CA 2017	Prévision 2019
DEPENSES					
Poste	Rubrique	Compte			
		6783	Autres		1 000 000
TOTAL 67				1 500 000	2 000 000
			Total dépenses de fonctionnement	248 553 420	412 723 500
Section 2 - Investissement					
20			IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
	201		Frais de développement, de recherches et d'études		
		2011	Formation		1 500 000
		2014	Logiciels informatiques et assimilés		300 000
		2015	Etudes et recherches		1 200 000
		2016	Suivi - contrôle -évaluation		700 000
TOTAL 20				0	3 700 000
21			IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
	211		Terrains		
		2117	Bois et forêts		1 500 000
	212		Aménagement		
		2121	Aménagement de terrain	11 576 500	1 000 000
		2125	Travaux d'urbanisme		3 700 000
	213		Construction ou réhabilitation : Bâtiments		
		2131	Bâtiments administratifs	36 355 350	3 000 000
		2132	Bâtiments scolaires	4 865 700	105 000 000
		2134	Autres bâtiments techniques	6 943 600	20 000 000
		2138	Autres constructions ou réhabilitations : Bâtiment		9 000 000
	214		Construction ou réhabilitation : Voies		
		2141	Routes	188 676 000	140 000 000
	215		Construction ou réhabilitation : Réseaux		
		2151	Réseaux d'assainissement	4 459 720	3 000 000
		2152	Réseaux d'adduction d'eau	999 200	7 000 000
		2155	Réseaux d'électricité	4 712 500	16 000 000
		2156	Réseaux d'irrigation	3 013 400	5 000 000
	216		Matériels et outillages		
		2163	Matériels informatiques		8 500 000

				CA 2017	Prévision 2019
DEPENSES					
Poste	Rubrique	Compte			
		2164	Matériels et mobiliers de bureau	7 340 500	5 500 000
		2166	Matériels et mobiliers scolaires		5 000 000
	217		Matériels de transport		
		2172	Matériel automobile	4 975 000	
TOTAL 21				273 917 470	333 200 000
27			AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
	272		Obligations et bons à court terme		
	273		Prêts à long et court terme		
	275		Dépôts et cautionnements versés		
	277		Avances accordées		
	278		Intérêts courus sur autres immobilisations financières		
TOTAL 27				0	0
			Total recette d'investissement	273 917 470	336 900 000
			Dépenses totales	522 470 890	749 623 500

Tableau 34. Récapitulation des dépenses – Compte administratif 2017 – Budget prévisionnel 2019 – CR Ambohijanaka

			CA 2017	Prévision 2019
DEPENSES				
Classe	Poste			
Section 2 - Fonctionnement				
6	0	CHARGES DU PERSONNEL	135 934 450	194 413 500
6	1	ACHATS ET BIENS	25 921 180	61 000 000
6	2	ACHATS DE SERVICE ET CHARGES PERMANENTES	54 439 392	118 190 000
6	3	DEPENSES D'INTERVENTION	9 383 527	9 100 000
6	4	IMPOTS ET TAXES	668 208	2 000 000
6	5	TRANSFERTS ET SUBVENTIONS	20 706 663	26 020 000
6	6	CHARGES FINANCIERES	0	0
6	7	CHARGES DIVERSES	1 500 000	2 000 000
		Total dépenses de fonctionnement	248 553 420	412 723 500
Section 2 - Investissement				
2	0	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	3 700 000
2	1	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	273 917 470	333 200 000
2	2	IMMOBILISATIONS MISES EN CONCESSION, EN DISPOSITION OU EN AFFECTATION	0	0
2	3	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS	0	0
2	4	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	0	0
2	5	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDE D'IMMOBILISATIONS	0	0
2	6	PARTICIPATIONS ET CREANCES RAPPROCHEES	0	0
2	7	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	0
		Total recette d'investissement	273 917 470	336 900 000
Dépenses totales			522 470 890	749 623 500

ANNEXE 8 : BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA COMMUNE RURALE D'AMBOHIMALAZA – REGION ANALAMANGA

Tableau 35. Recettes – Budget prévisionnel 2017 - Compte administratif 2017 – Budget prévisionnel 2019 – CR Ambohimalaza

				Prévision 2017	Réalisation 2017	Prévision 2019
RECETTES						
Poste	Rubrique	Compte				
Section 2 - Fonctionnement						
70			IMPOTS SUR LES REVENUS BENEFICES ET GAINS			
	702		Impôt général sur les revenus - IR			
		7021	Impôt synthétiques	30 000 000	18 828 342	35 000 000
TOTAL 70				30 000 000	18 828 342	35 000 000
71			IMPOTS SUR LES PATRIMOINES			
	711		Droits sur les actes et mutations - DAM			
		7112	Taxes de publicité foncière			1 000 000
	713		Taxes sur les vélomoteurs et bicyclettes			
		7130	Taxes sur les vélomoteurs	800 000	734 000	100 000
		7131	Taxes sur les bicyclettes		59 000	100 000
	715		Impôts fonciers sur les propriétés bâties et ses centimes additionnelles - IFPBCA			
		7151	Impôts fonciers sur les propriétés bâties - IFPB	100 000	26 780	12 829 623
	718		Taxes annuelles sur les patrimoines			
		7181	Taxes sur les appareils automatiques ou électroniques			50 000
		7188	Autres taxes annuelles sur les patrimoines			1 200 000
TOTAL 71				900 000	819 780	15 279 623
72			IMPOTS SUR LES BIENS ET SERVICES			
	725		Taxes particulières sur les biens			
		7252	Taxes sur l'eau	1 500 000	916 100	1 500 000
	726		Taxes particulières sur les services			
		7261	Taxes sur la publicité	3 000 000	462 000	4 350 000
		7262	Taxes d'abattage	50 000	20 000	50 000
		7268	Autres taxes locales sur les services			100 000
	727		Taxes particulières sur les activités			

				Prévision 2017	Réalisation 2017	Prévision 2019
RECETTES						
Poste	Rubrique	Compte				
		7276	Taxes sur les fêtes, spectacles ou manifestations diverses	500 000		300 000
		7278	Autres taxes locales sur les activités	50 000		700 000
	728		Autres impôts sur les biens et services			500 000
	TOTAL 72			5 100 000	1 398 100	7 500 000
74			AUTRES RECETTES FISCALES			
	741		Doits de timbres - DT			
	742		Intérêts sur crédit de droit			
	TOTAL 74			0	0	0
75			CONTRIBUTIONS RECUES DES TIERS			
	751		Subvention d'exploitation - Etat			
		7514	Dotation globale de fonctionnement - ETAT	21 500 000	26 780 000	
	755		Organismes privés locaux			
		7550	Organismes privés locaux (dons)	2 500 000		2 500 000
	TOTAL 75			24 000 000	26 780 000	2 500 000
76			PRODUITS FINANCIERS			
77			RECETTES NON FISCALES			
	771		Redevances			
		7713	Redevance et frais d'administration minière			
		77131	Redevance et frais d'administration minière	500 000	400 000	600 000
		77132	Redevance et frais d'administration de coupe de bois	100 000	18 000	200 000
		7714	Redevance sur autorisations administratives			
		77141	Cérémonies coutumières	500 000	300 000	500 000
		77142	Construction maison	3 000 000	63 347 000	10 000 000
		77143	Construction tombeau	2 000 000	640 000	1 000 000
		77144	Construction clôture			1 000 000
		77145	Permis d'habiter			500 000
		77146	Réhabilitation	600 000		500 000
		77147	Terrassement			1 000 000
		77148	Autres redevances sur autorisations administratives	1 500 000	883 400	1 000 000
		7717	Produits des ristournes	500 000		50 000

				Prévision 2017	Réalisation 2017	Prévision 2019
RECETTES						
Poste	Rubrique	Compte				
		7718	Autres redevances locales	400 000	1 383 500	50 000
	772		Produits des activités des services			
		7721	Prestation de service			
		77211	Etat civil	1 500 000	1 078 500	1 000 000
		77212	Droit de mariage	500 000	834 500	920 000
		77213	Quête mariage	50 000	22 600	70 000
		77214	Livret de famille	500 000	745 000	500 000
		77215	Légalisation	2 000 000	1 869 200	2 500 000
		77216	Certification, visa	1 500 000	788 400	1 000 000
		7728	Autres produits des activités des services			200 000
	773		Produits des activités annexes et accessoires			
		7732	Locations diverses			
		77321	Droit de place sur le marché	1 500 000	505 000	1 500 000
		7732	Bâtiment	600 000	255 000	750 000
		77323	Terrains	600 000		1 000 000
		7733	Droits des fourrières	100 000	196 600	300 000
		7738	Autres: doit de délivrance FIB			100 000
	TOTAL 77			17 950 000	73 266 700	26 240 000
			Total recette de fonctionnement	77 950 000	121 092 922	86 519 623
Section 2 - Investissement						
10			FONDS, DOTATIONS ET RESERVES			
	101		Dotations et fonds divers			
	TOTAL 10			0	0	0
11			REPORT A NOUVEAU			
	110		Report à nouveau (solde créditeur)			
		1100	Report à nouveau créditeur		16 898	
	111		Report à nouveau (solde débiteur)			
		1190	Report à nouveau débiteur			
	TOTAL 11			0	16 898	0
12			RESULTAT			

				Prévision 2017	Réalisation 2017	Prévision 2019
RECETTES						
Poste	Rubrique	Compte				
	120		Résultat comptable de l'exercice - résultat patrimonial			
		1200	Résultat comptable de l'exercice - Excédent			
		1201	Caisse	6 576	4 604	
		1202	Banque	10 322	61 283 368	
		1209	Résultat comptable de l'exercice - Déficit			
	121		Résultat budgétaire de l'année			
	TOTAL 12			16 898	61 287 972	0
13			SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT			
	131		Subventions d'équipements reçues			
		1311	Subvention reçue de l'Etat - FDL			
	139		Subvention d'investissement transférée au compte de résultat			
			Subvention d'investissement transférée au compte de résultat			
	TOTAL 13			0	0	0
15			PROVISIONS POUR CHARGES - PASSIFS NON COURANTS			
	158		Autres provisions pour charges			
		1580	Autres provisions pour charges			
		15801	Virement pour investissement 15%	9 000 000		12 400 443
	TOTAL 15			9 000 000	0	12 400 443
16			EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0	0	0
17			DETTES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	0	0	0
19			DIFFERENCE SUR REALISATION D'IMMOBILISATIONS NON FINANCIERES	0	0	0
28			AMORTISSEMENTS D'IMMOBILISATIONS	0	0	0
29			PERTE DE VALEUR SUR IMMOBILISATIONS	0	0	0
			Total recette d'investissement	9 016 898	61 304 871	12 400 443

Tableau 36. Récapitulation des recettes – Budget prévisionnel 2017 - Compte administratif 2017 – Budget prévisionnel 2019 – CR Ambohimalaza

			Prévision 2017	Réalisation 2017	Prévision 2019
RECETTES					
Classe	Poste				
Section 2 - Fonctionnement					
7	0	IMPOTS SUR LES REVENUS BENEFICES ET GAINS	30 000 000	18 828 342	35 000 000
7	1	IMPOTS SUR LES PATRIMOINES	900 000	819 780	15 279 623
7	2	IMPOTS SUR LES BIENS ET SERVICES	5 100 000	1 398 100	7 500 000
7	4	AUTRES RECETTES FISCALES	0	0	0
7	5	CONTRIBUTIONS RECUES DES TIERS	24 000 000	26 780 000	2 500 000
7	6	PRODUITS FINANCIERS	0	0	0
7	7	RECETTES NON FISCALES	17 950 000	73 266 700	26 240 000
7	8	REPRISES SUR PROVISIONS ET PERTES DE VALEUR			
		Total recette de fonctionnement	77 950 000	121 092 922	86 519 623
Section 2 - Investissement					
1	0	FONDS, DOTATIONS ET RESERVES	0	0	0
1	1	REPORT A NOUVEAU	0	16 898	0
1	2	RESULTAT	16 898	61 287 972	0
1	3	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	0	0	0
1	4	CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0	0	1
1	5	PROVISIONS POUR CHARGES - PASSIFS NON COURANTS	9 000 000	0	12 400 443
1	6	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0	0	0
1	7	DETTES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	0	0	0
1	9	DIFFERENCE SUR REALISATION D'IMMOBILISATIONS NON FINANCIERES	0	0	0
2	8	AMORTISSEMENTS D'IMMOBILISATIONS	0	0	0
2	9	PERTE DE VALEUR SUR IMMOBILISATIONS	0	0	0
		Total recette d'investissement	9 016 898	61 304 871	12 400 444
Recettes totales			86 966 898	182 397 792	98 920 068

Tableau 37. Dépenses – Budget prévisionnel 2017 - Compte administratif 2017 – Budget prévisionnel 2019 – CR Ambohimalaza

				Prévision 2017	CA 2017	Prévision 2019
DEPENSES						
Poste	Rubrique	Compte				
Section 2 - Fonctionnement						
60			CHARGES DU PERSONNEL			
	601		Salaires et accessoires			
		6 011	Personnel permanent	22 190 198	21 367 585	34 000 000
		6 012	Personnel non permanent	1 040 000	780 000	100 000
	603		Indemnités et avantages liés à la fonction			
		6 031	Indemnité de fonction Maire	3 069 808	3 069 808	9 600 000
			Indemnité de fonction Adjoint Maire	1 315 632	986 724	1 315 632
			Indemnité de représentation Maire	4 154 694	4 084 526	1 800 000
			Indemnité de sujétion Adjoint Maire	844 368	633 276	844 368
			Indemnité de caisse	240 000	240 000	240 000
			Indemnité de responsable de gestion	420 000	420 000	840 000
			Indemnité de session conseillers	1 008 000	1 007 000	2 016 000
			Indemnité de session et réception PC	408 000	407 000	744 000
	606		Charges sociales patronales			
		6 061	Cotisations à la CNAPS	100 000		100 000
TOTAL 60				34 790 700	32 995 919	51 600 000
61			ACHATS ET BIENS			
	611		Achats de biens de fonctionnement général			
		6 111	Fournitures et articles de bureau	2 905 490	2 738 520	1 000 000
		6 112	Imprimés, cachets et documents administratifs			1 000 000
		6 113	Consommables informatiques	600 000		500 000
		6 114	Produits, petits matériels et menues dépenses d'entretien			100 000
		6 115	Petits outillages et fournitures d'atelier	1 000 000	250 000	249 623
		6 116	Instruments spécialisés	100 000		200 000
		6 117	Habillement			100 000
	612		Achats de biens à usage spécifique			
		6 127	Fournitures sportives			200 000
	613		Carburants, lubrifiants et combustibles			

				Prévision 2017	CA 2017	Prévision 2019
DEPENSES						
Poste	Rubrique	Compte				
		6 131	Carburants et lubrifiants	1 200 000	1 180 000	800 000
TOTAL 61				5 805 490	4 168 520	4 149 623
62			ACHATS DE SERVICE ET CHARGES PERMANENTES			
	621		Entretien et maintenance			
		6 211	Entretien des bâtiments	500 000	265 000	600 000
		6 212	Entretien des autres infrastructures			2 000 000
		6 213	Entretien de véhicules	200 000	65 000	250 000
		6 215	Entretien et réparation de matériels et mobiliers de bureau			200 000
		6 217	Entretien et réparation de matériels et mobiliers scolaires			100 000
		6 218	Maintenance du matériel informatique	600 000	180 000	500 000
	622		Charges de représentation, d'information, de documentation et d'encadrement			
		6 221	Fêtes et cérémonies officielles	4 000 000	4 995 000	2 000 000
		6 222	Charges de représentation : visites officielles	1 500 000	2 000 000	500 000
		6 224	Impressions, reliures, insertions, publicité et promotion	200 000	49 000	1 000 000
		6 225	Frais de colloques, séminaires et conférences	1 000 000	2 482 900	500 000
		6 226	Foires, exposition			500 000
	623		Charges de transport			
		6 231	Frais de déplacement intérieur	1 000 000	1 496 000	1 000 000
		6 233	Location de voitures	700 000	1 000 000	500 000
		6 234	Transport administratif			500 000
		6 235	Transport de biens			200 000
	624		Indemnités de mission			
		6 241	Indemnité de mission intérieure			200 000
	625		Eau et électricité			
		6 250	Eau et électricité	5 000 000	2 941 538	3 000 000
	626		Postes et télécommunications			
		6 263	Redevances téléphoniques mobiles	1 000 000	804 600	500 000
	628		Service divers			
		6 283	Frais de stage de formation			1 000 000
		6 286	Cotisations et divers			1 000 000

				Prévision 2017	CA 2017	Prévision 2019
DEPENSES						
Poste	Rubrique	Compte				
		6 287	Personnels extérieurs au service	1 000 000	255 120	500 000
		6 288	Part GN	50 000	98 300	150 000
TOTAL 62				16 750 000	16 632 458	16 700 000
63			DEPENSES D'INTERVENTION			
	631		Intervention sociale			
		6 310	Intervention sociale	2 000 000	1 963 500	3 000 000
	632		Intervention économique			
		6 320	Intervention économique			500 000
	638		Dépenses d'interventions diverses et imprévues			
		6 380	Dépenses d'interventions diverses et imprévues	3 800 000	3 976 055	3 900 000
TOTAL 63				5 800 000	5 939 555	7 400 000
64			IMPOTS ET TAXES			
	641		Taxes et impôts directs			
		6 411	IRSA			1 030 000
TOTAL 64				0	0	1 030 000
65			TRANSFERTS ET SUBVENTIONS			
	653		Bourses			
		6 534	Prix et récompenses officiels			300 000
	656		Transfert aux privés			
		6 561	Hospitalisation, traitement et soins			500 000
TOTAL 65				0	0	800 000
66			CHARGES FINANCIERES			
	663		Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs			
		6 631	Intérêts des comptes courants	200 000	90 000	250 000
	668		Autres charges financières			
TOTAL 66				200 000	90 000	250 000
67			CHARGES DIVERSES			
	674		Frais de justice et de contentieux			
		6 741	Frais de justice			500 000
		6 742	Frais de contentieux			500 000
TOTAL 67				0	0	1 000 000

				Prévision 2017	CA 2017	Prévision 2019
DEPENSES						
Poste	Rubrique	Compte				
			Total dépenses de fonctionnement	63 346 190	59 826 452	82 929 623
Section 2 - Investissement						
20			IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	201		Frais de développement, de recherches et d'études			
		2 015	Etudes et recherches	2 000 000		
TOTAL 20				2 000 000	0	0
21			IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	216		Matériels et outillages			
		2 163	Matériels informatiques			1 400 000
		2 164	Matériels et mobiliers de bureau			9 000 443
TOTAL 21				4 000 000	0	10 400 443
23			IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS			
	231		Frais de développement, de recherches et d'études			
TOTAL 23				0	0	0
24			IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS			
	242		Aménagement			
		2 421	Aménagement de terrain	3 000 000		
TOTAL 24				3 000 000	0	0
26			PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES			
	261		Titres de participation et autres formes de participation			
TOTAL 26				0	0	0
27			AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
	272		Obligations et bons à court terme			
TOTAL 27				0	0	0
			Total recette d'investissement	9 000 000	0	10 400 443
Dépenses totales				72 346 190	59 826 452	93 330 067

Tableau 38. Récapitulation des dépenses – Budget prévisionnel 2017 - Compte administratif 2017 – Budget prévisionnel 2019 – CR Ambohimalaza

			Prévision 2017	CA 2017	Prévision 2019
DEPENSES					
Classe	Poste				
Section 2 - Fonctionnement					
6	0	CHARGES DU PERSONNEL	34 790 700	32 995 919	51 600 000
6	1	ACHATS ET BIENS	5 805 490	4 168 520	4 149 623
6	2	ACHATS DE SERVICE ET CHARGES PERMANENTES	16 750 000	16 632 458	16 700 000
6	3	DEPENSES D'INTERVENTION	5 800 000	5 939 555	7 400 000
6	4	IMPOTS ET TAXES	0	0	1 030 000
6	5	TRANSFERTS ET SUBVENTIONS	0	0	800 000
6	6	CHARGES FINANCIERES	200 000	90 000	250 000
6	7	CHARGES DIVERSES	0	0	1 000 000
		Total dépenses de fonctionnement	63 346 190	59 826 452	82 929 623
Section 2 - Investissement					
2	0	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 000 000	0	0
2	1	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 000 000	0	10 400 443
2	2	IMMOBILISATIONS MISES EN CONCESSION, EN DISPOSITION OU EN AFFECTATION	0	0	0
2	3	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS	0	0	0
2	4	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	3 000 000	0	0
2	5	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDE D'IMMOBILISATIONS	0	0	0
2	6	PARTICIPATIONS ET CREANCES RAPPROCHEES	0	0	0
2	7	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	0	0
		Total recette d'investissement	9 000 000	0	10 400 443
Dépenses totales			72 346 190	59 826 452	93 330 067

ANNEXE 9 : BUDGET TYPE D'UN STEAH

Tableau 39. Budget type d'un STEAH – scénario 1

Rubrique	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Charges												
Salaire mensuel	200 000	210 000	220 500	231 525	243 101	255 256	268 019	281 420	295 491	310 266	325 779	342 068
Salaire annuel	2 400 000	2 520 000	2 646 000	2 778 300	2 917 215	3 063 076	3 216 230	3 377 041	3 545 893	3 723 188	3 909 347	4 104 814
Charges sociales (14% salaire)	336 000	352 800	370 440	388 962	408 410	428 831	450 272	472 786	496 425	521 246	547 309	574 674
Achat vélo	400 000											
Amortissement vélo		42 400	44 944	47 641	50 499	53 529	56 741	60 145	63 754	67 579	71 634	75 932
Entretien vélo	20 000	21 200	22 472	23 820	25 250	26 765	28 370	30 073	31 877	33 790	35 817	37 966
Achat téléphone portable	200 000											
Amortissement téléphone		21 200	22 472	23 820	25 250	26 765	28 370	30 073	31 877	33 790	35 817	37 966
Petites fournitures de bureau	120 000	127 200	134 832	142 922	151 497	160 587	170 222	180 436	191 262	202 737	214 902	227 796
Autres dépenses												
Charges totales affectées au STEAH	3 476 000	3 084 800	3 241 160	3 405 465	3 578 120	3 759 551	3 950 205	4 150 553	4 361 088	4 582 330	4 814 825	5 059 148
Recettes												
Nombre de population	10 000	10 260	10 527	10 800	11 081	11 369	11 665	11 968	12 279	12 599	12 926	13 262
Taux de recouvrement de cotisation	60%	65%	70%	75%	80%	85%	90%	93%	95%	97%	99%	100%
Recettes par cotisation perçue annuelle	7 200 000	8 002 800	8 842 478	9 720 410	10 638 017	11 596 768	12 598 183	13 356 594	13 998 572	14 664 904	15 356 422	15 914 838
Taux d'accès à l'eau potable	32%	39%	46%	54%	61%	67%	72%	78%	83%	89%	94%	100%
Consommation moyenne annuelle (m3)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes par vente d'eau volumétrique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes totales du gestionnaire	7 200 000	8 002 800	8 842 478	9 720 410	10 638 017	11 596 768	12 598 183	13 356 594	13 998 572	14 664 904	15 356 422	15 914 838
Taxes liées à l'eau	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Taxes liées à l'eau affectées au STEAH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres ressources financières affectées au STEAH												
Ressources totales affectées au STEAH	0											
GAP (Recettes - Charges)	-3 476 000	-3 084 800	-3 241 160	-3 405 465	-3 578 120	-3 759 551	-3 950 205	-4 150 553	-4 361 088	-4 582 330	-4 814 825	-5 059 148

Tableau 40. Budget type d'un STEAH – scénario 2

Rubrique	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Charges												
Salaire mensuel	200 000	210 000	220 500	231 525	243 101	255 256	268 019	281 420	295 491	310 266	325 779	342 068
Salaire annuel	2 400 000	2 520 000	2 646 000	2 778 300	2 917 215	3 063 076	3 216 230	3 377 041	3 545 893	3 723 188	3 909 347	4 104 814
Charges sociales (14% salaire)	336 000	352 800	370 440	388 962	408 410	428 831	450 272	472 786	496 425	521 246	547 309	574 674
Achat vélo	400 000											
Amortissement vélo		42 400	44 944	47 641	50 499	53 529	56 741	60 145	63 754	67 579	71 634	75 932
Entretien vélo	20 000	21 200	22 472	23 820	25 250	26 765	28 370	30 073	31 877	33 790	35 817	37 966
Achat téléphone portable	200 000											
Amortissement téléphone		21 200	22 472	23 820	25 250	26 765	28 370	30 073	31 877	33 790	35 817	37 966
Petites fournitures de bureau	120 000	127 200	134 832	142 922	151 497	160 587	170 222	180 436	191 262	202 737	214 902	227 796
Autres dépenses												
Charges totales affectées au STEAH	3 476 000	3 084 800	3 241 160	3 405 465	3 578 120	3 759 551	3 950 205	4 150 553	4 361 088	4 582 330	4 814 825	5 059 148
Recettes												
Nombre de population	10 000	10 260	10 527	10 800	11 081	11 369	11 665	11 968	12 279	12 599	12 926	13 262
Taux de recouvrement de cotisation	60%	65%	70%	75%	80%	85%	90%	93%	95%	97%	99%	100%
Recettes par cotisation perçue annuelle	1 440 000	1 600 560	1 768 496	1 944 082	2 127 603	2 319 354	2 519 637	2 671 319	2 799 714	2 932 981	3 071 284	3 182 968
Taux d'accès à l'eau potable	32%	39%	46%	54%	61%	67%	72%	78%	83%	89%	94%	100%
Consommation moyenne annuelle (m3)	9 344	11 684	14 140	17 030	29 607	33 365	36 787	40 888	44 641	49 112	53 220	58 089
Recettes par vente d'eau volumétrique	11 212 800	14 546 690	18 027 919	22 479 809	39 969 357	46 043 126	51 317 440	57 652 660	64 282 622	71 458 411	79 031 828	87 133 737
Recettes totales du gestionnaire	12 652 800	16 147 250	19 796 414	24 423 891	42 096 960	48 362 480	53 837 076	60 323 979	67 082 336	74 391 392	82 103 112	90 316 704
Taxes liées à l'eau	1 121 280	1 454 669	1 802 792	2 247 981	3 996 936	4 604 313	5 131 744	5 765 266	6 428 262	7 145 841	7 903 183	8 713 374
Taxes liées à l'eau affectées au STEAH	672 768	872 801	1 081 675	1 348 789	2 398 161	2 762 588	3 079 046	3 459 160	3 856 957	4 287 505	4 741 910	5 228 024
Autres ressources financières affectées au STEAH												
Ressources totales affectées au STEAH	672 768	872 801	1 081 675	1 348 789	2 398 161	2 762 588	3 079 046	3 459 160	3 856 957	4 287 505	4 741 910	5 228 024
GAP (Recettes - Charges)	-2 803 232	-2 211 999	-2 159 485	-2 056 677	-1 179 959	-996 964	-871 159	-691 393	-504 130	-294 825	-72 916	168 876

Tableau 41. Budget type d'un STEAH – scénario 3

Rubrique	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Charges												
Salaire mensuel	200 000	210 000	220 500	231 525	243 101	255 256	268 019	281 420	295 491	310 266	325 779	342 068
Salaire annuel	2 400 000	2 520 000	2 646 000	2 778 300	2 917 215	3 063 076	3 216 230	3 377 041	3 545 893	3 723 188	3 909 347	4 104 814
Charges sociales (14% salaire)	336 000	352 800	370 440	388 962	408 410	428 831	450 272	472 786	496 425	521 246	547 309	574 674
Achat moto	6 000 000											
Amortissement moto		636 000	674 160	714 610	757 486	802 935	851 111	902 178	956 309	1 013 687	1 074 509	1 138 979
Assurance, Carburant	260 000	275 600	292 136	309 664	328 244	347 939	368 815	390 944	414 400	439 265	465 620	493 558
Entretien moto	20 000	21 200	22 472	23 820	25 250	26 765	28 370	30 073	31 877	33 790	35 817	37 966
Achat téléphone portable	200 000											
Amortissement téléphone		21 200	22 472	23 820	25 250	26 765	28 370	30 073	31 877	33 790	35 817	37 966
Fournitures de bureau	240 000	254 400	269 664	285 844	302 994	321 174	340 445	360 871	382 524	405 475	429 803	455 592
Autres dépenses												
Charges totales affectées au STEAH	9 456 000	4 081 200	4 297 344	4 525 020	4 764 849	5 017 484	5 283 613	5 563 965	5 859 305	6 170 440	6 498 222	6 843 549
Recettes												
Nombre de population	40 000	41 040	42 107	43 202	44 325	45 478	46 660	47 873	49 118	50 395	51 705	53 049
Taux de recouvrement de cotisation	60%	65%	70%	75%	80%	85%	90%	93%	95%	97%	99%	100%
Recettes par cotisation perçue annuelle	5 760 000	6 402 240	7 073 983	7 776 328	8 510 414	9 277 415	10 078 547	10 685 275	11 198 858	11 731 923	12 285 138	12 731 870
Taux d'accès à l'eau potable	32%	39%	46%	54%	61%	67%	72%	78%	83%	89%	94%	100%
Consommation moyenne annuelle (m3)	37 376	46 736	56 558	68 121	118 428	133 458	147 147	163 554	178 563	196 449	212 880	232 357
Recettes par vente d'eau volumétrique	44 851 200	58 186 758	72 111 675	89 919 238	159 877 426	184 172 505	205 269 758	230 610 641	257 130 487	285 833 646	316 127 311	348 534 946
Recettes totales du gestionnaire	50 611 200	64 588 998	79 185 657	97 695 566	168 387 840	193 449 919	215 348 305	241 295 916	268 329 345	297 565 569	328 412 449	361 266 816
Taxes liées à l'eau	4 485 120	5 818 676	7 211 167	8 991 924	15 987 743	18 417 250	20 526 976	23 061 064	25 713 049	28 583 365	31 612 731	34 853 495
Taxes liées à l'eau affectées au STEAH	2 691 072	3 491 205	4 326 700	5 395 154	9 592 646	11 050 350	12 316 185	13 836 638	15 427 829	17 150 019	18 967 639	20 912 097
Autres ressources financières affectées au STEAH												
Ressources totales affectées au STEAH	2 691 072	3 491 205	4 326 700	5 395 154	9 592 646	11 050 350	12 316 185	13 836 638	15 427 829	17 150 019	18 967 639	20 912 097
GAP (Recettes - Charges)	-6 764 928	-589 995	29 356	870 134	4 827 797	6 032 867	7 032 572	8 272 673	9 568 524	10 979 579	12 469 417	14 068 548
GAP/Commune	-1 691 232	-147 499	7 339	217 534	1 206 949	1 508 217	1 758 143	2 068 168	2 392 131	2 744 895	3 117 354	3 517 137

Tableau 42. Budget type d'un STEAH – scénario 4

Rubrique	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Charges												
Salaire mensuel	200 000	210 000	220 500	231 525	243 101	255 256	268 019	281 420	295 491	310 266	325 779	342 068
Salaire annuel	2 400 000	2 520 000	2 646 000	2 778 300	2 917 215	3 063 076	3 216 230	3 377 041	3 545 893	3 723 188	3 909 347	4 104 814
Charges sociales (14% salaire)	336 000	352 800	370 440	388 962	408 410	428 831	450 272	472 786	496 425	521 246	547 309	574 674
Achat moto	6 000 000											
Amortissement moto		636 000	674 160	714 610	757 486	802 935	851 111	902 178	956 309	1 013 687	1 074 509	1 138 979
Assurance, Carburant	260 000	275 600	292 136	309 664	328 244	347 939	368 815	390 944	414 400	439 265	465 620	493 558
Entretien moto	20 000	21 200	22 472	23 820	25 250	26 765	28 370	30 073	31 877	33 790	35 817	37 966
Achat téléphone portable	200 000											
Amortissement téléphone		21 200	22 472	23 820	25 250	26 765	28 370	30 073	31 877	33 790	35 817	37 966
Fournitures de bureau	240 000	254 400	269 664	285 844	302 994	321 174	340 445	360 871	382 524	405 475	429 803	455 592
Autres dépenses												
Charges totales affectées au STEAH	9 456 000	4 081 200	4 297 344	4 525 020	4 764 849	5 017 484	5 283 613	5 563 965	5 859 305	6 170 440	6 498 222	6 843 549
Recettes												
Nombre de population	20 000	20 520	21 054	21 601	22 163	22 739	23 330	23 937	24 559	25 197	25 853	26 525
Taux de recouvrement de cotisation	60%	65%	70%	75%	80%	85%	90%	93%	95%	97%	99%	100%
Recettes par cotisation perçue annuelle	2 880 000	3 201 120	3 536 991	3 888 164	4 255 207	4 638 707	5 039 273	5 342 638	5 599 429	5 865 962	6 142 569	6 365 935
Taux d'accès à l'eau potable	32%	39%	46%	54%	61%	67%	72%	78%	83%	89%	94%	100%
Consommation moyenne annuelle (m3)	18 688	23 368	28 279	34 060	59 214	66 729	73 573	81 777	89 281	98 225	106 440	116 178
Recettes par vente d'eau volumétrique	22 425 600	29 093 379	36 055 837	44 959 619	79 938 713	92 086 252	102 634 879	115 305 320	128 565 244	142 916 823	158 063 655	174 267 473
Recettes totales du gestionnaire	25 305 600	32 294 499	39 592 829	48 847 783	84 193 920	96 724 960	107 674 152	120 647 958	134 164 672	148 782 785	164 206 224	180 633 408
Taxes liées à l'eau	2 242 560	2 909 338	3 605 584	4 495 962	7 993 871	9 208 625	10 263 488	11 530 532	12 856 524	14 291 682	15 806 366	17 426 747
Taxes liées à l'eau affectées au STEAH	1 345 536	1 745 603	2 163 350	2 697 577	4 796 323	5 525 175	6 158 093	6 918 319	7 713 915	8 575 009	9 483 819	10 456 048
Autres ressources financières affectées au STEAH												
Ressources totales affectées au STEAH	1 345 536	1 745 603	2 163 350	2 697 577	4 796 323	5 525 175	6 158 093	6 918 319	7 713 915	8 575 009	9 483 819	10 456 048
GAP (Recettes - Charges)	-8 110 464	-2 335 597	-2 133 994	-1 827 443	31 474	507 692	874 479	1 354 354	1 854 610	2 404 569	2 985 597	3 612 500

Tableau 43. Budget type d'un STEAH – scénario 5

Rubrique	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Charges												
Salaire mensuel	200 000	210 000	220 500	231 525	243 101	255 256	268 019	281 420	295 491	310 266	325 779	342 068
Salaire annuel	2 400 000	2 520 000	2 646 000	2 778 300	2 917 215	3 063 076	3 216 230	3 377 041	3 545 893	3 723 188	3 909 347	4 104 814
Charges sociales (14% salaire)	336 000	352 800	370 440	388 962	408 410	428 831	450 272	472 786	496 425	521 246	547 309	574 674
Achat moto	6 000 000											
Amortissement moto		636 000	674 160	714 610	757 486	802 935	851 111	902 178	956 309	1 013 687	1 074 509	1 138 979
Assurance, Carburant	260 000	275 600	292 136	309 664	328 244	347 939	368 815	390 944	414 400	439 265	465 620	493 558
Entretien moto	20 000	21 200	22 472	23 820	25 250	26 765	28 370	30 073	31 877	33 790	35 817	37 966
Achat téléphone portable	200 000											
Amortissement téléphone		21 200	22 472	23 820	25 250	26 765	28 370	30 073	31 877	33 790	35 817	37 966
Fournitures de bureau	240 000	254 400	269 664	285 844	302 994	321 174	340 445	360 871	382 524	405 475	429 803	455 592
Autres dépenses												
Charges totales affectées au STEAH	9 456 000	4 081 200	4 297 344	4 525 020	4 764 849	5 017 484	5 283 613	5 563 965	5 859 305	6 170 440	6 498 222	6 843 549
Recettes												
Nombre de population	40 000	41 040	42 107	43 202	44 325	45 478	46 660	47 873	49 118	50 395	51 705	53 049
Taux de recouvrement de cotisation	60%	65%	70%	75%	80%	85%	90%	93%	95%	97%	99%	100%
Recettes par cotisation perçue annuelle	5 760 000	6 402 240	7 073 983	7 776 328	8 510 414	9 277 415	10 078 547	10 685 275	11 198 858	11 731 923	12 285 138	12 731 870
Taux d'accès à l'eau potable	32%	39%	46%	54%	61%	67%	72%	78%	83%	89%	94%	100%
Consommation moyenne annuelle (m3)	37 376	46 736	56 558	68 121	118 428	133 458	147 147	163 554	178 563	196 449	212 880	232 357
Recettes par vente d'eau volumétrique	44 851 200	58 186 758	72 111 675	89 919 238	159 877 426	184 172 505	205 269 758	230 610 641	257 130 487	285 833 646	316 127 311	348 534 946
Recettes totales du gestionnaire	50 611 200	64 588 998	79 185 657	97 695 566	168 387 840	193 449 919	215 348 305	241 295 916	268 329 345	297 565 569	328 412 449	361 266 816
Taxes liées à l'eau	4 485 120	5 818 676	7 211 167	8 991 924	15 987 743	18 417 250	20 526 976	23 061 064	25 713 049	28 583 365	31 612 731	34 853 495
Taxes liées à l'eau affectées au STEAH	2 691 072	3 491 205	4 326 700	5 395 154	9 592 646	11 050 350	12 316 185	13 836 638	15 427 829	17 150 019	18 967 639	20 912 097
Autres ressources financières affectées au STEAH												
Ressources totales affectées au STEAH	2 691 072	3 491 205	4 326 700	5 395 154	9 592 646	11 050 350	12 316 185	13 836 638	15 427 829	17 150 019	18 967 639	20 912 097
GAP (Recettes - Charges)	-6 764 928	-589 995	29 356	870 134	4 827 797	6 032 867	7 032 572	8 272 673	9 568 524	10 979 579	12 469 417	14 068 548
GAP/Commune	-2 254 976	-196 665	9 785	290 045	1 609 266	2 010 956	2 344 191	2 757 558	3 189 508	3 659 860	4 156 472	4 689 516

Tableau 44. Budget type d'un STEAH – scénario 6

Rubrique	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Charges												
Salaire mensuel	200 000	210 000	220 500	231 525	243 101	255 256	268 019	281 420	295 491	310 266	325 779	342 068
Salaire annuel	2 400 000	2 520 000	2 646 000	2 778 300	2 917 215	3 063 076	3 216 230	3 377 041	3 545 893	3 723 188	3 909 347	4 104 814
Charges sociales (14% salaire)	336 000	352 800	370 440	388 962	408 410	428 831	450 272	472 786	496 425	521 246	547 309	574 674
Achat moto	6 000 000											
Amortissement moto		636 000	674 160	714 610	757 486	802 935	851 111	902 178	956 309	1 013 687	1 074 509	1 138 979
Assurance, Carburant	260 000	275 600	292 136	309 664	328 244	347 939	368 815	390 944	414 400	439 265	465 620	493 558
Entretien moto	20 000	21 200	22 472	23 820	25 250	26 765	28 370	30 073	31 877	33 790	35 817	37 966
Achat téléphone portable	200 000											
Amortissement téléphone		21 200	22 472	23 820	25 250	26 765	28 370	30 073	31 877	33 790	35 817	37 966
Fournitures de bureau	240 000	254 400	269 664	285 844	302 994	321 174	340 445	360 871	382 524	405 475	429 803	455 592
Autres dépenses												
Charges totales affectées au STEAH	9 456 000	4 081 200	4 297 344	4 525 020	4 764 849	5 017 484	5 283 613	5 563 965	5 859 305	6 170 440	6 498 222	6 843 549
Recettes												
Nombre de population	20 000	20 520	21 054	21 601	22 163	22 739	23 330	23 937	24 559	25 197	25 853	26 525
Taux de recouvrement de cotisation	60%	65%	70%	75%	80%	85%	90%	93%	95%	97%	99%	100%
Recettes par cotisation perçue annuelle	2 880 000	3 201 120	3 536 991	3 888 164	4 255 207	4 638 707	5 039 273	5 342 638	5 599 429	5 865 962	6 142 569	6 365 935
Taux d'accès à l'eau potable	32%	39%	46%	54%	61%	67%	72%	78%	83%	89%	94%	100%
Consommation moyenne annuelle (m3)	18 688	23 368	28 279	34 060	59 214	66 729	73 573	81 777	89 281	98 225	106 440	116 178
Recettes par vente d'eau volumétrique	22 425 600	29 093 379	36 055 837	44 959 619	79 938 713	92 086 252	102 634 879	115 305 320	128 565 244	142 916 823	158 063 655	174 267 473
Recettes totales du gestionnaire	25 305 600	32 294 499	39 592 829	48 847 783	84 193 920	96 724 960	107 674 152	120 647 958	134 164 672	148 782 785	164 206 224	180 633 408
Taxes liées à l'eau	2 242 560	2 909 338	3 605 584	4 495 962	7 993 871	9 208 625	10 263 488	11 530 532	12 856 524	14 291 682	15 806 366	17 426 747
Taxes liées à l'eau affectées au STEAH	1 345 536	1 745 603	2 163 350	2 697 577	4 796 323	5 525 175	6 158 093	6 918 319	7 713 915	8 575 009	9 483 819	10 456 048
Autres ressources financières affectées au STEAH												
Ressources totales affectées au STEAH	1 345 536	1 745 603	2 163 350	2 697 577	4 796 323	5 525 175	6 158 093	6 918 319	7 713 915	8 575 009	9 483 819	10 456 048
GAP (Recettes - Charges)	-8 110 464	-2 335 597	-2 133 994	-1 827 443	31 474	507 692	874 479	1 354 354	1 854 610	2 404 569	2 985 597	3 612 500
GAP/Commune	-4 055 232	-1 167 799	-1 066 997	-913 722	15 737	253 846	437 240	677 177	927 305	1 202 285	1 492 799	1 806 250

Tableau 45. Budget type d'un STEAH – scénario 7

Rubrique	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Charges												
Salaire mensuel	200 000	210 000	220 500	231 525	243 101	255 256	268 019	281 420	295 491	310 266	325 779	342 068
Salaire annuel	2 400 000	2 520 000	2 646 000	2 778 300	2 917 215	3 063 076	3 216 230	3 377 041	3 545 893	3 723 188	3 909 347	4 104 814
Charges sociales (14% salaire)	336 000	352 800	370 440	388 962	408 410	428 831	450 272	472 786	496 425	521 246	547 309	574 674
Achat moto	6 000 000											
Amortissement moto		636 000	674 160	714 610	757 486	802 935	851 111	902 178	956 309	1 013 687	1 074 509	1 138 979
Assurance, Carburant	260 000	275 600	292 136	309 664	328 244	347 939	368 815	390 944	414 400	439 265	465 620	493 558
Entretien moto	20 000	21 200	22 472	23 820	25 250	26 765	28 370	30 073	31 877	33 790	35 817	37 966
Achat téléphone portable	200 000											
Amortissement téléphone		21 200	22 472	23 820	25 250	26 765	28 370	30 073	31 877	33 790	35 817	37 966
Fournitures de bureau	240 000	254 400	269 664	285 844	302 994	321 174	340 445	360 871	382 524	405 475	429 803	455 592
Autres dépenses												
Charges totales affectées au STEAH	9 456 000	4 081 200	4 297 344	4 525 020	4 764 849	5 017 484	5 283 613	5 563 965	5 859 305	6 170 440	6 498 222	6 843 549
Recettes												
Nombre de population	30 000	30 780	31 580	32 401	33 244	34 108	34 995	35 905	36 838	37 796	38 779	39 787
Taux de recouvrement de cotisation	60%	65%	70%	75%	80%	85%	90%	93%	95%	97%	99%	100%
Recettes par cotisation perçue annuelle	4 320 000	4 801 680	5 305 487	5 832 246	6 382 810	6 958 061	7 558 910	8 013 956	8 399 143	8 798 942	9 213 853	9 548 903
Taux d'accès à l'eau potable	32%	39%	46%	54%	61%	67%	72%	78%	83%	89%	94%	100%
Consommation moyenne annuelle (m3)	28 032	35 052	42 419	51 090	88 821	100 094	110 360	122 665	133 922	147 337	159 660	174 267
Recettes par vente d'eau volumétrique	33 638 400	43 640 069	54 083 756	67 439 428	119 908 070	138 129 379	153 952 319	172 957 981	192 847 865	214 375 234	237 095 483	261 401 210
Recettes totales du gestionnaire	37 958 400	48 441 749	59 389 243	73 271 674	126 290 880	145 087 440	161 511 229	180 971 937	201 247 009	223 174 177	246 309 336	270 950 112
Taxes liées à l'eau	3 363 840	4 364 007	5 408 376	6 743 943	11 990 807	13 812 938	15 395 232	17 295 798	19 284 787	21 437 523	23 709 548	26 140 121
Taxes liées à l'eau affectées au STEAH	2 018 304	2 618 404	3 245 025	4 046 366	7 194 484	8 287 763	9 237 139	10 377 479	11 570 872	12 862 514	14 225 729	15 684 073
Autres ressources financières affectées au STEAH												
Ressources totales affectées au STEAH	2 018 304	2 618 404	3 245 025	4 046 366	7 194 484	8 287 763	9 237 139	10 377 479	11 570 872	12 862 514	14 225 729	15 684 073
GAP (Recettes - Charges)	-7 437 696	-1 462 796	-1 052 319	-478 655	2 429 635	3 270 279	3 953 526	4 813 514	5 711 567	6 692 074	7 727 507	8 840 524
GAP/Commune	-3 718 848	-731 398	-526 159	-239 327	1 214 818	1 635 140	1 976 763	2 406 757	2 855 784	3 346 037	3 863 753	4 420 262

ANNEXE 10 : DONNEES DE BASE DU DISTRICTS ISANDRA – REGION HAUTE MATSIATRA EN MATIERE D’EAU POTABLE

Tableau 46. Données de base du District Isandra – Région Haute Matsiatra en matière d’eau potable

Région	District	Commune	Population	Nb ménage	BF fonctionnel	BF non fonctionnel	Branche ment particulier	FPMH fonctionnel	FPMH non fonctionnel	PPMH fonctionnel	PPMH non fonctionnel	Population bénéficiaire	Taux
HAUTE MATSIATRA	ISANDRA	AMBALAMIDERA AMBOHIMANANA	6 342	1201								0	0
HAUTE MATSIATRA	ISANDRA	FANJAKANA	8 425	1375	0	14	0	0	0	0	0	0	0
HAUTE MATSIATRA	ISANDRA	AMBALAMINDER A II	4 831	1511	0	18	0	0	0	1	0	110	2,28
HAUTE MATSIATRA	ISANDRA	MAHAZOARIVO	8 479	1547	3	11	0	0	0	0	0	312	3,68
HAUTE MATSIATRA	ISANDRA	SOATANANA	11 013	1794	40	14	8	0	0	0	0	6 074	55,16
HAUTE MATSIATRA	ISANDRA	NASANDRATRON Y	9 733	1799	44	1	0	0	0	0	0	5 170	53,12
HAUTE MATSIATRA	ISANDRA	ANKARINARIVO MANIRISOA	9 453	1840	11	15	0	0	0	0	0	1230	13,02
HAUTE MATSIATRA	ISANDRA	IAVINOMBY VOHIBOLA	10 973	1911	0	0	0	1	0	0	0	300	2,74
HAUTE MATSIATRA	ISANDRA	ANJOMA ITSARA	7 054	2 034	0	0	0	1	0	0	0	153	2,17
HAUTE MATSIATRA	ISANDRA	ANDREAMALAMA	11 230	2 277	1	10	0	0	0	1	0	907	8,08
HAUTE MATSIATRA	ISANDRA	ISORANA	14 670	2 676	72	5	231	0	0	0	0	6 013	40,99

Source : SE&AM – MEEH – 2019

Tableau 47. Budget type d'un STEAH District Isandra – scénario 1

Rubrique	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Charges												
Salaire mensuel	200 000	210 000	220 500	231 525	243 101	255 256	268 019	281 420	295 491	310 266	325 779	342 068
Salaire annuel	2 400 000	2 520 000	2 646 000	2 778 300	2 917 215	3 063 076	3 216 230	3 377 041	3 545 893	3 723 188	3 909 347	4 104 814
Charges sociales (14% salaire)	336 000	352 800	370 440	388 962	408 410	428 831	450 272	472 786	496 425	521 246	547 309	574 674
Achat vélo	400 000											
Amortissement vélo		42 400	44 944	47 641	50 499	53 529	56 741	60 145	63 754	67 579	71 634	75 932
Entretien vélo	20 000	21 200	22 472	23 820	25 250	26 765	28 370	30 073	31 877	33 790	35 817	37 966
Achat téléphone portable	200 000											
Amortissement téléphone		21 200	22 472	23 820	25 250	26 765	28 370	30 073	31 877	33 790	35 817	37 966
Petites fournitures de bureau	120 000	127 200	134 832	142 922	151 497	160 587	170 222	180 436	191 262	202 737	214 902	227 796
Autres dépenses												
Charges totales affectées au STEAH	3 476 000	3 084 800	3 241 160	3 405 465	3 578 120	3 759 551	3 950 205	4 150 553	4 361 088	4 582 330	4 814 825	5 059 148
Recettes												
Nombre de population	11 013	11 299	11 593	11 895	12 204	12 521	12 847	13 181	13 523	13 875	14 236	14 606
Taux de recouvrement de cotisation	60%	65%	70%	75%	80%	85%	90%	93%	95%	97%	99%	100%
Recettes par cotisation perçue annuelle	7 079 786	7 869 182	8 694 841	9 558 114	10 460 400	11 403 144	12 387 839	13 133 586	13 764 846	14 420 053	15 100 025	15 649 117
Taux d'accès à l'eau potable	55%	57%	58%	60%	61%	67%	72%	78%	83%	89%	94%	100%
Consommation moyenne annuelle (m3)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes par vente d'eau volumétrique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes totales du gestionnaire	7 079 786	7 869 182	8 694 841	9 558 114	10 460 400	11 403 144	12 387 839	13 133 586	13 764 846	14 420 053	15 100 025	15 649 117
Taxes liées à l'eau	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Taxes liées à l'eau affectées au STEAH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres ressources financières affectées au STEAH												
Ressources totales affectées au STEAH	0											
GAP (Recettes - Charges)	-3 476 000	-3 084 800	-3 241 160	-3 405 465	-3 578 120	-3 759 551	-3 950 205	-4 150 553	-4 361 088	-4 582 330	-4 814 825	-5 059 148

Tableau 48. Budget type d'un STEAH District Isandra – scénario 2

Rubrique	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Charges												
Salaire mensuel	200 000	210 000	220 500	231 525	243 101	255 256	268 019	281 420	295 491	310 266	325 779	342 068
Salaire annuel	2 400 000	2 520 000	2 646 000	2 778 300	2 917 215	3 063 076	3 216 230	3 377 041	3 545 893	3 723 188	3 909 347	4 104 814
Charges sociales (14% salaire)	336 000	352 800	370 440	388 962	408 410	428 831	450 272	472 786	496 425	521 246	547 309	574 674
Achat vélo	400 000											
Amortissement vélo		42 400	44 944	47 641	50 499	53 529	56 741	60 145	63 754	67 579	71 634	75 932
Entretien vélo	20 000	21 200	22 472	23 820	25 250	26 765	28 370	30 073	31 877	33 790	35 817	37 966
Achat téléphone portable	200 000											
Amortissement téléphone		21 200	22 472	23 820	25 250	26 765	28 370	30 073	31 877	33 790	35 817	37 966
Petites fournitures de bureau	120 000	127 200	134 832	142 922	151 497	160 587	170 222	180 436	191 262	202 737	214 902	227 796
Autres dépenses												
Charges totales affectées au STEAH	3 476 000	3 084 800	3 241 160	3 405 465	3 578 120	3 759 551	3 950 205	4 150 553	4 361 088	4 582 330	4 814 825	5 059 148
Recettes												
Nombre de population	11 013	11 299	11 593	11 895	12 204	12 521	12 847	13 181	13 523	13 875	14 236	14 606
Taux de recouvrement de cotisation	60%	65%	70%	75%	80%	85%	90%	93%	95%	97%	99%	100%
Recettes par cotisation perçue annuelle	1 415 957	1 573 836	1 738 968	1 911 623	2 092 080	2 280 629	2 477 568	2 626 717	2 752 969	2 884 011	3 020 005	3 129 823
Taux d'accès à l'eau potable	55%	57%	58%	60%	61%	67%	72%	78%	83%	89%	94%	100%
Consommation moyenne annuelle (m3)	17 687	18 807	19 634	20 839	32 606	36 744	40 513	45 030	49 163	54 087	58 611	63 974
Recettes par vente d'eau volumétrique	21 224 254	23 414 240	25 033 489	27 507 793	44 018 252	50 707 295	56 515 896	63 492 875	70 794 451	78 697 149	87 037 752	95 960 384
Recettes totales du gestionnaire	22 640 211	24 988 076	26 772 458	29 419 416	46 110 332	52 987 924	58 993 464	66 119 592	73 547 421	81 581 159	90 057 757	99 090 207
Taxes liées à l'eau	2 122 425	2 341 424	2 503 349	2 750 779	4 401 825	5 070 729	5 651 590	6 349 287	7 079 445	7 869 715	8 703 775	9 596 038
Taxes liées à l'eau affectées au STEAH	1 273 455	1 404 854	1 502 009	1 650 468	2 641 095	3 042 438	3 390 954	3 809 572	4 247 667	4 721 829	5 222 265	5 757 623
Autres ressources financières affectées au STEAH												
Ressources totales affectées au STEAH	1 273 455	1 404 854	1 502 009	1 650 468	2 641 095	3 042 438	3 390 954	3 809 572	4 247 667	4 721 829	5 222 265	5 757 623
GAP (Recettes - Charges)	-2 202 545	-1 679 946	-1 739 151	-1 754 998	-937 025	-717 114	-559 252	-340 980	-113 421	139 499	407 440	698 475

Tableau 49. Budget type d'un STEAH District Isandra – scénario 3

Rubrique	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Charges												
Salaire mensuel	200 000	210 000	220 500	231 525	243 101	255 256	268 019	281 420	295 491	310 266	325 779	342 068
Salaire annuel	2 400 000	2 520 000	2 646 000	2 778 300	2 917 215	3 063 076	3 216 230	3 377 041	3 545 893	3 723 188	3 909 347	4 104 814
Charges sociales (14% salaire)	336 000	352 800	370 440	388 962	408 410	428 831	450 272	472 786	496 425	521 246	547 309	574 674
Achat moto	6 000 000											
Amortissement moto		636 000	674 160	714 610	757 486	802 935	851 111	902 178	956 309	1 013 687	1 074 509	1 138 979
Assurance, Carburant	260 000	275 600	292 136	309 664	328 244	347 939	368 815	390 944	414 400	439 265	465 620	493 558
Entretien moto	20 000	21 200	22 472	23 820	25 250	26 765	28 370	30 073	31 877	33 790	35 817	37 966
Achat téléphone portable	200 000											
Amortissement téléphone		21 200	22 472	23 820	25 250	26 765	28 370	30 073	31 877	33 790	35 817	37 966
Fournitures de bureau	240 000	254 400	269 664	285 844	302 994	321 174	340 445	360 871	382 524	405 475	429 803	455 592
Autres dépenses												
Charges totales affectées au STEAH	9 456 000	4 081 200	4 297 344	4 525 020	4 764 849	5 017 484	5 283 613	5 563 965	5 859 305	6 170 440	6 498 222	6 843 549
Recettes												
Nombre de population	41 172	42 242	43 341	44 468	45 624	46 810	48 027	49 276	50 557	51 871	53 220	54 604
Taux de recouvrement de cotisation	60%	65%	70%	75%	80%	85%	90%	93%	95%	97%	99%	100%
Recettes par cotisation perçue annuelle	5 293 543	5 883 773	6 501 116	7 146 584	7 821 222	8 526 110	9 262 364	9 819 959	10 291 950	10 781 847	11 290 261	11 700 816
Taux d'accès à l'eau potable	31%	38%	46%	53%	61%	67%	72%	78%	83%	89%	94%	100%
Consommation moyenne annuelle (m3)	37 269	46 872	58 215	68 818	121 898	137 369	151 458	168 346	183 795	202 205	219 118	239 165
Recettes par vente d'eau volumétrique	44 722 673	58 355 947	74 224 547	90 839 911	164 561 835	189 568 759	211 284 162	237 367 533	264 664 410	294 208 572	325 389 841	358 747 020
Recettes totales du gestionnaire	50 016 216	64 239 720	80 725 663	97 986 495	172 383 057	198 094 869	220 546 526	247 187 491	274 956 361	304 990 419	336 680 102	370 447 836
Taxes liées à l'eau	4 472 267	5 835 595	7 422 455	9 083 991	16 456 183	18 956 876	21 128 416	23 736 753	26 466 441	29 420 857	32 538 984	35 874 702
Taxes liées à l'eau affectées au STEAH	2 683 360	3 501 357	4 453 473	5 450 395	9 873 710	11 374 126	12 677 050	14 242 052	15 879 865	17 652 514	19 523 390	21 524 821
Autres ressources financières affectées au STEAH												
Ressources totales affectées au STEAH	2 683 360	3 501 357	4 453 473	5 450 395	9 873 710	11 374 126	12 677 050	14 242 052	15 879 865	17 652 514	19 523 390	21 524 821
GAP (Recettes - Charges)	-6 772 640	-579 843	156 129	925 374	5 108 861	6 356 642	7 393 436	8 678 087	10 020 560	11 482 074	13 025 168	14 681 272
GAP/Commune	-1 693 160	-144 961	39 032	231 344	1 277 215	1 589 161	1 848 359	2 169 522	2 505 140	2 870 519	3 256 292	3 670 318

Tableau 50. Budget type d'un STEAH District Isandra – scénario 3B

Rubrique	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Charges												
Salaire mensuel	200 000	210 000	220 500	231 525	243 101	255 256	268 019	281 420	295 491	310 266	325 779	342 068
Salaire annuel	2 400 000	2 520 000	2 646 000	2 778 300	2 917 215	3 063 076	3 216 230	3 377 041	3 545 893	3 723 188	3 909 347	4 104 814
Charges sociales (14% salaire)	336 000	352 800	370 440	388 962	408 410	428 831	450 272	472 786	496 425	521 246	547 309	574 674
Achat moto	6 000 000											
Amortissement moto		636 000	674 160	714 610	757 486	802 935	851 111	902 178	956 309	1 013 687	1 074 509	1 138 979
Assurance, Carburant	260 000	275 600	292 136	309 664	328 244	347 939	368 815	390 944	414 400	439 265	465 620	493 558
Entretien moto	20 000	21 200	22 472	23 820	25 250	26 765	28 370	30 073	31 877	33 790	35 817	37 966
Achat téléphone portable	200 000											
Amortissement téléphone		21 200	22 472	23 820	25 250	26 765	28 370	30 073	31 877	33 790	35 817	37 966
Fournitures de bureau	240 000	254 400	269 664	285 844	302 994	321 174	340 445	360 871	382 524	405 475	429 803	455 592
Autres dépenses												
Charges totales affectées au STEAH	9 456 000	4 081 200	4 297 344	4 525 020	4 764 849	5 017 484	5 283 613	5 563 965	5 859 305	6 170 440	6 498 222	6 843 549
Recettes												
Nombre de population	46 361	47 566	48 803	50 072	51 374	52 710	54 080	55 486	56 929	58 409	59 928	61 486
Taux de recouvrement de cotisation	60%	65%	70%	75%	80%	85%	90%	93%	95%	97%	99%	100%
Recettes par cotisation perçue annuelle	7 102 111	7 893 996	8 722 258	9 588 254	10 493 385	11 439 101	12 426 902	13 175 001	13 808 251	14 465 524	15 147 640	15 698 464
Taux d'accès à l'eau potable	3%	8%	14%	21%	29%	39%	50%	61%	73%	85%	94%	100%
Consommation moyenne annuelle (m3)	4 061	11 112	19 951	30 704	65 255	90 039	118 435	148 248	182 024	217 456	246 734	269 307
Recettes par vente d'eau volumétrique	4 873 468	13 833 827	25 437 158	40 529 473	88 094 362	124 253 149	165 217 209	209 029 402	262 114 559	316 398 978	366 399 456	403 960 716
Recettes totales du gestionnaire	11 975 579	21 727 823	34 159 416	50 117 727	98 587 747	135 692 250	177 644 111	222 204 403	275 922 810	330 864 501	381 547 097	419 659 180
Taxes liées à l'eau	487 347	1 383 383	2 543 716	4 052 947	8 809 436	12 425 315	16 521 721	20 902 940	26 211 456	31 639 898	36 639 946	40 396 072
Taxes liées à l'eau affectées au STEAH	292 408	830 030	1 526 229	2 431 768	5 285 662	7 455 189	9 913 033	12 541 764	15 726 874	18 983 939	21 983 967	24 237 643
Autres ressources financières affectées au STEAH												
Ressources totales affectées au STEAH	292 408	830 030	1 526 229	2 431 768	5 285 662	7 455 189	9 913 033	12 541 764	15 726 874	18 983 939	21 983 967	24 237 643
GAP (Recettes - Charges)	-9 163 592	-3 251 170	-2 771 115	-2 093 252	520 813	2 437 705	4 629 419	6 977 799	9 867 569	12 813 499	15 485 745	17 394 094
GAP/Commune	-1 527 265	-541 862	-461 852	-348 875	86 802	406 284	771 570	1 162 966	1 644 595	2 135 583	2 580 958	2 899 016

Tableau 51. Budget type d'un STEAH District Isandra – scénario 4

Rubrique	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Charges												
Salaire mensuel	200 000	210 000	220 500	231 525	243 101	255 256	268 019	281 420	295 491	310 266	325 779	342 068
Salaire annuel	2 400 000	2 520 000	2 646 000	2 778 300	2 917 215	3 063 076	3 216 230	3 377 041	3 545 893	3 723 188	3 909 347	4 104 814
Charges sociales (14% salaire)	336 000	352 800	370 440	388 962	408 410	428 831	450 272	472 786	496 425	521 246	547 309	574 674
Achat moto	6 000 000											
Amortissement moto		636 000	674 160	714 610	757 486	802 935	851 111	902 178	956 309	1 013 687	1 074 509	1 138 979
Assurance, Carburant	260 000	275 600	292 136	309 664	328 244	347 939	368 815	390 944	414 400	439 265	465 620	493 558
Entretien moto	20 000	21 200	22 472	23 820	25 250	26 765	28 370	30 073	31 877	33 790	35 817	37 966
Achat téléphone portable	200 000											
Amortissement téléphone		21 200	22 472	23 820	25 250	26 765	28 370	30 073	31 877	33 790	35 817	37 966
Fournitures de bureau	240 000	254 400	269 664	285 844	302 994	321 174	340 445	360 871	382 524	405 475	429 803	455 592
Autres dépenses												
Charges totales affectées au STEAH	9 456 000	4 081 200	4 297 344	4 525 020	4 764 849	5 017 484	5 283 613	5 563 965	5 859 305	6 170 440	6 498 222	6 843 549
Recettes												
Nombre de population	14 670	15 051	15 443	15 844	16 256	16 679	17 113	17 557	18 014	18 482	18 963	19 456
Taux de recouvrement de cotisation	60%	65%	70%	75%	80%	85%	90%	93%	95%	97%	99%	100%
Recettes par cotisation perçue annuelle	1 956 000	2 174 094	2 402 207	2 640 711	2 889 995	3 150 455	3 422 506	3 628 541	3 802 945	3 983 966	4 171 828	4 323 531
Taux d'accès à l'eau potable	41%	46%	51%	56%	61%	67%	72%	78%	83%	89%	94%	100%
Consommation moyenne annuelle (m3)	17 563	20 217	22 997	25 909	43 433	48 946	53 966	59 983	65 488	72 048	78 074	85 217
Recettes par vente d'eau volumétrique	21 075 509	25 170 249	29 321 626	34 199 283	58 635 046	67 545 266	75 282 684	84 576 453	94 302 606	104 829 490	115 939 691	127 825 191
Recettes totales du gestionnaire	23 031 509	27 344 343	31 723 832	36 839 995	61 525 041	70 695 722	78 705 190	88 204 994	98 105 552	108 813 455	120 111 519	132 148 722
Taxes liées à l'eau	2 107 551	2 517 025	2 932 163	3 419 928	5 863 505	6 754 527	7 528 268	8 457 645	9 430 261	10 482 949	11 593 969	12 782 519
Taxes liées à l'eau affectées au STEAH	1 264 531	1 510 215	1 759 298	2 051 957	3 518 103	4 052 716	4 516 961	5 074 587	5 658 156	6 289 769	6 956 381	7 669 511
Autres ressources financières affectées au STEAH												
Ressources totales affectées au STEAH	1 264 531	1 510 215	1 759 298	2 051 957	3 518 103	4 052 716	4 516 961	5 074 587	5 658 156	6 289 769	6 956 381	7 669 511
GAP (Recettes - Charges)	-8 191 469	-2 570 985	-2 538 046	-2 473 063	-1 246 746	-964 768	-766 652	-489 378	-201 149	119 329	458 159	825 963

Tableau 52. Budget type d'un STEAH District Isandra – scénario 5

Rubrique	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Charges												
Salaire mensuel	200 000	210 000	220 500	231 525	243 101	255 256	268 019	281 420	295 491	310 266	325 779	342 068
Salaire annuel	2 400 000	2 520 000	2 646 000	2 778 300	2 917 215	3 063 076	3 216 230	3 377 041	3 545 893	3 723 188	3 909 347	4 104 814
Charges sociales (14% salaire)	336 000	352 800	370 440	388 962	408 410	428 831	450 272	472 786	496 425	521 246	547 309	574 674
Achat moto	6 000 000											
Amortissement moto		636 000	674 160	714 610	757 486	802 935	851 111	902 178	956 309	1 013 687	1 074 509	1 138 979
Assurance, Carburant	260 000	275 600	292 136	309 664	328 244	347 939	368 815	390 944	414 400	439 265	465 620	493 558
Entretien moto	20 000	21 200	22 472	23 820	25 250	26 765	28 370	30 073	31 877	33 790	35 817	37 966
Achat téléphone portable	200 000											
Amortissement téléphone		21 200	22 472	23 820	25 250	26 765	28 370	30 073	31 877	33 790	35 817	37 966
Fournitures de bureau	240 000	254 400	269 664	285 844	302 994	321 174	340 445	360 871	382 524	405 475	429 803	455 592
Autres dépenses												
Charges totales affectées au STEAH	9 456 000	4 081 200	4 297 344	4 525 020	4 764 849	5 017 484	5 283 613	5 563 965	5 859 305	6 170 440	6 498 222	6 843 549
Recettes												
Nombre de population	35 416	36 337	37 282	38 251	39 245	40 266	41 313	42 387	43 489	44 620	45 780	46 970
Taux de recouvrement de cotisation	60%	65%	70%	75%	80%	85%	90%	93%	95%	97%	99%	100%
Recettes par cotisation perçue annuelle	5 099 904	5 668 543	6 263 304	6 885 161	7 535 120	8 214 223	8 923 545	9 460 743	9 915 469	10 387 445	10 877 261	11 272 798
Taux d'accès à l'eau potable	49%	52%	55%	58%	61%	67%	72%	78%	83%	89%	94%	100%
Consommation moyenne annuelle (m3)	50 673	55 174	59 874	64 782	104 856	118 164	130 284	144 810	158 100	173 936	188 484	205 729
Recettes par vente d'eau volumétrique	60 807 855	68 691 408	76 339 613	85 511 863	141 555 473	163 066 336	181 745 844	204 182 661	227 663 333	253 077 110	279 899 121	308 592 841
Recettes totales du gestionnaire	65 907 759	74 359 951	82 602 918	92 397 024	149 090 593	171 280 559	190 669 389	213 643 404	237 578 802	263 464 555	290 776 382	319 865 639
Taxes liées à l'eau	6 080 786	6 869 141	7 633 961	8 551 186	14 155 547	16 306 634	18 174 584	20 418 266	22 766 333	25 307 711	27 989 912	30 859 284
Taxes liées à l'eau affectées au STEAH	3 648 471	4 121 484	4 580 377	5 130 712	8 493 328	9 783 980	10 904 751	12 250 960	13 659 800	15 184 627	16 793 947	18 515 570
Autres ressources financières affectées au STEAH												
Ressources totales affectées au STEAH	3 648 471	4 121 484	4 580 377	5 130 712	8 493 328	9 783 980	10 904 751	12 250 960	13 659 800	15 184 627	16 793 947	18 515 570
GAP (Recettes - Charges)	-5 807 529	40 284	283 033	605 692	3 728 480	4 766 497	5 621 137	6 686 994	7 800 495	9 014 187	10 295 725	11 672 022
GAP/Commune	-1 935 843	13 428	94 344	201 897	1 242 827	1 588 832	1 873 712	2 228 998	2 600 165	3 004 729	3 431 908	3 890 674

ANNEXE 11 : MONTANT DE CONTRIBUTION SOLLICITEE POUR LA DECONCENTRATION DU MEEH AU NIVEAU COMMUNAL

Tableau 53. Montant de contribution sollicitée à l'Etat alloué à la Commune (en milliers d'Ariary)

		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Scénario 2	Nb Communes												
CR catégorie 2	1 520												
	1	2 803	2 212	2 159	2 057	1 180	997	871	691	504	295	73	0
	1 520	4 260 913	3 362 238	3 282 417	3 126 148	1 793 538	1 515 385	1 324 162	1 050 918	766 278	448 134	110 832	0
Scénario 4													
CR catégorie 1	99												
	1	8 110	2 336	2 134	1 827	0	0	0	0	0	0	0	0
	99	802 936	231 224	211 265	180 917	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	1 619	5 063 849	3 593 462	3 493 682	3 307 065	1 793 538	1 515 385	1 324 162	1 050 918	766 278	448 134	110 832	0
1 agent/Commune	en millions d'Ar	5 064	3 593	3 494	3 307	1 794	1 515	1 324	1 051	766	448	111	0
1 agent/2 Communes	en millions d'Ar	2 532	1 797	1 747	1 654	897	758	662	525	383	224	55	0
1 agent/district	en millions d'Ar	372	264	257	243	132	111	97	77	56	33	8	0

ANNEXE 12 : MONTANT DE CONTRIBUTION SOLLICITEE POUR STEAH MUTUALISE SUR UN GROUPEMENT DE 2 COMMUNES RURALES

Tableau 54. Gap de financement pris en charge par le MEEH en cas de STEAH mutualisé entre groupement de 2 Communes rurales

		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Scénario 2	Nb Communes												
	1 520												
CR catégorie 2	1	4 055	1 168	1 067	914	0	0	0	0	0	0	0	0
	1 520	6 163 953	1 775 054	1 621 835	1 388 857	0	0	0	0	0	0	0	0
Scénario 4													
	99												
CR catégorie 1	1	8 110	2 336	2 134	1 827	0	0	0	0	0	0	0	0
	99	802 936	231 224	211 265	180 917	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	1 619	6 966 889	2 006 278	1 833 101	1 569 774	0							
	en millions d'Ar	6 967	2 006	1 833	1 570	0							
1 STEAH pour 2 communes	en millions d'Ar	3 483	1 003	917	785	0							

Tableau 55. Montant à mobiliser par le MEEH en première phase de mise en place de STEAH

		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Scénario 2	Nb Communes												
	300												
CR catégorie 2	1	4 055	1 168	1 067	914	0	0	0	0	0	0	0	0
	300	1 216 570	350 340	320 099	274 116	0	0	0	0	0	0	0	0
Scénario 4													
	0												
CR catégorie 1	1	8 110	2 336	2 134	1 827	0	0	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	300	1 216 570	350 340	320 099	274 116	0							
	en millions d'Ar	1 217	350	320	274	0							
1 STEAH pour 2 communes	en millions d'Ar	608	175	160	137	0							

ANNEXE 13 : QUESTIONNAIRE DEMANDE A L'ATR RELATIF AU BUDGET TYPE STEAH

Nom de l'ATR :

Région :

Date :

Libellés	Réponses	Observations
I - Données générales		
I1 - Nom de la Commune rurale		
I2 - Catégorie (1 ou 2)		
I3 – Noms des Communes limitrophes		
I4 - Nombre de population		
I5 - Taille de ménage		
I6 - Taux annuel d'accroissement de population		
II - Données sur le STEAH		
II1 - Existence d'un agent STEAH ou équivalent (Oui ou Non)		
II2 - Salaire mensuel de l'agent STEAH		
II3 - Moyens mis à disposition du STEAH (à préciser)		
II4 - Fournitures de bureau du STEAH (à préciser le type et la quantité mensuelle ou annuelle ou le montant alloué)		
III - Données sur l'accès à l'eau potable		
III1 - Taux d'accès à l'eau potable		
III2 - % population touchée par la cotisation		
III3 - Taux de recouvrement de la cotisation		
III4 - % population touchée par la vente d'eau volumétrique		
III5 - Consommation unitaire (litre/hab/jour) (valeur moyenne ou à détailler par type de point d'eau ou branchement)		
III6 - Prix de l'eau/m3 par type de point d'eau ou branchement :		

Libellés	Réponses	Observations
- Point d'eau collectif (Borne fontaine ou Kiosque ou FPMH ou PPHM)		
- Branchements sociaux ou partagés		
- Branchements particuliers		
IV - Ressources financières de la Commune		
IV1 - Montant Taxes liées à l'eau versées à la Commune		
IV2 - % taxes liées à l'eau affecté au STEAH		
IV3 - Autres ressources financières de la Commune pouvant être affectées au service WASH (à préciser le type et le montant)		
IV4 - Subvention de l'Etat affectée au service WASH (à préciser le nature de subvention : fonctionnement ou investissement et le montant)		

BIBLIOGRAPHIE

Capitalisation sur l'atelier et la visite de terrain concernant la maîtrise d'ouvrage communale et le suivi technique et financier - Mahambo le 10 et 11 Novembre 2015 - Madagascar - MITI Consulting - Inter Aide

Décret N°2003/193, portant fonctionnement et organisation du Service PUBLIC de l'Eau potable et de l'assainissement des eaux usées domestiques - Ministère de l'Energie et des Mines - République de Madagascar

Décret N°2003/791 du 15 Juillet 2003, portant réglementation tarifaire du Service Public de l'Eau et de l'Assainissement - Ministère de l'Energie et des Mines - République de Madagascar

Décret N°2015 - 592 du 1^{er} Avril 2015, portant classement des Communes en Communes urbaines ou en Communes rurales - MID - République de Madagascar

Décret N°2015 - 957 du 16 Juin 2015, relatif à la Structure Locale de Concertation des Collectivités territoriales décentralisées - MID - République de Madagascar

Décret N°2015 - 959 du 16 Juin 2015, relatif à la gestion budgétaire et financière des Collectivités territoriales décentralisées - MID - République de Madagascar

Décret N°2015 - 960 du 16 Juin 2015, fixant les attributions du chef de l'exécutif des Collectivités territoriales décentralisées - MID - République de Madagascar

Gestion des ouvrages d'approvisionnement en eau potable - Manuel pour la Commune – Projet RANOFIDIO, JICA, Ministère de l'Eau - Février 2013

Guide d'appui à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage de la Commune - Secteur Approvisionnement en Eau Potable - Programme ACORDS

Guide sur le Service Technique de l'Eau - l'Assainissement - l'Hygiène - Version française et version malagasy - HELVETAS Swiss Inter coopération Madagascar

Investing in Water, Sanitation and Hygiene in Madagascar – The Business Case, MEAH, May 2016

Loi n° 2016-055 du 25 janvier 2017 portant Code des Marchés Publics - République de Madagascar

Loi organique N°2014 - 018 du 12 Septembre 2014, régissant les compétences, les modalités d'organisation et de fonctionnement des Collectivités territoriales décentralisées, ainsi que celles de la gestion de leurs propres affaires - République de Madagascar

Loi N°2014 - 020 du 27 Septembre 2014, relative aux ressources des Collectivités territoriales décentralisées, aux modalités d'élections, ainsi qu'à l'organisation, au fonctionnement et aux attributions de leurs organes - République de Madagascar

Loi N°98-029 du 20 Janvier 1999, portant Code de l'Eau - République de Madagascar

Madagascar 2018 : Eau de boisson, assainissement et hygiène – Multiple Indicator Cluster Surveys (MICS) – INSTAT, UNICEF

Madagascar WASH Sector Sustainability Check - Peter Ryan, WASH Consulting – Ministère de l'Eau – January 2014

Mise en pratique de la maîtrise d'ouvrage communale en zone rurale à Madagascar dans le secteur Eau-Assainissement-Hygiène (EAH) - Mémento à l'usage des équipes des communes rurales de Madagascar - Inter Aide - 2016

Programme RATSANTANANA, rapport annuel 2017 - HELVETAS Swiss Inter coopération Madagascar